



Communauté de Communes
Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Diagnostic partagé Projet Alimentaire Territorial Édition 2024

Diffusé le 02/09/2024 sur ain-cerdon.fr (rubrique PAT)

Réalisation : Emilie BAC, CCRAPC

ÉDITORIAL

“L’agro-industrie mondialisée est source de bien des nuisances tant sur le plan environnemental que sur celui de l’exposition aux résidus de pesticides et autres cocktails issus de la chimie.

Les produits que nous achetons sont ultra-transformés pour un tiers de nos apports caloriques avec les risques que cela comporte sur le plan de la santé.

L’approvisionnement local des cantines et commerces est encore insuffisamment développé, privant les producteurs locaux d’un marché crucial et les consommateurs de produits frais et de qualité. De plus, les inégalités d’accès à une alimentation saine et abordable s’accroissent alors.

Les cours mondiaux étranglent notre économie agricole ; heureusement soutenue par les circuits courts et les appellations d’origines protégées. Que pouvons-nous faire ?

Espérer que localement nous puissions prendre certaines choses en mains avec un projet qui soit le fruit d’un travail collectif entre élus, professionnels locaux, associations locales (centre social, aide alimentaire...) et citoyens de tous horizons.

La Communauté de Communes a donc lancé il y a 3 ans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ambitieux pour apporter quelques réponses concrètes et applicables sur notre territoire aux nombreux enjeux liés à l’alimentation et à l’agriculture.

Une des premières actions concrètes a été, suite à des réunions de concertation, de rendre prioritaire l’attention portée à l’alimentation des tous petits.

À ce jour, les repas des crèches sont réalisés sur place grâce à l’investissement des agents formés dorénavant pour cela, à l’investissement financier de la Communauté de Communes et au soutien de ses partenaires.

Nous poursuivons en encourageant l’approvisionnement local dans nos cantines et commerces, avec le PAT Ain-Cerdon, nous affirmons notre volonté d’augmenter la part des achats en circuits courts, d’augmenter la qualité des repas à la cantine et de réduire les problèmes de santé et de précarité alimentaire pour nos citoyens.

Nous poursuivons en lançant une réflexion sur une cuisine centrale intercommunale et nous allons installer des casiers réfrigérés approvisionnés en produits locaux.

Nous poursuivons ce projet qui vise aussi à promouvoir une agriculture durable, diversifiée et adaptée au dérèglement climatique, tout en préservant les emplois et les fermes de nos campagnes avec les agriculteurs.

Nous poursuivons un travail avec les référents agricoles de chaque commune qui se réunissent actuellement afin de construire ensemble une stratégie foncière intercommunale permettant d’agir sur le renouvellement des générations agricoles.

L’adaptation au changement climatique est une priorité, avec le projet ADAPT’AGRI, nous accompagnons les éleveurs et viticulteurs de notre territoire dans leurs expérimentations sur ce sujet. Ce projet vise à promouvoir une agriculture durable, diversifiée et adaptée au dérèglement climatique, tout en préservant les emplois et les fermes.

Enfin, le PAT Ain-Cerdon agit sur l’ensemble des compétences de la Communauté de Communes (gestion des déchets, économie, urbanisme, mobilité, éducation, enfance/jeunesse, communication...) avec le soutien de ses différents services et des autres collectivités de l’Ain.”

“Fort de l’implication active et féconde de nos concitoyens, c’est avec détermination et fierté que nous vous présentons notre programme d’actions dans ce document, convaincus qu’il contribuera à bâtir un avenir alimentaire durable et sain pour notre territoire.”



Thierry DUPUIS

Président de la Communauté de Communes Rives de l’Ain - Pays du Cerdon

ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE 03

Un Projet Alimentaire Territorial, qu'est-ce que c'est ?
Méthodologie utilisée

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE 06

Localisation géographique
Démographie
Emploi
Économie
Tourisme

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 16

Géologie & géographie
Pédologie
Hydrologie
Foresterie
Biodiversité
Climat moyen
Changement climatique

ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION 40

Production Agricole
États des filières du territoire
Distribution
Restauration commerciale
Restauration collective
Consommation
Résilience alimentaire
Précarité alimentaire
Santé - Nutrition

VISION STRATÉGIQUE ET PLAN D' ACTIONS 95

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, C'EST QUOI ?



Issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture de **2014**, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une **initiative territoriale portée par une collectivité**, un département, un parc naturel... et peut s'étendre ainsi d'une commune jusqu'à une région.

Le PAT rassemble les acteurs de l'alimentaire d'un même territoire afin de **relocaliser l'agriculture et l'alimentation**, en soutenant les circuits-courts, la production agricole et la consommation locale et les démarches écologiques et durables en rapport avec l'alimentation et l'agriculture. Ses objectifs sont divers et peuvent être de nature **économique, environnementale et/ou sociale** :



Relocaliser les filières alimentaires, favoriser l'installation d'agriculteurs, développement d'une agriculture viable...

Évolution des régimes alimentaires, adaptation au changement climatique, préservation des ressources, développement des circuits de proximité...



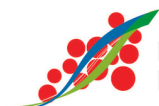
Lutte contre la précarité et l'insécurité alimentaires, sensibilisation et formation à l'alimentation durable et locale...

Un PAT peut être **reconnu par l'État** et **labellisé Niveau 1 ou 2** en fonction de l'état d'avancement du projet :

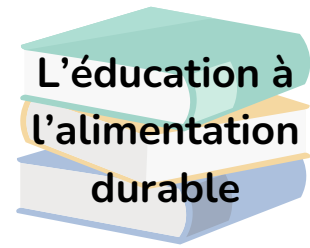
- **Niveau 1** : projet collectif émergent, attribué pour 3 ans non renouvelable (sauf cas exceptionnels)
- **Niveau 2** : projet opérationnel pour la mise en œuvre d'actions, attribué pour une durée de 5 ans renouvelable.



Les acteurs d'un PAT (Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)



Tout PAT doit contribuer à répondre aux 10 enjeux définis par la **Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC)**, déclinée dans le **Programme National pour l'Alimentation (PNA)** :



Historique du PAT Ain - Cerdon

- 2021**
 - Janvier - Mars* Présentation de la démarche PAT aux élus et élaboration d'un premier diagnostic
 - Avril* Embauche du premier chef de projet PAT
 - Été* Labellisation Niveau 1
 - Octobre* Concertation n°1 sur le diagnostic partagé
 - Décembre* Concertation n°2 : Co-construction des axes stratégiques et objectifs
- 2022**
 - Avril* Concertation n°3 : Co-construction des indicateurs de suivi
- 2023**
 - Février* Concertation n°4 : Présentation des premières actions portées par le PAT et co-construction d'un plan d'action global
 - Décembre* Concertation n°5 (Grand public) : Bilan des premières actions portées par le PAT et co-construction du plan d'actions sur les thématiques "angles morts" (sans actions cibles)
- 2024**
 - Mai* Présentation du plan d'actions PAT aux acteurs locaux et citoyens lors de la Journée de Territoire "Éclats de Rives"
 - Été* Mise à jour du diagnostic et diffusion via le site internet de la CCRAPC
 - Automne* demande de labellisation Niveau 2
- 2025-2026**
 - Suite de la mise en œuvre du plan d'actions*



MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Pourquoi un diagnostic partagé ?

La réalisation d'un diagnostic permet de **rendre compte de l'état de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire, de mieux le comprendre et d'en dégager les grands **enjeux** et les grandes **problématiques**. Il permet également **d'identifier tous les acteurs** et parties prenantes étant inclus dans le système alimentaire du territoire, et qui pourront par la suite, être intégrés au PAT.

C'est par cette analyse que le PAT peut **définir des stratégies** et **mettre en œuvre des actions adaptées** et répondant aux enjeux préalablement identifiés.

Par sa diffusion à tout partenaire, financeur, élu et acteur du territoire, il permet de **visibiliser les actions** que pourra porter le PAT en termes de transition alimentaire et agricole.

Comment a-t-il été réalisé ?

Deux méthodes ont été choisies pour étudier le territoire de la CCRAPC :

- une **approche statistique** : recherches et croisement de données, cartographie, synthèse de rapport,...
- une **approche qualitative** : rencontres d'acteurs, enquêtes auprès des habitants et des différents acteurs

Plusieurs enquêtes ont été menées par la ComCom entre 2021 et 2024 :

- enquête sur les comportements et habitudes de consommation des habitants de la CCRAPC (été 2021 - 158 réponses)
- questionnaire auprès des mairies et agents de cantine concernant la restauration collective (début 2021)
- enquête Circuit-courts : questionnaire et entretiens auprès de commerçants, artisans et producteurs afin de connaître l'offre du territoire en produits locaux (avril 2022 - 58 réponses) puis auprès des restaurateurs (été 2024)

Ce diagnostic est une mise à jour du premier diagnostic réalisé en 2021 et s'appuie également sur d'autres analyses :

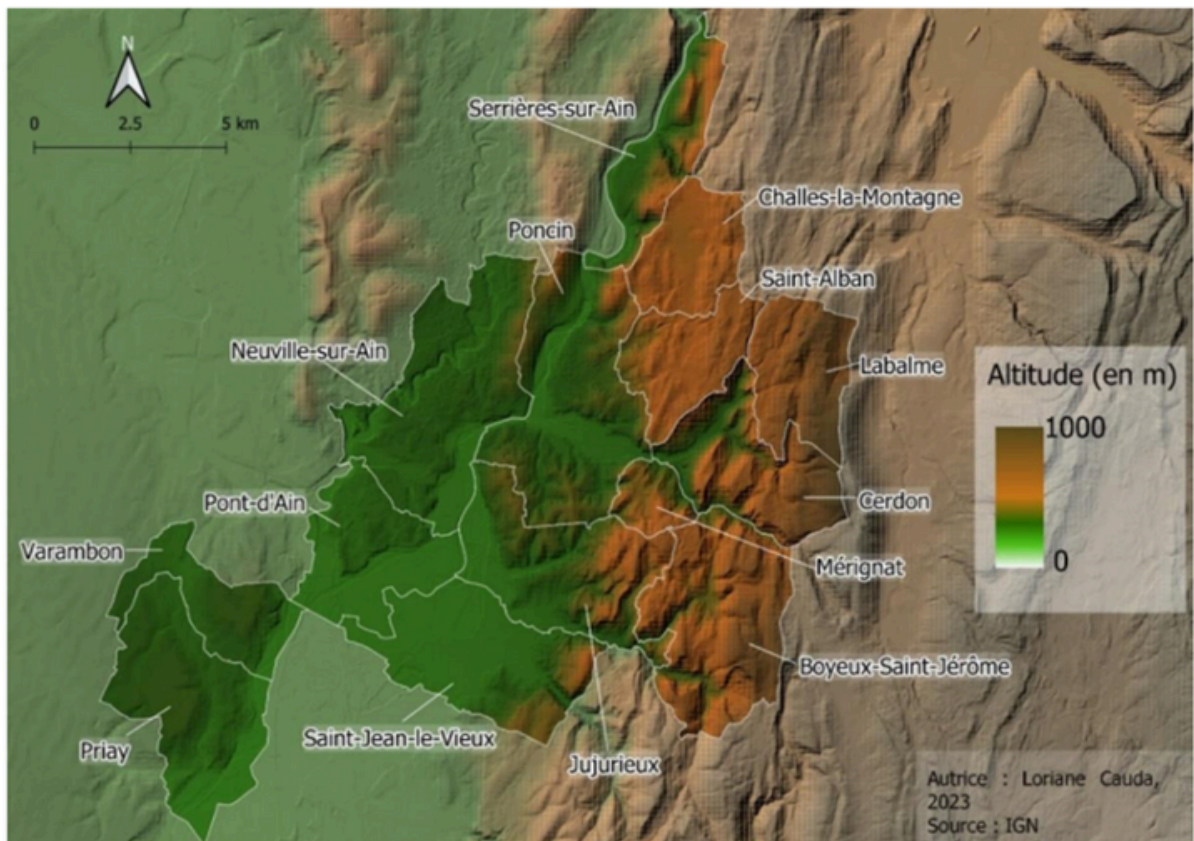
- Diagnostic agricole et foncier réalisé par la SAFER fin 2022
- Diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans les cantines (menée par l'ALEC de l'Ain fin 2023)
- Diagnostic sur le changement climatique et son impact (ClimatDiag) (réalisé par Météo France en mai 2023)
- Un profil Climat Air Énergie portant sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire, sa production et consommation d'énergie et leurs impacts sur l'environnement (réalisé par l'Observatoire Climat Air Énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021)
- Diagnostic Projet Coopératif avec les Familles (réalisée par la CCRAPC, la CAF et la MSA en 2019)
- Un état de lieux sur la précarité alimentaire (réalisé par Amélie Marjolet, en service civique à la CCRAPC en 2023)
- Diagnostic aide alimentaire et accès aux droits dans l'Ain (réalisé par l'ANSA fin 2021)
- Étude prospective Ain-Aval 2050 (Diagnostic prospectif réalisé par le SR3A, 2024)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE



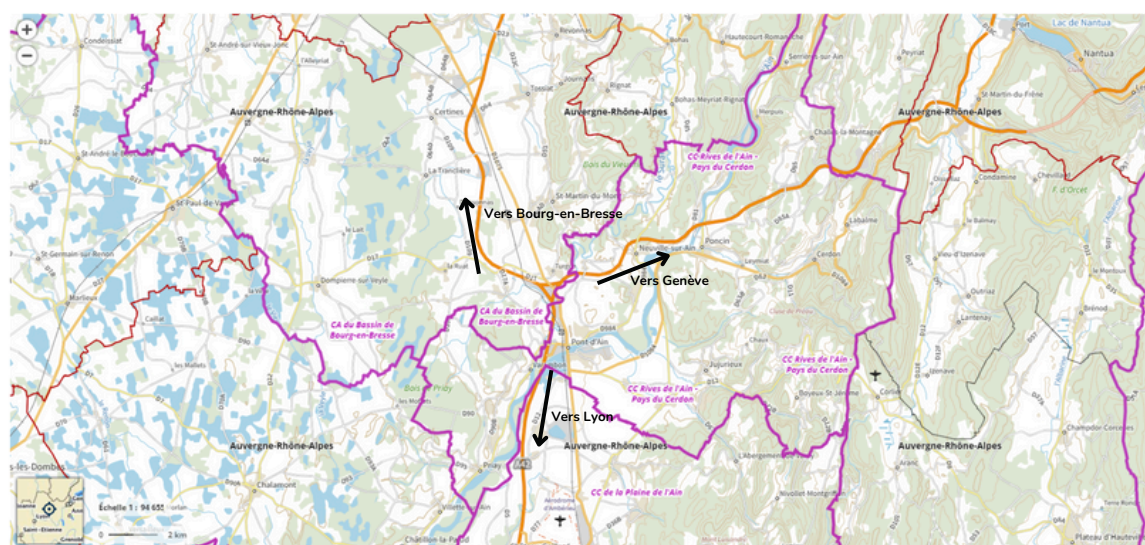
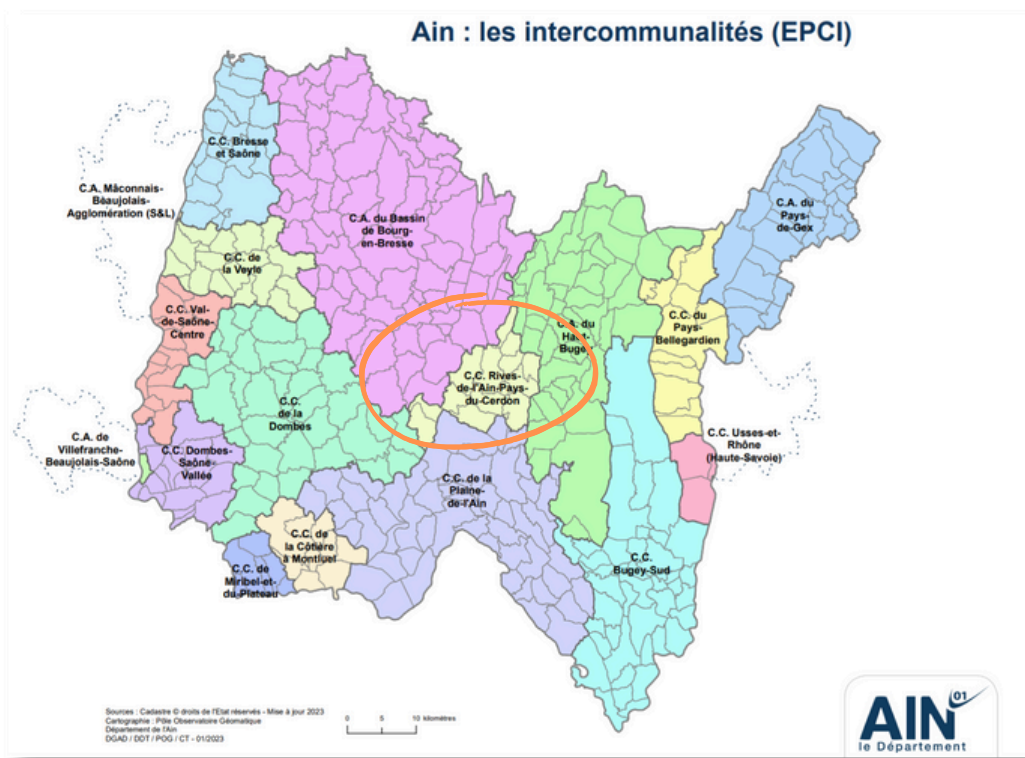
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC) se situe dans le département de **l'Ain**, en région **Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)**. Ce territoire de **170 km²** est caractérisé par son dynamisme et ses paysages très diversifiés, des plaines de l'Ain à l'Ouest aux montagnes du Bugey à l'Est.



Topographie de la CCRAPC

Composée de **14 communes**, elle bénéficie d'une position régionale stratégique en étant à **l'intersection de Lyon, Genève et Chambéry**, mais aussi départementale (entre Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Oyonnax). En effet, grâce à l'autoroute A40 et A42, la CCRAPC est très bien desservie et de nombreux mouvements pendulaires sont observés entre Lyon, Bourg-en-Bresse et la CC. Le territoire compte également une gare SNCF à Pont-d'Ain, et se situe à proximité de celle d'Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse (Gare TGV).



Localisation de la CCRAPC et grands axes routiers reliant la CCRAPC à la Métropole de Lyon, Bourg-en-Bresse et Genève (Données IGN, 2023)

DÉMOGRAPHIE

Le territoire est peuplé de **14705 habitants***, représentant environ 2,2% de la population du département de l'Ain.

*chiffres issus du recensement de 2021, publiés en 2024

Echelle	CCRAPC	Départementale (Ain)	Régionale (AURA)	Nationale
Population en 2021	14 705	663 202	8 114 361	67 408 052

Tableau 1 : Population à différentes échelles (Source : INSEE, 2024)

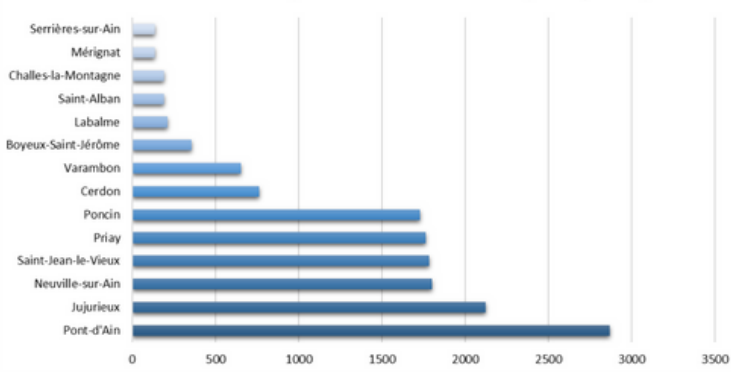
Croissance démographique de + 0,5% entre 2015 et 2021 (INSEE, 2024).

Cependant, la répartition de la population est inégale sur le territoire, Pont d'Ain représentant environ 20% de la population de la CCRAPC.

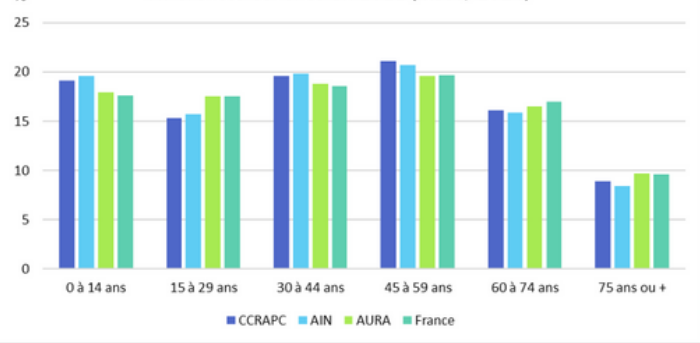
La population de la CCRAPC comprend de nombreux **jeunes enfants** (presque 20% de la population a entre 0 et 14 ans), cependant, la catégories des 15-29 ans reste plus faible qu'à l'échelle de la région ou de la France.

27% de ses habitants ont 60 ans ou plus contre 26,6% à l'échelle nationale (INSEE, 2024).

Nombre d'habitants par communes en 2021 (Insee, 2024)



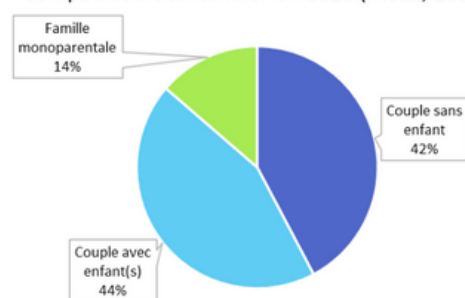
Répartition de la population par grandes tranches d'âges à différentes échelles en 2021 (Insee, 2024)



Le territoire compte 6433 ménages dont 4233 sont des ménages avec famille.

La composition de ces dernières reste variables, avec environ **14% des familles étant monoparentales** (contre 17% à l'échelle nationale) (INSEE 2024).

Composition des familles en 2021 (INSEE, 2024)



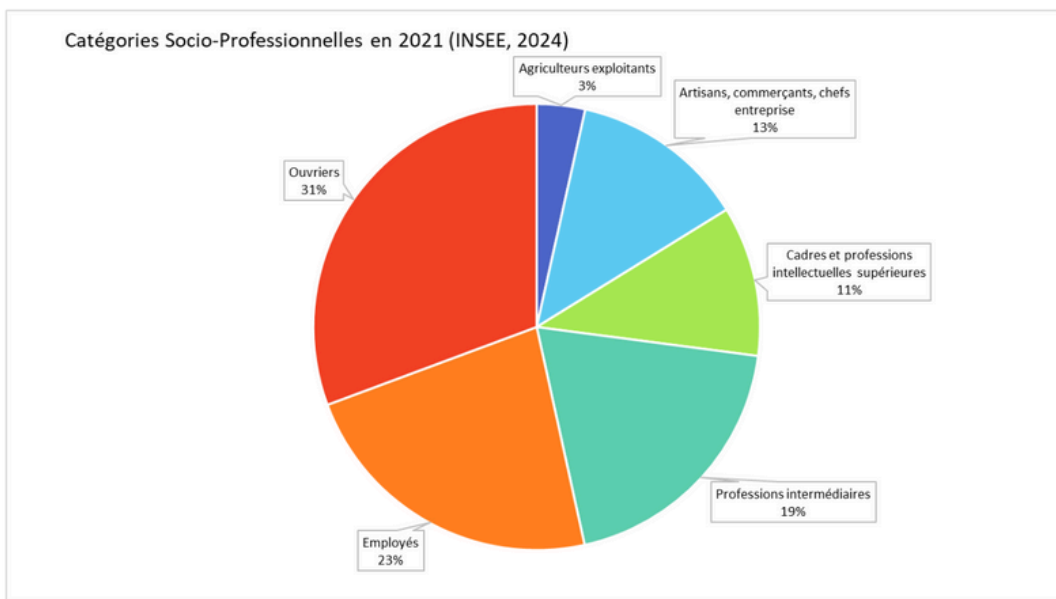
EMPLOI

18.7% de la population est sans diplôme ou avec un certificat d'études primaires seulement (contre 28,6% en 2010). Le taux d'activité des 15-64 ans reste haut et supérieur au taux national (80.9% contre 74,7% en 2021). De fait, le taux de chômage reste inférieur au taux national (Tableau 2).

Échelle	CCRAPC	Nationale	Régionale	Départementale
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021 (%)	9,1	12,1	10,3	9,1

Tableau 2 : Taux de chômage (Source : INSEE, 2024)

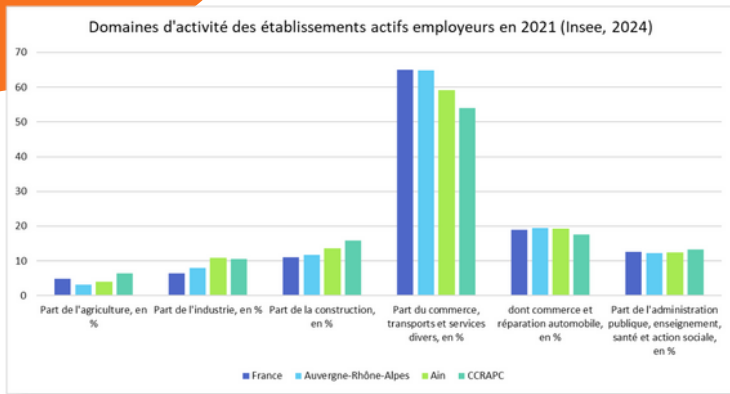
Les catégories socio-professionnelles sont diverses et différemment représentées sur le territoire, avec une **proportion d'ouvriers de 31%**, contre 19.4% à l'échelle nationale.



Même si la CCRAPC reste un territoire faiblement touché par la pauvreté (Tableau 3), des inégalités persistent en fonction des communes, notamment au niveau du revenu disponible (cf Précarité alimentaire).

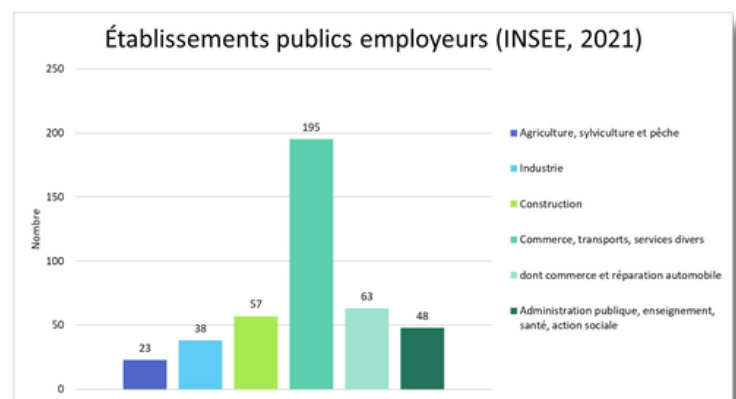
Echelle	CCRAPC	Ain	Région AURA	France
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€)	23 320	24 810	23 800	23 080
Taux de pauvreté en 2021 (%)	9,7	10,8	13,3	Indisponible

Tableau 3 : Revenu et pauvreté (INSEE, 2020)



La CCRAPC est un territoire historiquement **industriel**, ayant compté de nombreuses usines de soie et de cuivre. Aujourd'hui, la CCRAPC reste un territoire industriel et agricole par rapport à l'échelle nationale.

Le secteur tertiaire (commerce, transports, services divers) reste cependant le secteur d'activité principal de la CCRAPC, en termes de nombre d'établissement, s'établissant à 195 fin 2021.



La récente création de la **ZAC Ecosphère Innovation** contribue à la croissance de ce tissu économique. 168 entreprises ont été créées en 2022, dont 25% dans le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration (INSEE, 2022).



ZAC Ecosphère Innovation : Zone d'Aménagement Concertée intercommunale de 33 ha à vocation d'activités sur le territoire de Pont-d'Ain et Saint-Jean-le-Vieux.

Objectifs :

- Créer une zone d'activités économiques communautaire conforme au SCOT Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
- Favoriser le maintien de l'emploi local avec l'implantation de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises locales (accueil d'entreprises à vocation industrielle, artisanale, tertiaire et logistique)
- Inscrire ce projet dans son environnement naturel et urbain, à travers les recommandations formulées dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme (aménagement d'espaces verts, de prairies, de haies, maintien des surfaces agricoles ...)

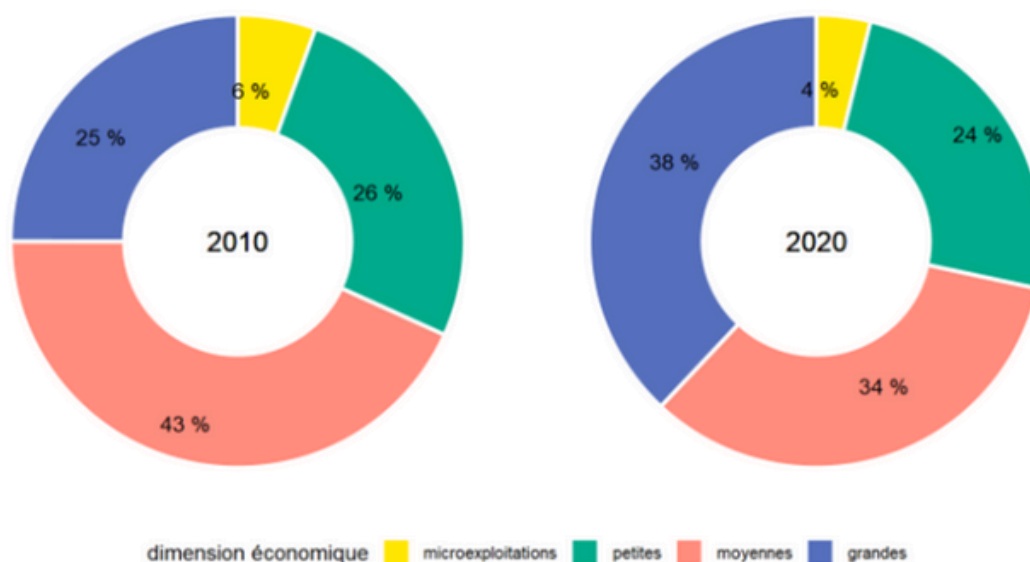
Source : Semcoda, 2022 ; Communiqué de Presse du 21/05/2022 (ain-cerdon.fr)

ÉCONOMIE DE L'AGRICULTURE

La **Production Brute Standard (PBS)** de la CCRAPC s'élevait à **8576 k€** en 2020 (Agreste, 2020). La CCRAPC est marquée par l'agrandissement économique des exploitations, avec une plus forte proportion de grandes exploitations en 2020. Ceci est à relier avec l'agrandissement surfacique de ces dernières (cf Agriculture).

PBS

CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon



source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Dimension économique des structures agricoles de la CCRAPC, en 2010 et 2020

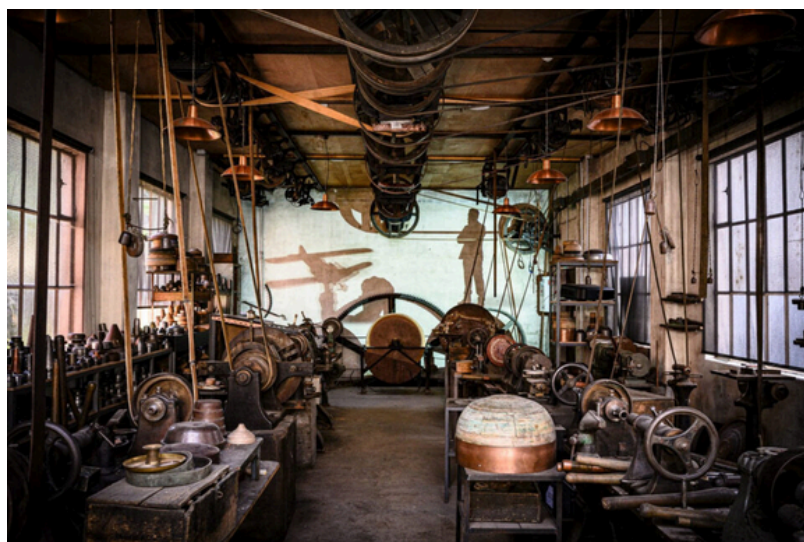


- **MICRO** : EXPLOITATIONS DONT LA PBS EST INFÉRIEURE À 25 000 EUROS ;
- **PETITE** : CELLES DONT LA PBS EST COMPRISE ENTRE 25 000 ET 100 000 EUROS ;
- **MOYENNE** : CELLES AVEC UNE PBS COMPRISE ENTRE 100 000 ET 250 000 EUROS ;
- **GRANDE** : CELLES DE PLUS DE 250 000 EUROS DE PBS

Grâce à ces quelques sites touristiques, la CCRAPC attire de nombreux touristes chaque année. Nous pouvons citer les Grottes de Cerdon, à Labalme, le musée des Soieries Bonnet à Jujurieux, la Cuivrierie de Cerdon, ou encore les vignobles AOC Bugey Cerdon, produisant le fameux pétillant léger et faiblement alcoolisé, le Cerdon, aussi appelé le « champagne des Dames ». La CCRAPC attire également par ces nombreux paysages, en passant par la rivière d'Ain et l'île Chambod (base de loisirs) et ses « montagnes », appâtant de nombreux randonneurs et cyclistes.

En 2023, environ **169000 visiteurs** ont été enregistrés sur les sites touristiques de la CCRAPC, principalement en été, avec une majorité de clients venant de France (AURA, Ile-de-France) (source : GIP Cerdon Vallée de l'Ain).

La CCRAPC fait partie du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cerdon Vallée de l'Ain, regroupant le département de l'Ain, la CCRAPC, le Syndicat mixte pour l'équipement et l'aménagement de l'île Chambod et Aintourisme. (<https://www.cerdonvalleedelain.fr/>)



Cuivrierie de Cerdon (actu.fr)

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET GÉOGRAPHIQUE : À RETENIR !

Dans l'Ain, à
l'intersection de Lyon,
Genève et Bourg-en-
Bresse

14 communes

170 km²

~15.000 habitants



31% d'ouvriers

9.1% de taux de
chômage

361 entreprises

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, QUELS ENJEUX ?

Forces

- Une population en augmentation
- Une position géographique stratégique
- Une industrie très présente
- Une croissance économique en augmentation
- Une offre touristique diversifiée

Faiblesses

- Une population inégalement répartie
- Transports en commun limités
- Revenu moyen
- Forts mouvements pendulaires
- Certaines populations isolées (territoire de montagne)

Opportunités

- Nouveaux projets rendant attractif le territoire (ZAC Ecosphère ; création d'emplois et d'activités)
- Investisseurs pour accompagner les porteurs de projets

Menaces

- Taux de chômage
- Nombreuses familles monoparentales
- Manque de lien social (territoire "dortoir", les habitants travaillant en dehors de la CCRAPC)

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT



GÉOGRAPHIE & GÉOLOGIE

Le territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon est à l'intersection de 4 domaines géographiques et géologiques du département : la Vallée de l'Ain, le plateau de la Dombes, les montagnes du Bugey (prolongement du Jura) et le Revermont.

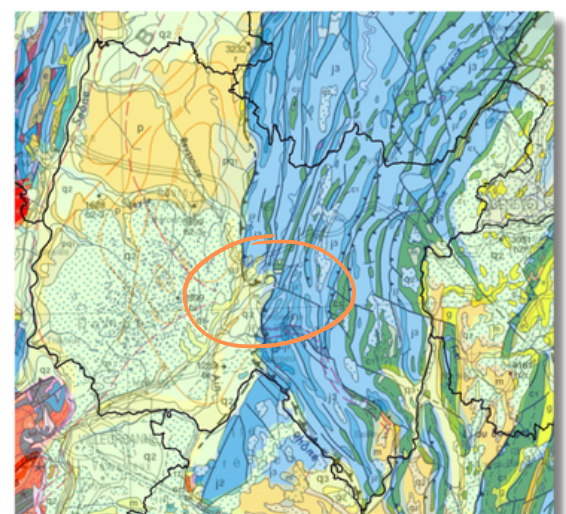


Cartographie des grandes régions naturelles de l'Ain (source : Ministère de la Transition écologique)

Ainsi, la CCRAPC se situe sur différentes couches géologiques :

- Des roches plutôt calcaires (marnes et gypses) à l'Est (montagnes du Bugey) issues du Jurassique
- Une formation argileuse au niveau de la plaine de l'Ain, issue du Quaternaire
- Une formation sableuse à l'extrême Nord et Ouest, issue du Quaternaire ou Miocène

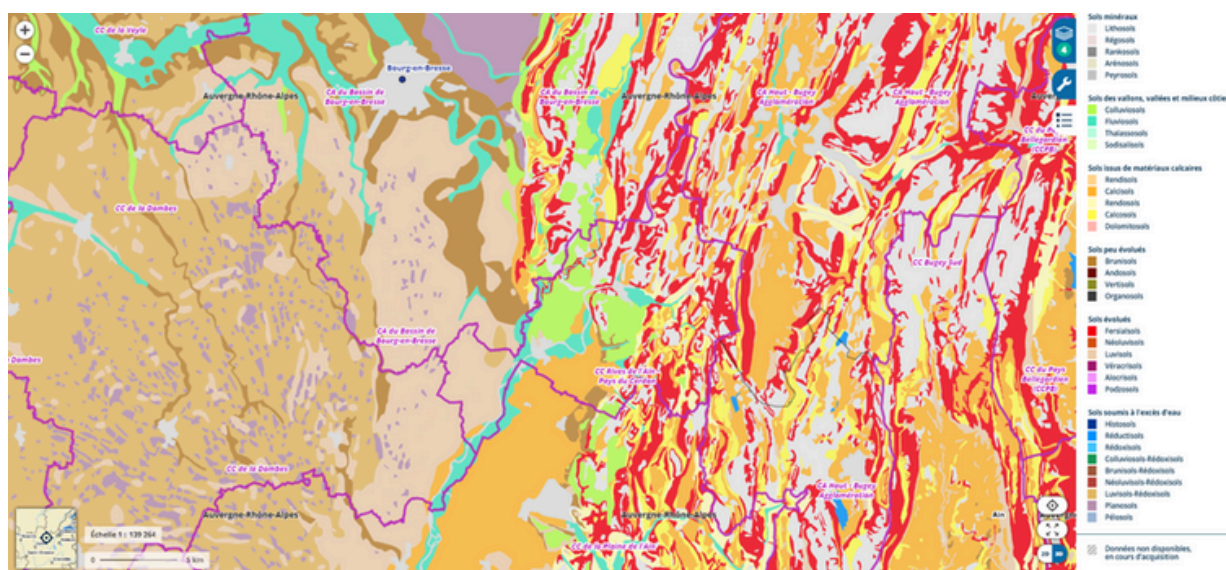
Source : BRGM



Carte géologique de l'Ain (en orange, la CCRAPC)
(source : Géoportail)

LES SOLS DE LA CCRAPC

La CCRAPC comprend une grande diversité de sols, expliqué par les différents milieux naturels qui la composent (**sols évolués ou calcaires** sur les basses montagnes à l'Est, **sols calcaires et des vallons** au niveau de la plaine, **luvisols**, « sols lessivés » à l'extrême Ouest du territoire). De façon plus générale, les sols du territoire sont de formation **limoneuse** ou issus de **roches calcaires**.

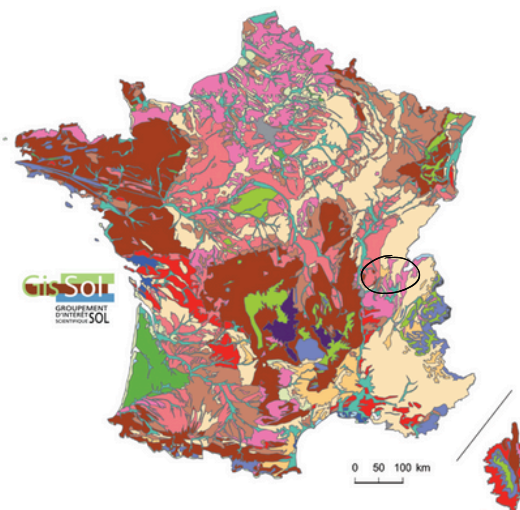


Cartographie des sols (Source : Géoportail)

LIENS AVEC L'AGRICULTURE...

- ➡ Les **luvisols** présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau.
- ➡ Les sols **calcaires** ont un pH neutre ou basique. Ils sont souvent argileux, peu ou pas caillouteux, moyennement séchants, souvent perméables.

(Source : Gis Sol, 2019)

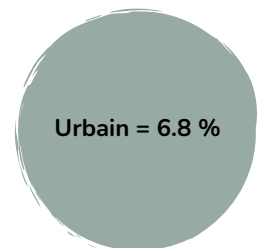
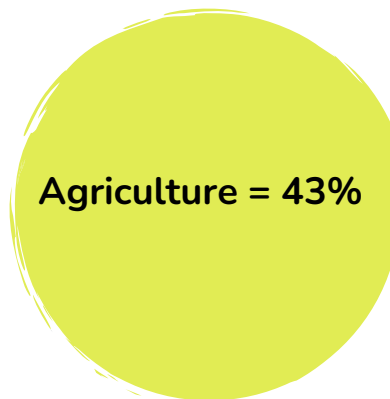
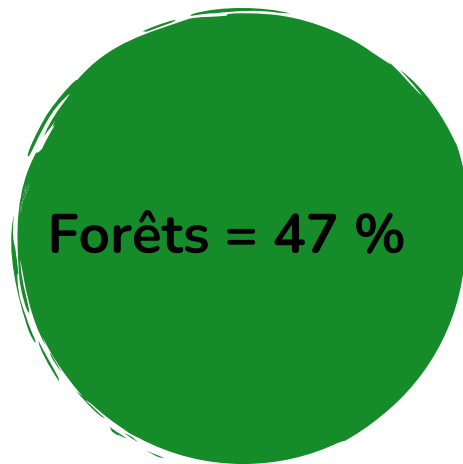
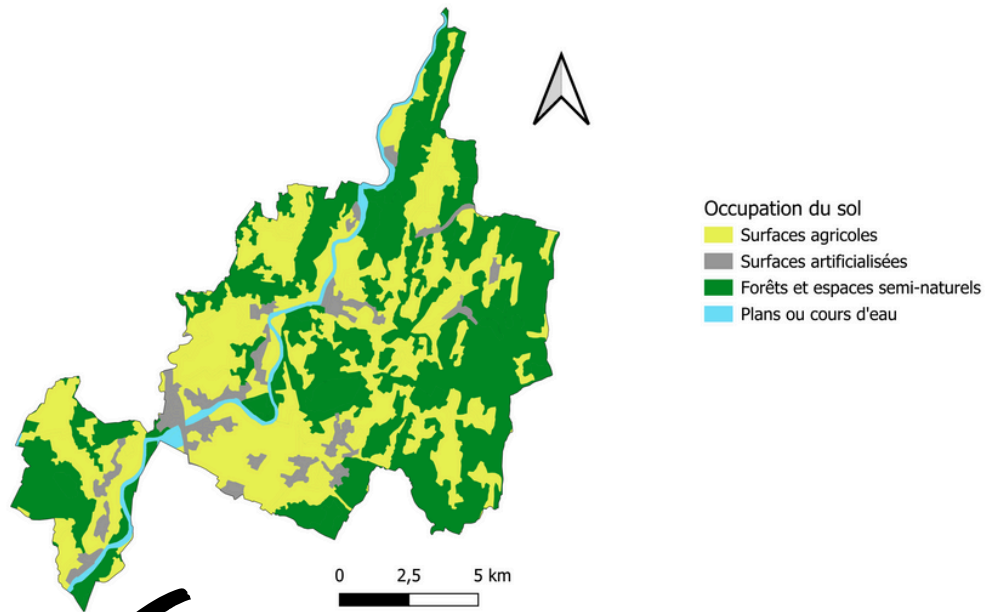


- Sols des roches calcaires**
 - RENDSOLS, CALCOSOLS, CALCISOLS et BRUNISOLS Eutriques
 - LITHOSOLS calcaires, RENDOSOLS et RENDISOLS
- Sols des matériaux sableux**
 - REGOSOLS et ARENOSOLS
 - ALOCRISOLS et PODZOSOLS leptiques
 - PODZOSOLS
- Sols des matériaux argileux**
 - CALCISOLS, CALCOSOLS, BRUNISOLS Eutriques, PELOSOLS et VERTISOLS
- Sols d'altération, peu différenciés**
 - BRUNISOLS Eutriques à Dystriques et ALOCRISOLS
- Sols des formations limoneuses**
 - LUVISOLS Typiques et NEOLUVISOLS
 - LUVISOLS rédoxiques, Dégradés et PLANOSOLS
- Autres sols**
 - ANDOSOLS
 - FERSIALSOLS et BRUNISOLS fersialitiques
 - SALISOLS et SODISOLS
 - FLUVIOSOLS et THALASSOSOLS
 - LITHOSOLS et RANKOSOLS
- Non sols**
 - Glaciers
 - Villes
 - Lacs

Source : Inra, Base de données Géographique des Sols de France à 1/1 000 000, 1996.

Cartographie des sols français

Carte de l'occupation du sol de la CCRAPC (Corine Land Cover, 2018)

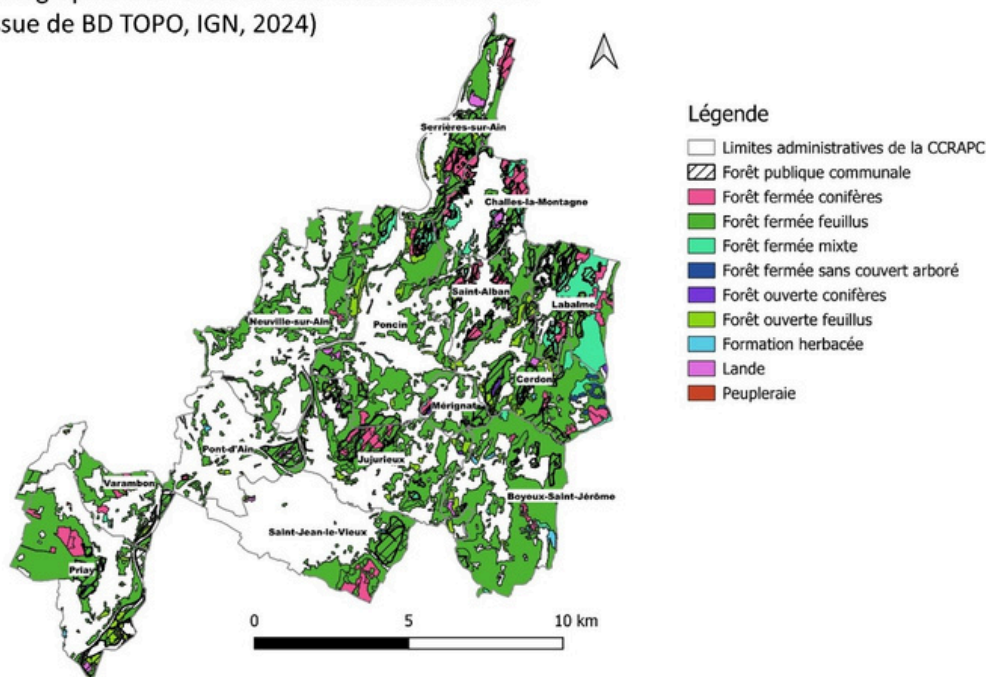


La CCRAPC reste un territoire peu urbanisé, laissant place aux forêts et à l'agriculture.

FORÊTS ET BOIS

La forêt est une partie importante du territoire. Différents types de forêts sont représentés, avec une grande majorité de **forêts de feuillus**. Une dizaine de forêts communales sont accessibles au public.

Cartographie des forêts et essences de la CCRAPC
(Issue de BD TOPO, IGN, 2024)



Économie

La surface de forêts exploitables sur le territoire = 76 km² dont 69 km² de feuillus et 7km² de résineux.

(Observatoire Régional Climat Air Energie AURA, 2024)

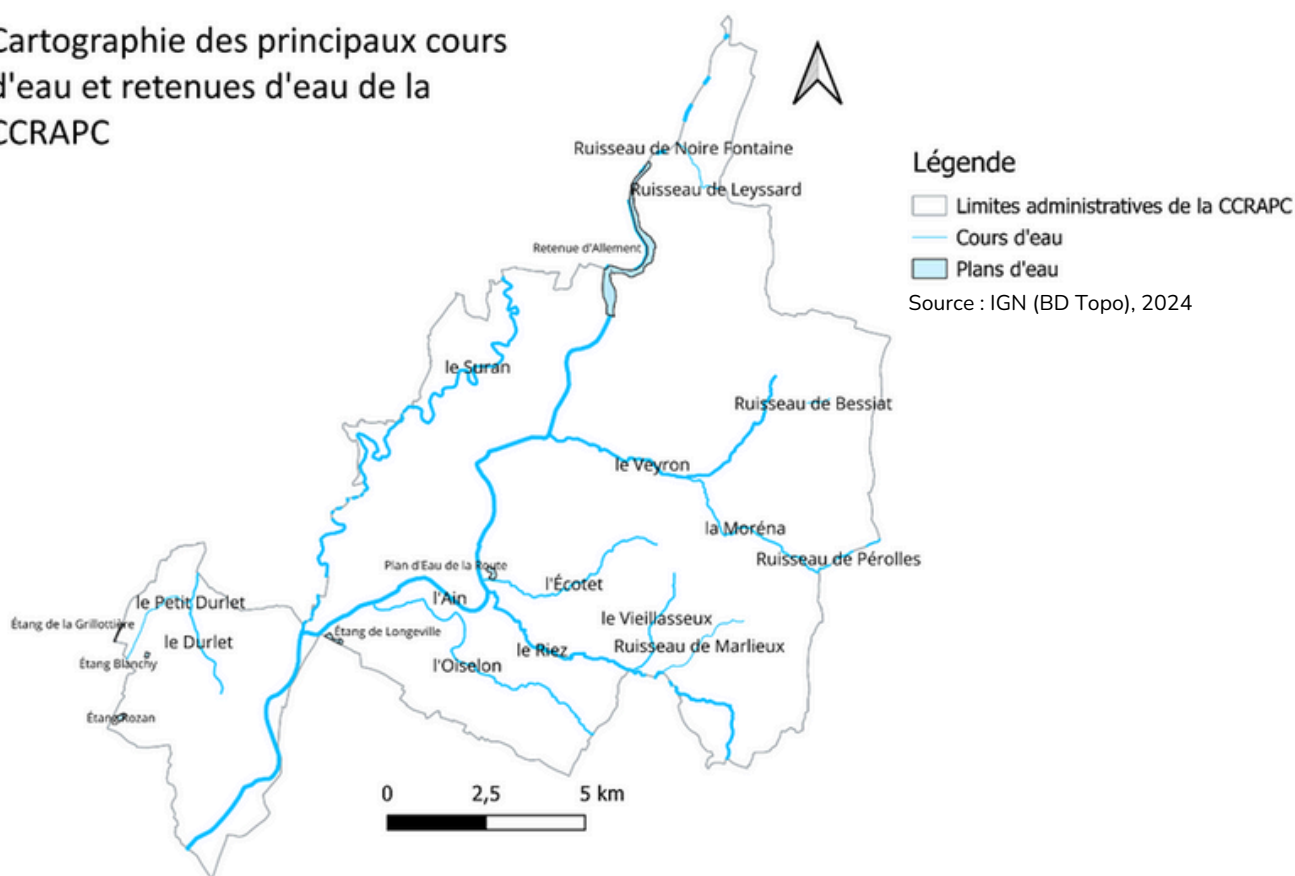
La filière bois dans l'Ain (Fibois) exploite les forêts du territoire :

- Récolte = 400000 m³ en 2022 (bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie)
- 4 entreprises liées au bois sur la CCRAPC (atelier de menuiserie, SARL, SCOP...)

HYDROGRAPHIE

Bassin versant Rhône-Méditerranée

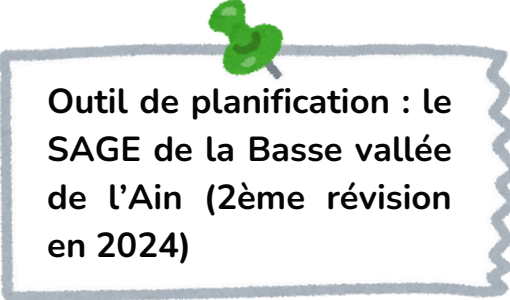
Cartographie des principaux cours d'eau et retenues d'eau de la CCRAPC



Nom	Source	Embouchure	Longueur	Usage
L'Ain	Jura (Bourgogne-Franche-Comté)	Le Rhône (Anthon, Isère)	189.9km	Production électrique Pêche
Le Suran	Jura	L'Ain (Varambon)	73 km	
Le Veyron	Cascade de la Cula (Cerdon)	L'Ain (Poncin)	7.8 km	
Le Riez	Ain (Nivollet)	L'Ain (Jujurieux)	Dizaine de kms	Pêche


Tableau 1 : Principaux cours d'eau de la CCRAPC

La rivière d'Ain passe par 5 retenues artificielles, dont celui du barrage de Vouglans (Jura), ce dernier conditionnant tout le fonctionnement de la rivière. Elle regorge de milieux naturels divers et joue un rôle de régulateur en termes d'inondations. La vallée de l'Ain possède un potentiel en eau souterraine très important essentiellement situé dans la nappe alluviale de l'Ain. L'utilisation de cette ressource en eau est actuellement diversifiée avec une part importante pour **l'irrigation (67%)**. (Gestau, 2022)

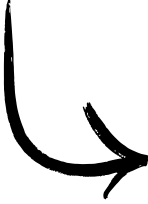


Outil de planification : le SAGE de la Basse vallée de l'Ain (2ème révision en 2024)

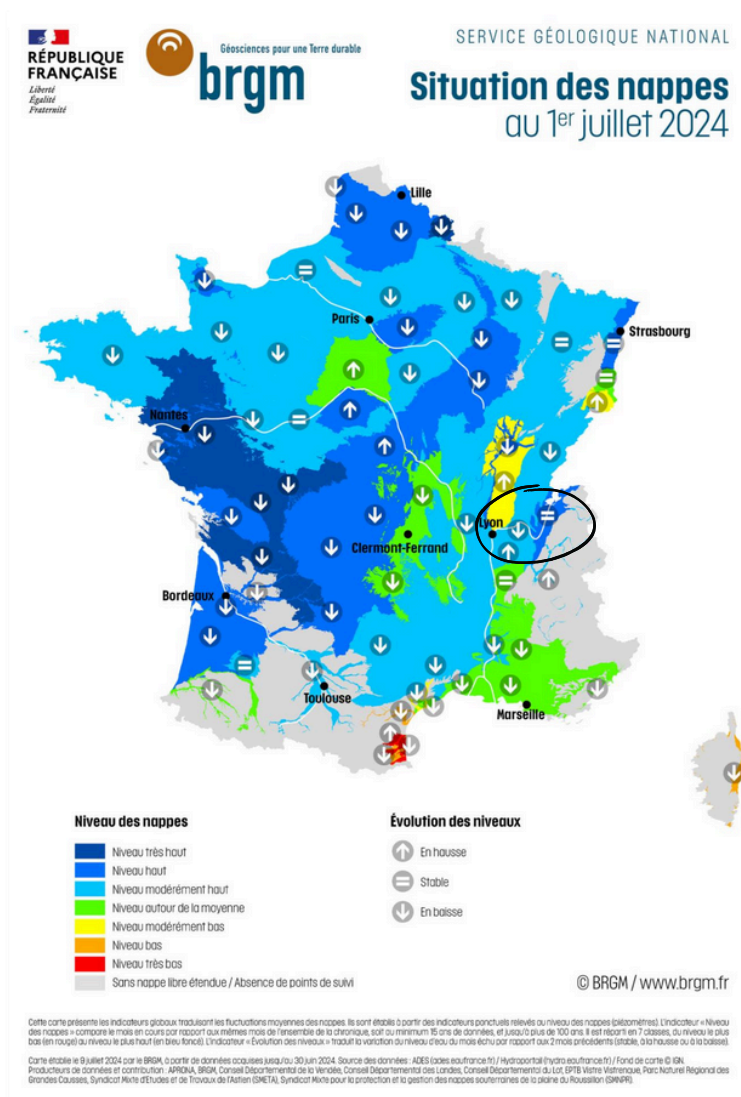
→ Déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (**SDAGE**)

- 
- 600 km²
 - 71.000 habitants
 - 40 **communes** faisant parties de 4 Communautés de Communes différentes
 - Se développe autour de la **rivière d'Ain**

Nombreux acteurs :

- 
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de l'Albarine
 - Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents,
 - 3 Syndicats Mixtes
 - Associations de Pêcheurs
 - ...

État des nappes phréatiques au 1er mai 2024 (BRGM)



État modérément haut ou haut pour les stations de la CCRAPC au 16 juillet 2024 (info-secheresse.fr)



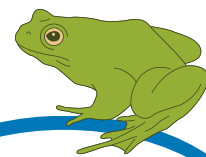
- Plusieurs zones du territoire ont été concernées par des “arrêts sécheresse” en 2022 (c'était 81% du territoire en juillet-août 2022). En moyenne, 13% du territoire était en alerte sécheresse entre 2012 et 2022 durant les mois de juillet et août*

=> On constate de **faibles débits** ces dernières années durant la période estivale qui fragilisent les milieux aquatiques et environnants. Cela est lié à de **fortes températures de l'air et de l'eau**, à la **gestion hydro-électrique des barrages**, aux **prélèvements agricoles d'eau souterraine concentrés sur la période estivale** ainsi que les **prélèvements AEP (Alimentation en Eau Potable) et industriels** qui restent cependant plus constants sur l'année. En effet, les eaux souterraines sont étroitement liées à la rivière, car elles régulent son débit et sa température en particulier durant la période d'étiage et offre des refuges piscicoles.

*Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des Données sécheresses (Propluvia, 2012 à 2022).

ESPACES NATURELS

La CCRAPC présente un patrimoine naturel d'une grande richesse liée aux caractéristiques physiques du territoire (sa géologie, sa topographie et son hydrographie). De nombreux **espaces boisés** y sont présents, ainsi que des **prairies**. Les **vallées de l'Ain et du Suran** ainsi que leurs milieux humides associés (ex : Tourbière de Coiron, vasières, zones humides), **l'espace naturel de la Dombes** (ex : Varambon), les habitats cavernicoles au sein des gorges de l'Ain, les milieux calcicoles sur les coteaux et les terrasses alluviales, regorgent d'une biodiversité singulière.



Environ 68 mares sont recensées sur le territoire de la CCRAPC*

*Source : Observatoire régionale des mares, 2023

3 sites Natura 2000 :

- Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône le long de l'Ain
- La Dombes à l'Est du territoire
- Revermont et gorges de l'Ain au Nord



1 arrêté de protection :

- Protection des Oiseaux Rupestres (au nord et à l'est)

1 site acquis ou assimilé des conservatoires d'espaces naturels :

- Milieux alluviaux de la rivière d'Ain (au Sud, le long de l'Ain)

22 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) Type 1

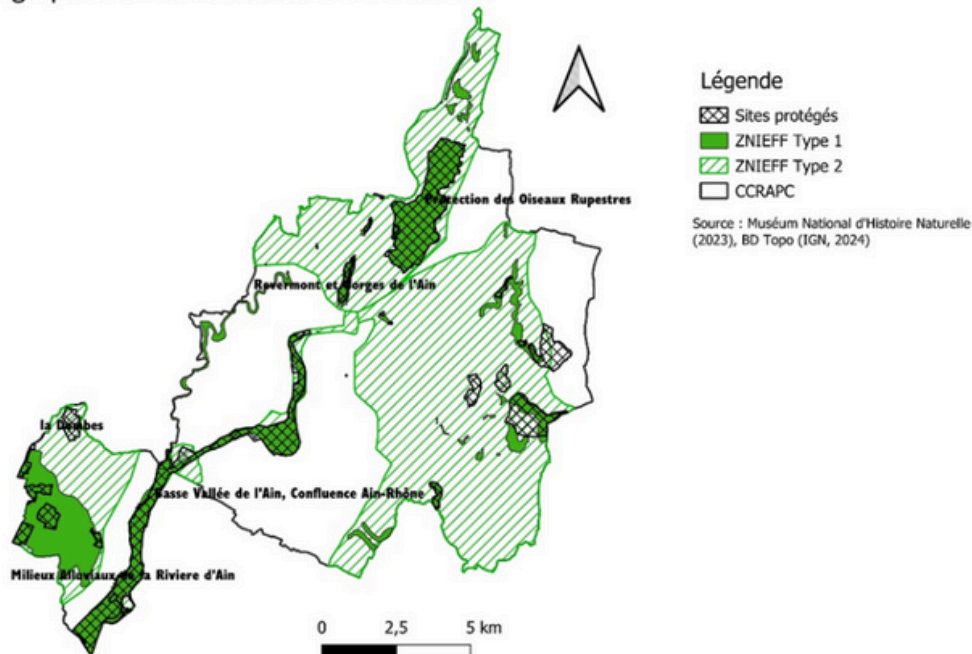
(Espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire)

4 ZNIEFF Type 2

(Espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.)

znief
ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
Des zones-clés pour la biodiversité

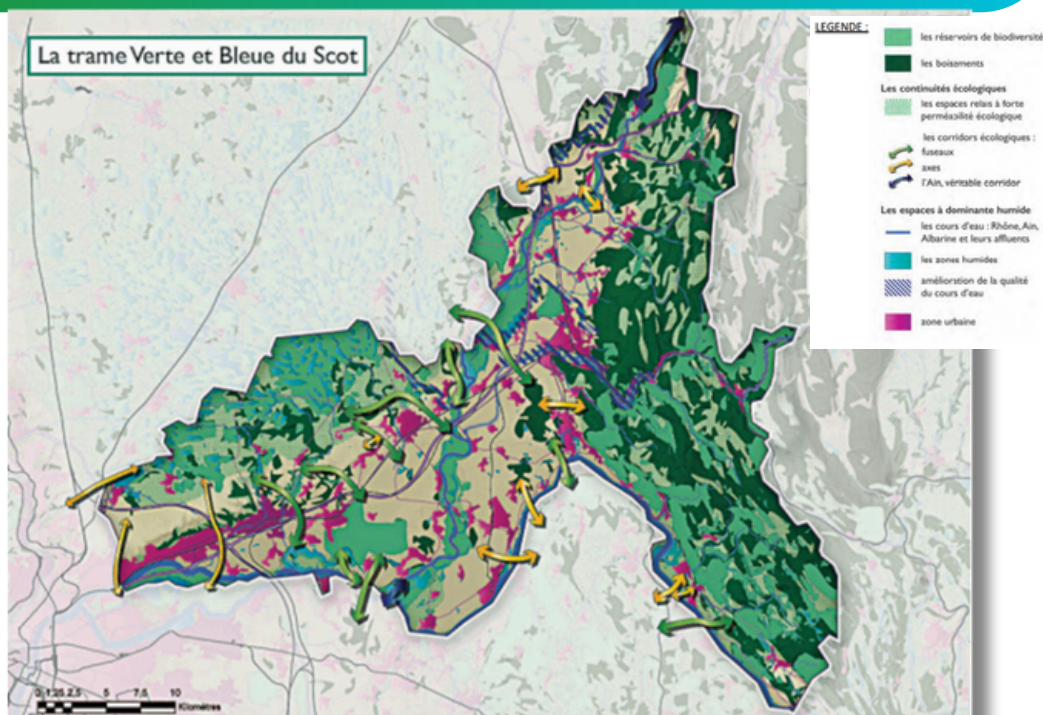
Cartographie des sites naturels de la CCRAPC



1 démarche Trame Verte et Bleue

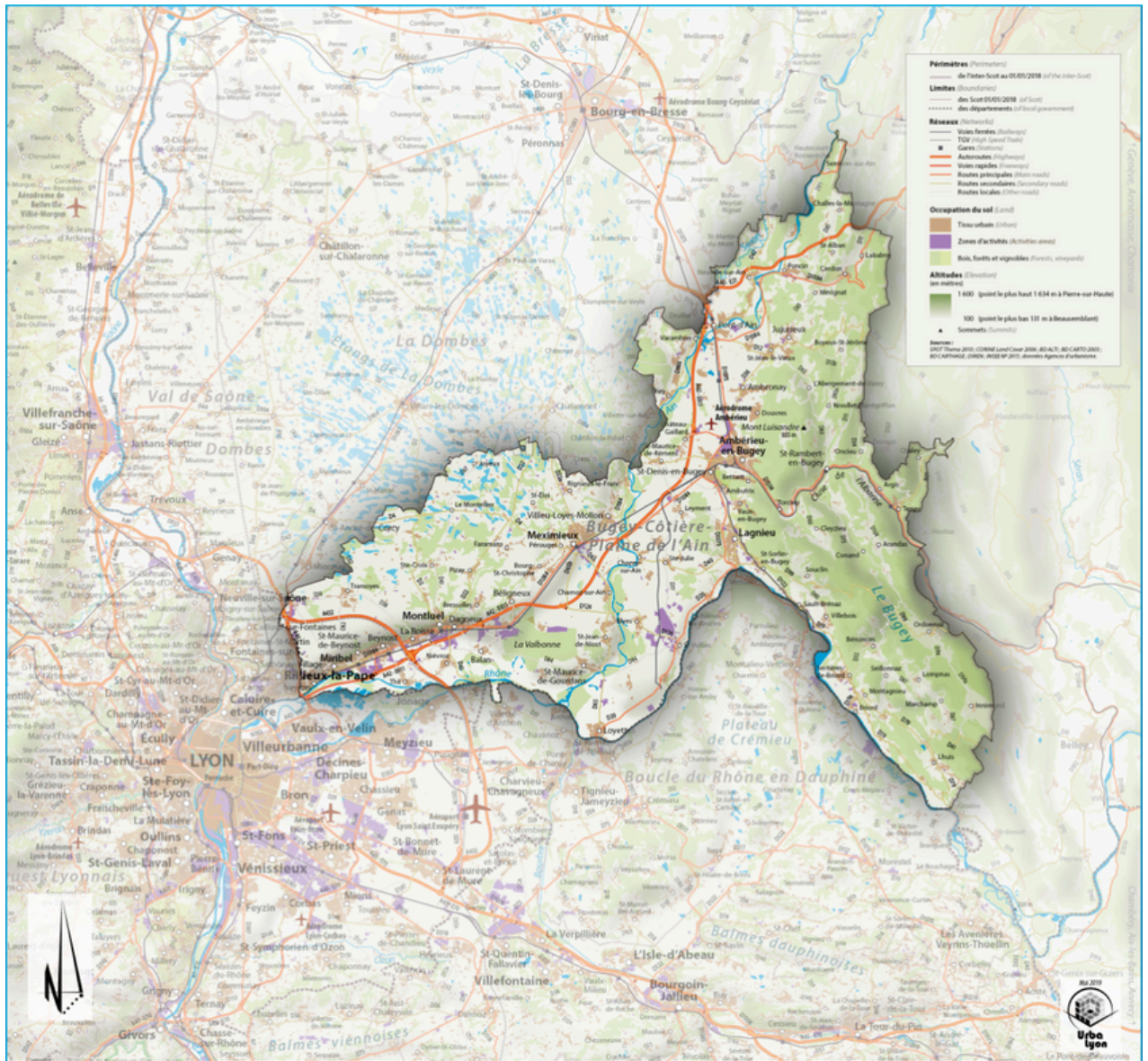
La trame verte et bleue consiste à la fois à protéger des espaces naturels sensibles d'une grande richesse écologique et d'assurer une continuité par le maillage efficace des infrastructures d'intérêt écologique sur le territoire (réservoir de biodiversité, corridors écologiques, espaces de perméabilité etc...).

=> Définie par le **SCoT BUCOPA**



LE SCOT BUCOPA

Schéma de Cohérence Territorial des syndicats mixtes Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain



Carte du territoire du SCOT BUCOPA (source : bucopa.fr)

Définit les grandes orientations d'aménagement et de développement et assure la cohérence entre les politiques publiques en termes d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises... Il a également pour objectif de promouvoir une agriculture diversifiée, les filières agricoles et les produits du terroir (trame agricole).

146000
habitants
1138 km²

82 communes
réparties dans 4
ComCom



Révisé en 2017 et traduit
en 2 rapports : le Document
d'Orientation et d'Objectifs
et le Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable



PADD : protéger l'espace agricole et gérer durablement cette ressource foncière

- Privilégier l'enveloppe urbaine
- Limiter la consommation d'espaces agricoles (passer d'une consommation foncière de 9ha/an à 8.2 ha/ an sur la CCRAPC)
- Lier le développement aux espaces de centralité (hors zones de montagne) : ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère
- Définir des fronts urbains intangibles dans la Plaine de l'Ain
- Définir des règles spécifiques pour les développements dans les espaces de montagne

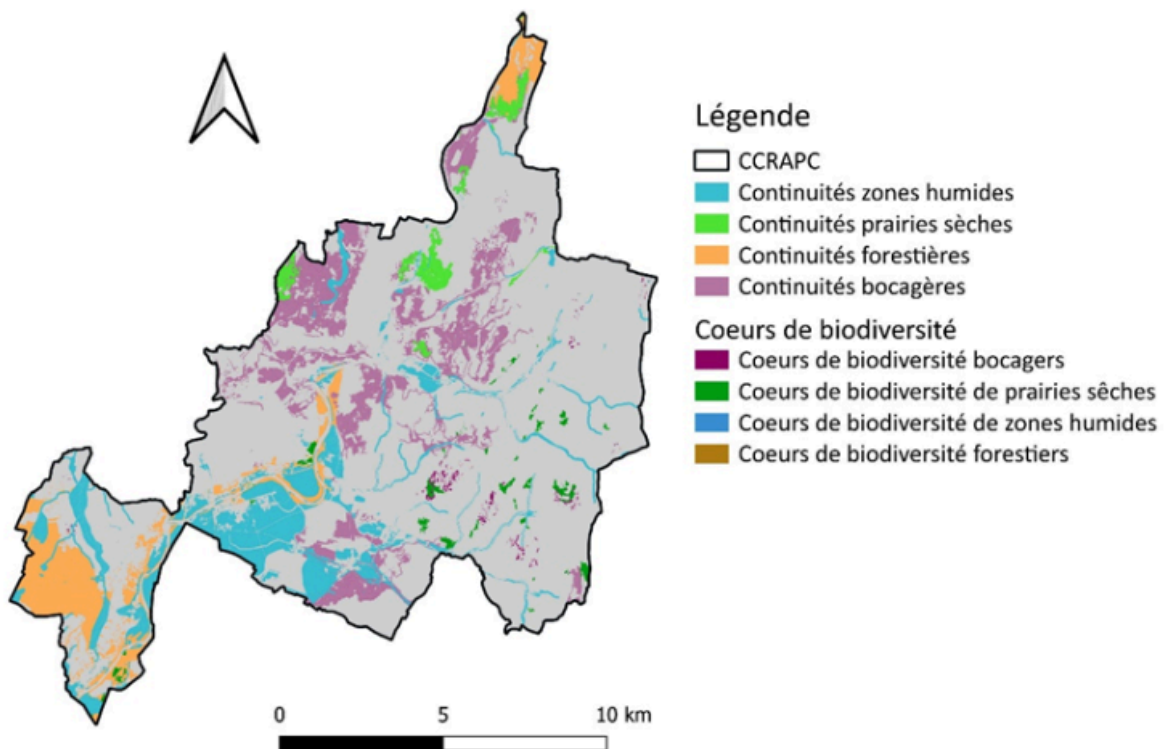


La gestion des ressources en eau est un **enjeu majeur** sur le territoire pour un usage résidentiel, agricole et économique durable qualitativement et quantitativement. La **protection des nappes phréatiques** est un objectif prioritaire dans le SCoT. Sur le territoire étudié, la plaine est considérée comme une **zone sensible** étant donné les prélèvements dans la nappe alluviale de l'Ain. Des actions sont nécessaires pour assurer un bon état quantitatif des Alluvions de la Plaine de l'Ain. Il y a également des périmètres de protection rapprochés et immédiats présents sur différentes communes : Pont d'Ain, Saint Jean le Vieux, Jujurieux et Cerdon.

BIODIVERSITÉ

De nombreuses **continuités écologiques** parcourent le territoire de la CCRAPC. Les **zones humides** se retrouvent principalement autour de la rivière d'Ain, les **continuités forestières** au Sud et au Nord du territoire, les **continuités bocagères fleuries** (haies) se retrouvent un peu partout sur la CCRAPC et les **prairies sèches** sur les communes de Poncin, Neuville-sur-Ain et Serrières-sur-Ain. Les « **Cœur de biodiversité** » sont de hauts lieux de biodiversité d'intérêt départemental. Sur la CCRAPC, nous retrouvons principalement des cœurs de biodiversité de prairies sèches et bocagers au Sud-Est (cf carte ci-dessous).

Continuités écologiques de la CCRAPC (Département de l'Ain, 2017)



Au niveau du massif du Bugey...

Les prairies et les forêts caractérisant ce milieu abritent de nombreuses espèces, notamment des rapaces nocturnes (Chevêchette d'Europe), ou autres oiseaux prairiaux (Tarier des prés). Les zones humides accueillent des espèces rares et protégées (Iris de Sibérie, libellules), tandis que les falaises et pentes abruptes peuvent héberger le Grand-Duc d'Europe ou le Faucon pèlerin. Les milieux aquatiques (lacs) et les grottes sont également des habitats pour les espèces du territoire (notamment les chauves-souris).

Source : Département de l'Ain

Classe	Habitats et espèces remarquables et emblématiques
Habitats naturels	Zones humides (dont tourbières), prairies de fauche ou pâturées (prairies à Narcisse des poètes), pelouses sèches, bocage, grands lacs
Oiseaux	Râle des genêts, Caille des blés, Gélinotte des bois, Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Tarier des prés
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune, Triton crêté
Poissons et faune aquatique	Ecrevisse à pattes blanches, Brochet
Insectes	Leucorrhine à front blanc, Damier de la Succise
Mammifères	Chat sauvage, Lynx, Chiroptères (reproduction et hivernage) : Barbastelle...
Reptiles	Lézard des souches, Lézard vivipare
Flore	Sabot de Vénus, Iris de Sibérie, Glaieul des marais, Rossolis à feuilles rondes, Laïche des tourbières, Laïche pauciflore

Au niveau de la Vallée de la rivière d'Ain...

Cette zone regorge de milieux naturels différents : pelouses sèches alluviales, lit de rivière, lînes, forêts alluviales peu exploitées, prairies bocagères jouant un rôle de corridor écologique entre le Bugey et la Dombes... Ces milieux sont en connexion avec l'ensemble de l'île de Miribel-Jonage, en partie située dans le département de l'Ain. De nombreuses espèces d'oiseaux rares peuvent donc y être vues, mais aussi des espèces aquatiques, comme le Crapaud calamite ou la Rainette arboricole.

Source : Département de l'Ain

Classe	Habitats et espèces remarquables et emblématiques
Habitats naturels	Milieux aquatiques : formations pionnières sur bancs de graviers, lînes Milieux humides : forêts alluviales (aulnaies-frênaies...) Milieux secs : Pelouses sèches sur terrasses alluviales (brotteaux), prairies steppiques et réseau de milieux secs favorables aux reptiles Prairies naturelles relictuelles
Oiseaux	Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, Caille des blés, Courlis cendré, OEdicnème criard
Amphibiens	Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Rainette arboricole
Poissons et faune aquatique	Ombre commun, Lote de rivière, Apron, Chabot
Insectes	Papillon du genre Maculinea...
Mammifères	Loutre
Flore	Hélianthème des Apennins, Immortelle jaune, Pulsatille commune, flore messicole...

Au niveau local : recensement des espèces présentes

(Données de Joël Broyer, 2022)



175
coléoptères



90 papillons



44
orthoptères



24 libellules



24
orchidées



145 couples
d'oiseaux

31 espèces patrimoniales* recensées

*ensemble des espèces protégées, des espèces menacées (liste rouge) et des espèces rares, ainsi que (parfois) des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

2 espèces d'oiseaux

(Directives Européennes Oiseaux)



4 espèces de papillons

(Directives Européennes Habitat Faune Flore)



8 espèces floristiques

(Protection réglementaire national (3), régional (2) ou départemental (3))



1 espèce de libellule

(Directives Européennes Habitat Faune Flore)



Inscrites sur liste rouge (espèces menacées ou quasi-menacées)



7 espèces de papillons

5 espèces d'oiseaux



2 espèces d'orthoptères

1 espèce de libellule



1 espèce d'orchidée



1 espèce sur 3 est menacée en Auvergne-Rhône-Alpes (30.7% contre 19% à l'échelle nationale)

Source : DREAL AURA, 2021

- **45% des oiseaux**
- **19% des mammifères**
- **15% des orthoptères**
- **20% des reptiles**
- **25% des lépidoptères (papillons)**
- **30% des amphibiens**
- **48% de la bryoflore (bryophytes)**
- **23% de la flore vasculaire**

Échelle spatiale	Généralistes	Agricoles	Bâtis	Forestiers
Région Auvergne-Rhône-Alpes	+ 3,1 %	- 15,7 %	- 15 %	+ 1,4 %

Tableau 1 : Tendances des populations d'oiseaux 2002-2020 par groupes indicateurs pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AURA, 2020)

La population d'oiseaux a tendance à diminuer dans les espaces agricoles et urbains. Ce déclin est principalement dû à l'**agriculture intensive** et l'utilisation d'engrais et de pesticides. La **hausse des températures** et les **activités humaines** sont également des causes du déclin des populations d'oiseaux, en France, mais aussi en Europe. (CNRS, 2023)

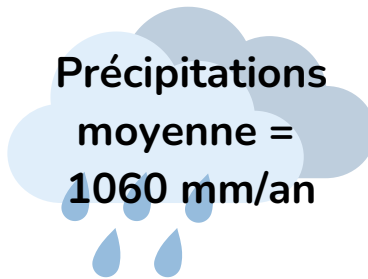
CLIMAT MOYEN

À l'image du département, le territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon est partagée entre plaines, bas plateaux (la Bresse et la Dombes) et les zones montagneuses du Jura. Le climat se caractérise par des **étés chauds et étouffants**, avec un taux d'ensoleillement plus important et de plus faibles précipitations, propres à un **climat semi-continental adouci par l'influence montagnarde du Bugey**. En hiver, ce sont les **influences océaniques** venant buter sur le massif jurassien qui viennent adoucir les **hivers froids** qu'imposent les montagnes bugistes.

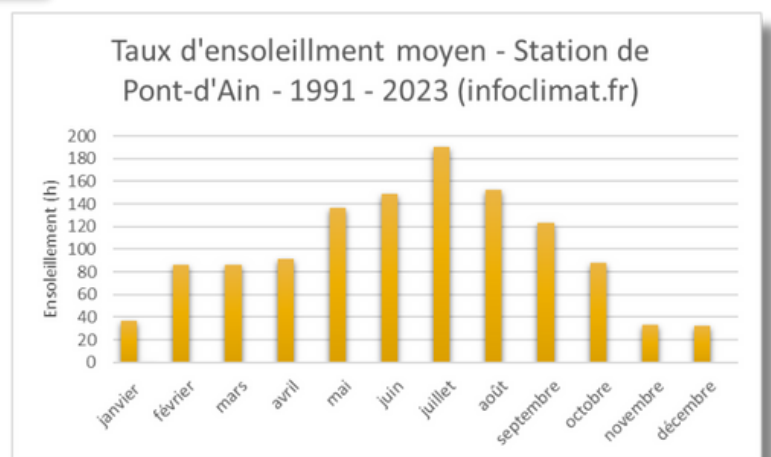
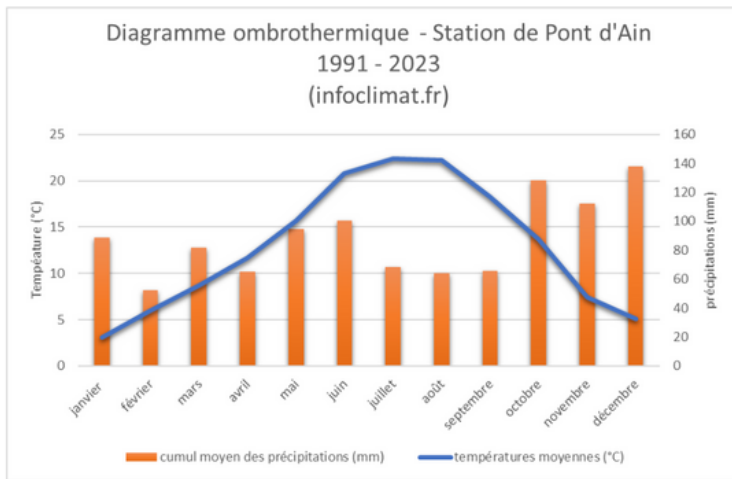
Température
moyenne =
12.9°C



Précipitations
moyenne =
1060 mm/an

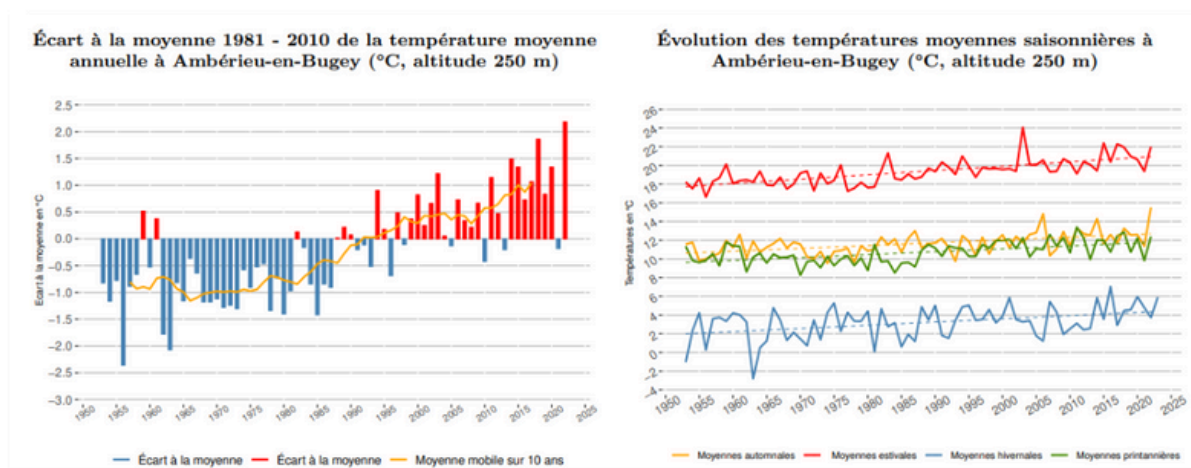


Taux
d'ensoleillement
moyen =
100.5h/an



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Observatoire Régional Climat Air Énergie d'Auvergne Rhône-Alpes a publié en avril 2024 les profils climatiques de l'ensemble des EPCI. Pour la CCRAPC, les paramètres climatologiques s'appuient sur la station de mesures météorologiques du réseau de Météo-France, située à Ambérieu-en-Bugey.



+2.4°C entre 1953 et 2022

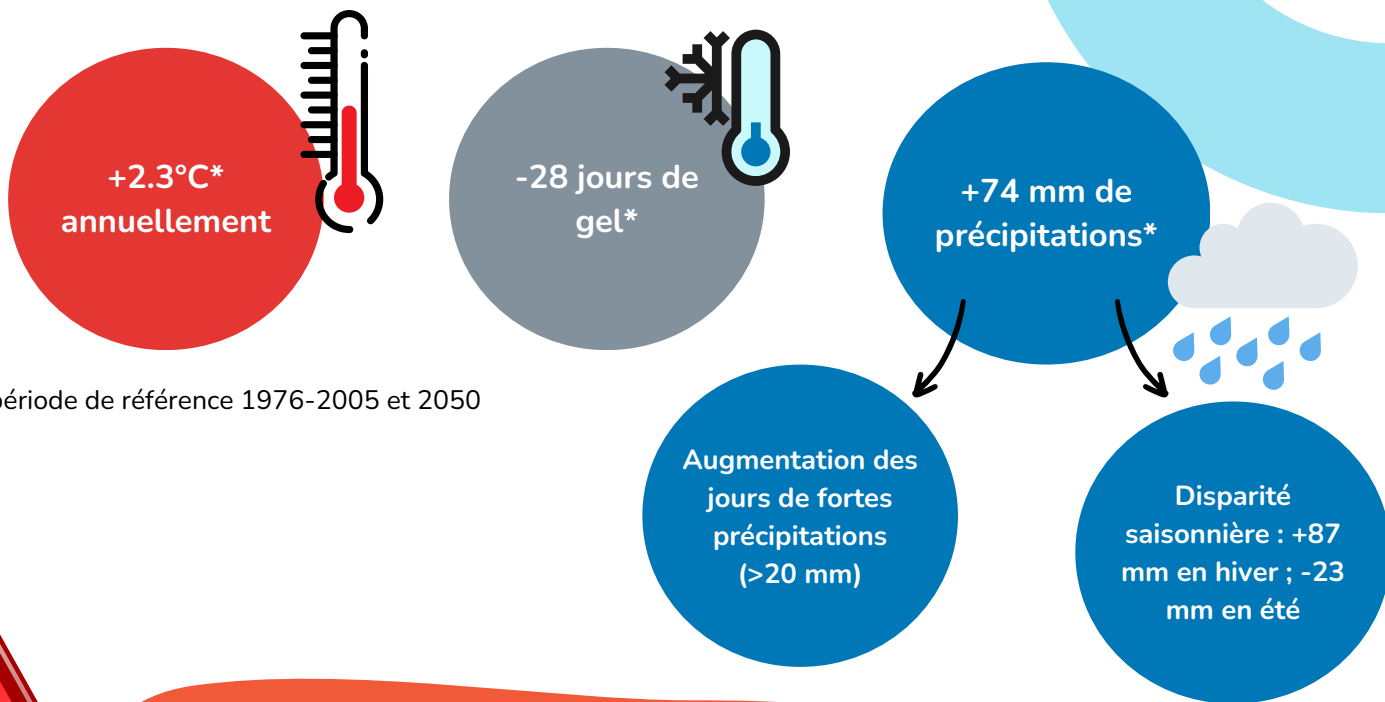
Augmentation surtout marquée en été et au printemps

Grande variabilité du régime des précipitations suivant les années (pareil pour les fortes pluies)

Le nombre de jours de gel annuel a diminué de 15.3 jours en moyenne

On observe, à partir des années 90, une **baisse du bilan hydrique annuel**, sur tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des **déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été**. Ces évolutions sont dues essentiellement à l'**augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, du fait de l'augmentation générale des températures** (Observatoire Régional Climat Air Énergie, 2024).

Prévisions pour 2050...



*entre la période de référence 1976-2005 et 2050



La hausse des températures a un impact sur :

- les écosystèmes,
- le déplacement de certaines espèces,
- la phénologie, la physiologie, la génétique et la reproduction des espèces

Elle entraîne également des réductions ou extinctions locales d'espèces animales ou végétales car les variations de températures influencent la croissance et la reproduction des être vivants.



Le changement impact également l'agriculture :

- Les **prairies** : avancée en précocité des stades d'épiaison et de floraison des prairies (date de mise à l'herbe), avancement de la date du dernier jour de gel
- La **vigne** : avancée des stades phénologiques, avancée de la date des vendanges (+ 10 jours entre 1990 et 2019, ORCAE, 2024), risque de développement de maladies cryptogamiques, sécheresse (concurrence avec les adventices pour la ressource en eau)
 - La hausse des températures et la baisse des bilans hydriques impactent les récoltes (teneur en sucre et degré alcoolique plus élevés)
- La culture du **blé** : risque de développement de maladies cryptogamiques et d'échaudage, baisse des rendements*
- La culture du **maïs** : impact sur les rendements (baisse et stagnation), accroissement de la disponibilité thermique, risque de manque d'eau (stress hydrique) ou au contraire excès d'eau, sécheresse*

*Source : AURA, 2022

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

GES émis par la CCRAPC tous secteurs confondus en 2022 = **90 kteq CO2***
(ORCAE, 2024)

-5% par rapport à 1990
+1% par rapport à 2021

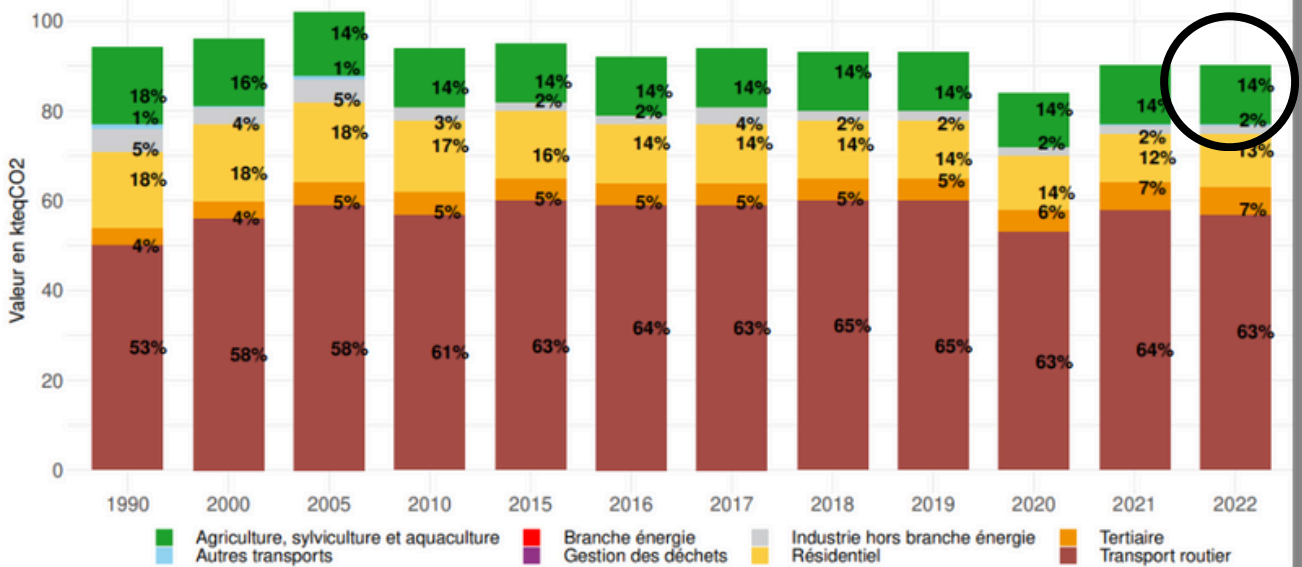
L'agriculture représente 14% des GES de la CCRAPC (soit 13 kteq CO2 en 2022)

Cheptels (59%)
Cultures (30%)
Engins (9%)

-26% depuis 1990

*Estimation prédictive ARIMA

Évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES



Source : ORCAE, 2024

➡ Diminution expliquée par la disparition des élevages

➡ Pollutions = rejets azotés sous forme ammoniacale (volatile)

Séquestration
nette = 33
ktCO₂e/an
(ADEME, 2018)

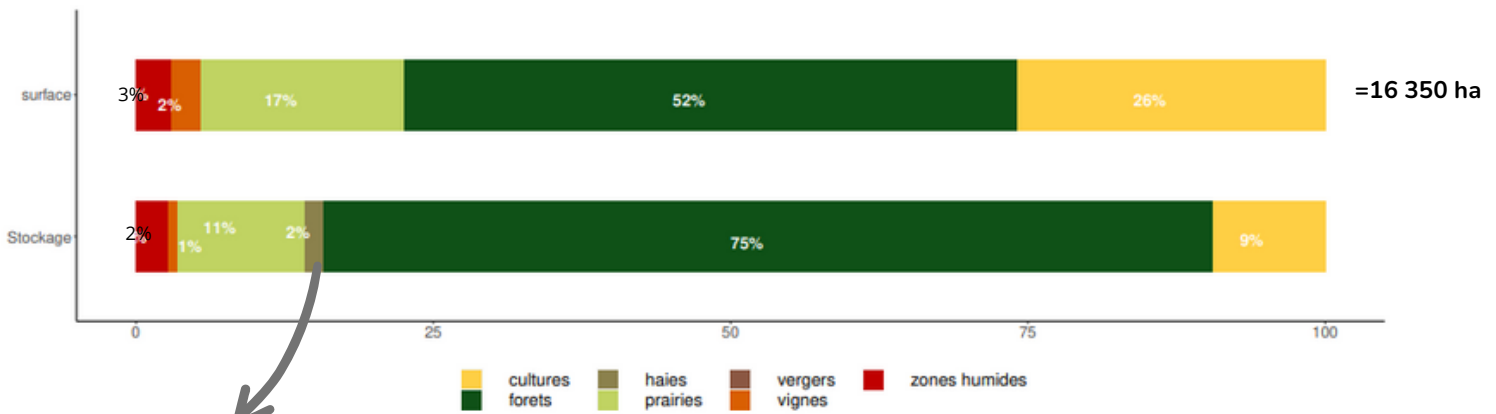
Stockage de
Carbone =
2 279 424 tC

ORCAE, 2024 (Données 2012-2018)

75% par les forêts



11% par les prairies



326 km



En France, 70% des haies ont disparu depuis 1950

(rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), 2023)

Augmenter le stockage de Carbone par les cultures...

- Intégration ou allongement de prairies temporaires dans les rotations de cultures => +0.5 tCO₂e/ha
- Couverts intermédiaires (CIPAN) en grandes cultures => +0.9 tCO₂e/ha
- Couverts intercalaires en vignes => +1.2 tCO₂e/ha
- Haies sur prairies (100 mètres linéaires par ha) => +0.5 tCO₂e/ha

Source : Outil ALDO, ADEME, 2018

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT : À RETENIR !



+ 2.4°C depuis 1953

L'agriculture est responsable de 14% des GES du territoire

Surface forestière = 47%

Intégration dans le SCOT BUCOPA et le SAGE Basse Vallée de l'Ain



Cours d'eau principal : l'Ain

1/3 des espèces sont menacées en AURA

31 espèces patrimoniales recensées

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT, QUELS ENJEUX ?

Forces

- Paysages très diversifiés
- Nombreuses espèces animales et végétales protégées
- Une rivière mobile avec 5 barrages
- Nombreux sites naturels protégés
- Nombreuses zones forestières
- Climat doux et continental
- Stockage important du carbone au niveau des forêts

Faiblesses

- Risques d'inondations
- Assèchement et pollution des eaux souterraines
- Topographie pouvant compliquer les déplacements et la production
- Fragmentation des continuités écologiques
- Sur-fréquentation au niveau de certaines grottes et falaises ou de zones de baignade
- Nombreuses espèces menacées
- Pratiques agricoles intensives et gourmandes en eau

Opportunités

- Préserver les milieux naturels d'intérêt écologique reconnu contre les menaces identifiées sur le territoire
- Diversifier les essences des forêts et les provenances pour atténuer les effets du réchauffement climatique
- Séquestration du carbone par les cultures (prairies, céréales et vignes)

Menaces

- Des conséquences à court terme du changement climatique (hausse des températures), et notamment un manque d'eau et une augmentation des aléas climatiques
- Une dégradation, voire un épuisement, des sols
- Un étalement urbain (issu notamment de l'agglomération lyonnaise) : mitage des surfaces agricoles et naturelles
- Enrésinement de la partie montagneuse (déprise agricole)



ÉTAT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



L'AGRICULTURE DE LA CCRAPC

La CCRAPC est un territoire historiquement rural et agricole, tourné aujourd'hui principalement vers la **viticulture** et les **grandes cultures**. En effet, autrefois, la CCRAPC était essentiellement orientée vers la polyculture-élevage. Les troupeaux partaient en estive dans les montagnes pour pâturer à partir des premiers beaux jours et redescendaient dans la plaine au début de l'hiver où l'on cultivait les fourrages. La mutation de l'agriculture des grandes landes gérées extensivement par le pâturage jusqu'au grand espace céréalier irrigué et productiviste a profondément modifié le paysage de la plaine de l'Ain. On observe aujourd'hui une véritable **spécialisation agricole du territoire** en trois groupes, façonnés par la géographie du territoire :

La plaine céréalière, autour de la rivière d'Ain :

Des exploitations de grandes tailles (> 100 ha) souvent en structure sociétaire, cultivant des céréales (blé et maïs en majorité), et pouvant être couplées à de l'élevage pour la production de viande. La production de bovin laitier, bien que fortement présente antérieurement a quasiment disparu avec la crise laitière au début du XIXème siècle.

Les vignobles des côteaux du Bugey :

Protégés par une Appellation d'Origine Contrôlée, le vin du Bugey et plus particulièrement du Cerdon, a su prospérer et faire la notoriété du territoire. Les vignobles sont concentrés à Cerdon et sur les communes adjacentes. Généralement de petites tailles, les exploitations viticoles ont une dimension familiale et sont structurées de manière individuelle.

L'élevage extensif de moyenne montagne :

Contrairement à l'élevage laitier des filières traditionnelles, l'Appellation d'Origine Protégée Comté a su contrer la crise laitière grâce à une dynamique collective solide tournée vers une stratégie de différenciation par la qualité. Exploitées en extensif au Nord-Ouest du territoire, les fermes à Comté sont souvent des structures individuelles

Les surfaces agricoles représentent 43% du territoire

(Corine Land Cover, 2018)

96 exploitations* :

- 59 exploitations individuelles
- 10 GAEC
- 14 EARL

SAU moyenne =
49.8 ha*

4782 ha* de SAU
(2% de la SAU de
l'Ain)

Baisse de 4.4%* par
rapport à 2010

3925 UGB*

157.7 ETP*

130 chefs*
d'exploitations (dont
23%* de femmes) avec
un âge moyen de 49
ans*

En France, c'est 25% de
femmes* et un âge moyen de
51.4 ans*
En AURA c'est 25% de femmes*
et un âge moyen de 50 ans*
Dans l'Ain, c'est 20% de
femmes* et un âge moyen de 51
ans*

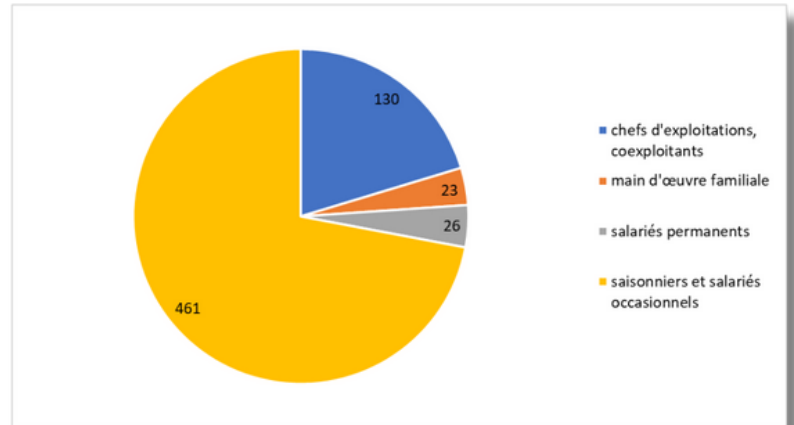
*Chiffres issus du Recensement Agricole (RA) 2020

Main d'œuvre et emploi



640 actifs

dont 461
saisonniers ou
salariés
occasionnels



Main d'œuvre des exploitations agricoles de la CCRAPC (RA 2020)

	CCRAPC	Ain	AURA	France
Evolution du nombre d'actifs permanents agricoles	-42%	-27%	-24%	-22%

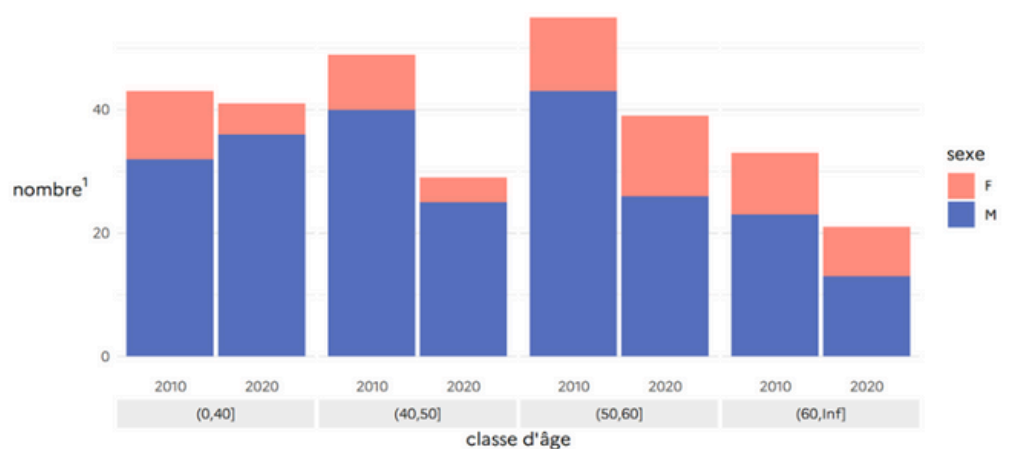
Evolution du nombre d'actifs agricoles permanents à différentes échelles (RA 2020)

Le nombre d'actifs agricoles diminue de plus en plus au cours des ans. Même si la CCRAPC compte plus d'actifs agricoles permanents que la moyenne française, elle semble plus touchée par le phénomène de déclin.

46% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et sont donc proches de la retraite

Dans l'Ain, c'est 57%.

Âge des chefs d'exploitations
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon



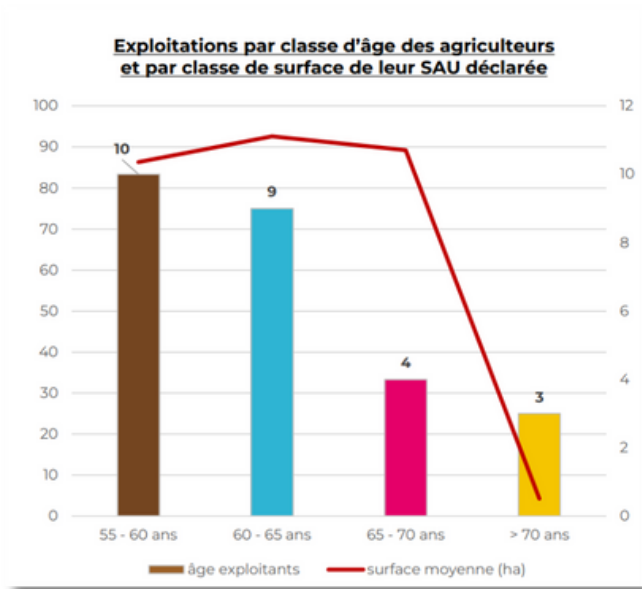
¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Focus sur les exploitations gérées par un exploitant de plus de 55 ans

(Enquête SAFER 2022 et CCRAPC 2024)



- **20 exploitations** ayant leur siège sur le territoire sont gérées par des exploitants de plus de 55 ans (**dont 16 sans projet de reprise**) soit 15% des chefs d'exploitation (cependant, de nombreuses terres n'ayant pas leur siège sur la CCRAPC sont exploitées par des agriculteurs de plus de 55 ans, représentent plus de 50% des terres sur 5 communes de la CCRAPC)
- **1982.5 ha (40% de la SAU)**
- Projets de reprise quand celui-ci est connu : transmission familiale ou non familiale ou cessions
- **Inégalité au niveau des communes** : 3 communes où plus de 40% de la superficie agricole déclarée est exploitée par des exploitants âgés de plus de 55 ans → Serrières-sur-Ain (80%), Neuville-sur-Ain, (47,5%) et Saint-Alban (43%)
- Superficie moyenne des exploitations où l'exploitant a entre 55 et 65 ans = **90 ha** (cf graphique ci-dessous)
- En grande majorité des exploitations en système de **production d'élevage bovins allaitants**



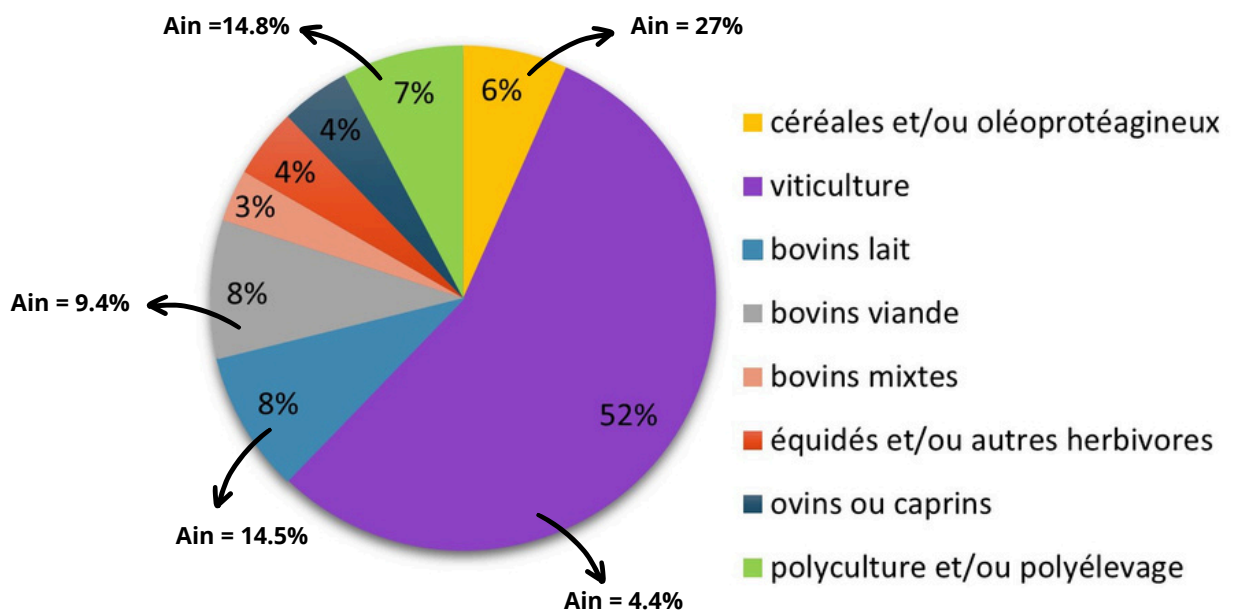
Source : SAFER AURA, 2022

=> L'enjeu de renouvellement des générations agricoles du territoire est donc très important afin d'assurer une production locale et un maintien des terres cultivées en terres agricoles.

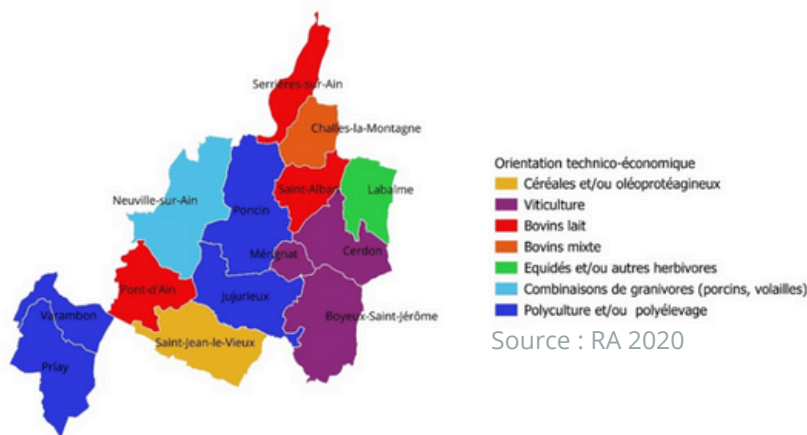
Orientations Technico-Économiques (OTEX)

L'OTEX d'une exploitation correspond à sa spécialisation. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la Production Brute Standard (PBS) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total (Agreste, 2020).

Répartition des OTEX principaux en fonction du nombre d'exploitations (Agreste, RA 2020)



Orientations Technico-Economique des communes de la CCRAPC



Source : RA 2020

NB : La spécialisation d'une commune ne correspond pas nécessairement à la spécialisation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent. Les exploitations d'une commune sont les exploitations dont le principal lieu de production est situé dans la commune.



Plus de la moitié des exploitations de la CCRAPC sont en viticulture. Cette dernière ne représente cependant que **5% de la SAU** de la CCRAPC, ceci s'expliquant par la surface moyenne des exploitations viticoles (4.2 ha).

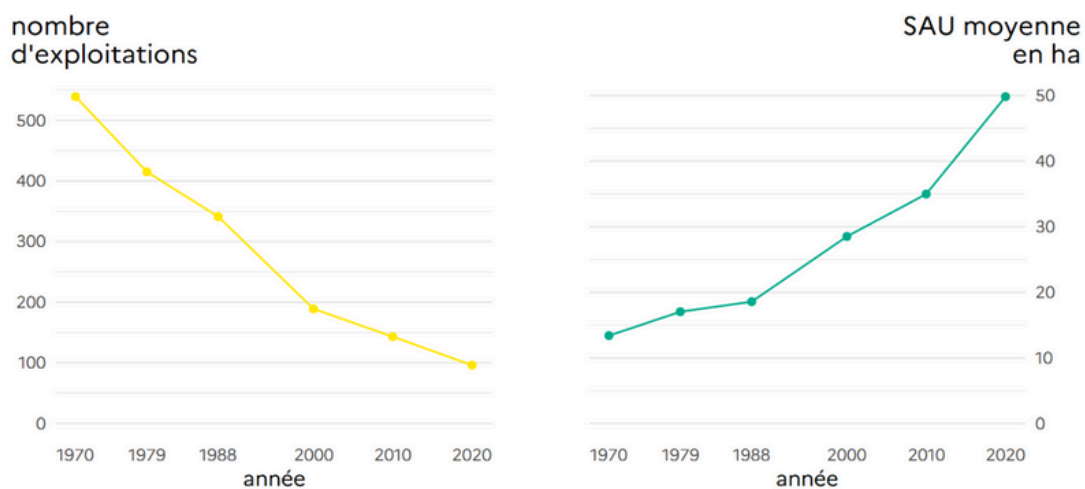


Une grande diversité des OTEX au niveau communal est également constatée. **La viticulture se retrouve principalement dans les communes à l'Est du territoire**, sur la partie basse montagne (Boyeux-Saint-Jérôme = 29% des exploitations, Cerdon = 26%, Mérignat = 15%).



Le nombre d'exploitations sur le territoire de la CCRAPC a fortement diminué (-32.9% en 10 ans), suivant la tendance nationale (-20%). Une plus forte diminution est cependant à noter, par rapport au niveau national mais aussi régional et départemental (-22.7% en Auvergne-Rhône-Alpes et -26.3% dans le département de l'Ain). **De même, la SAU moyenne des exploitations de la CCRAPC a augmenté de 42.5%** entre 2010 et 2020, pour seulement 34.3% dans l'Ain, 27.9% en AURA et 25% au niveau national. Cela montre donc la tendance à **l'agrandissement des fermes**.

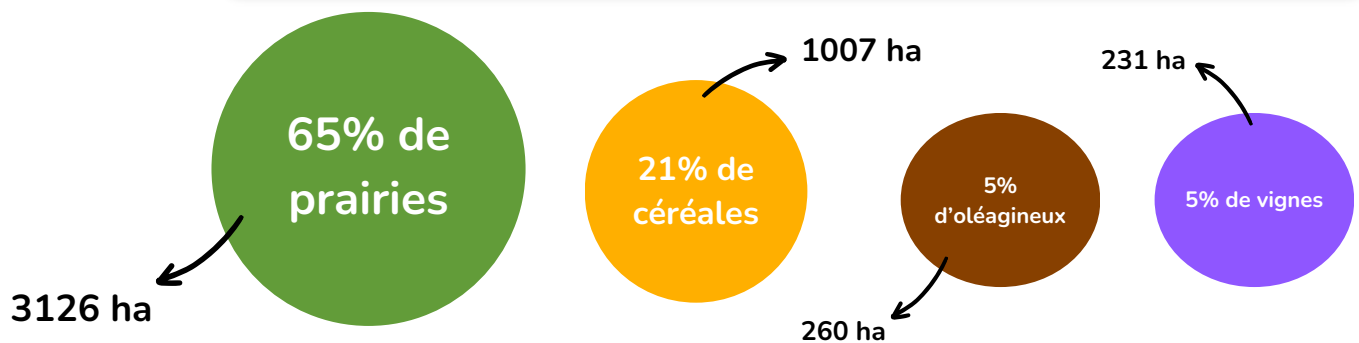
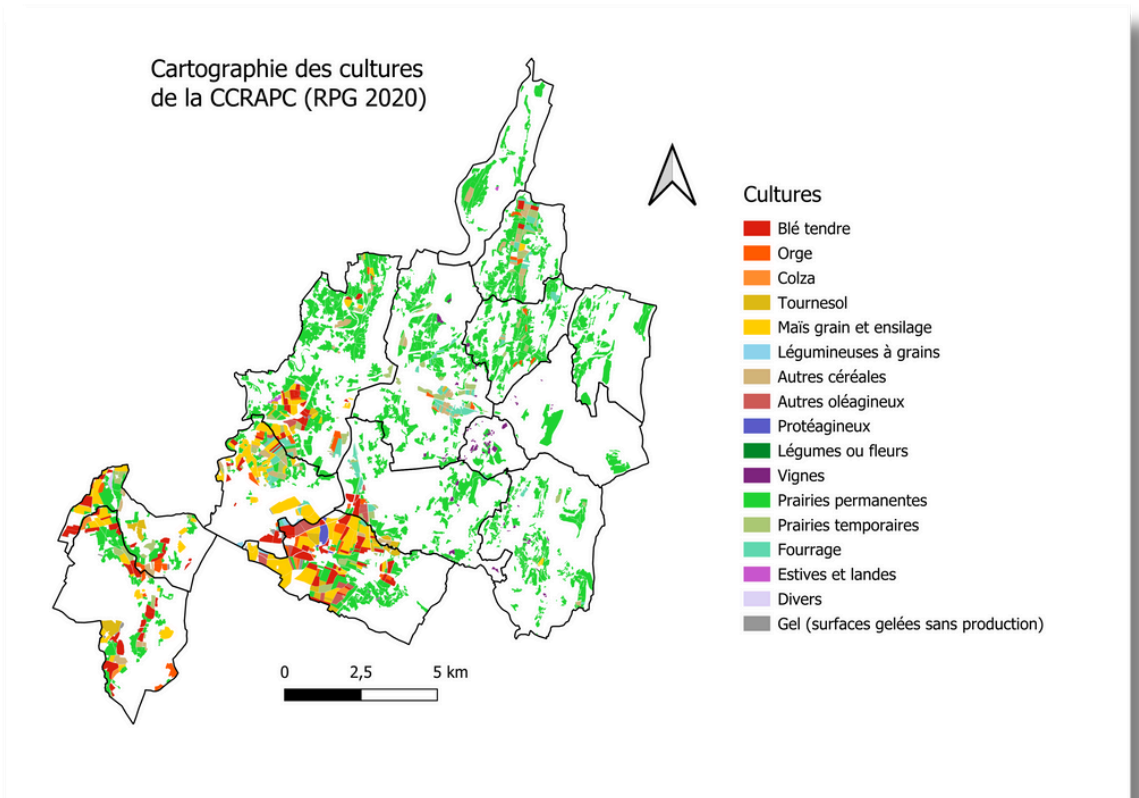
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Les cultures de la CCRAPC

(Source : RA 2020)



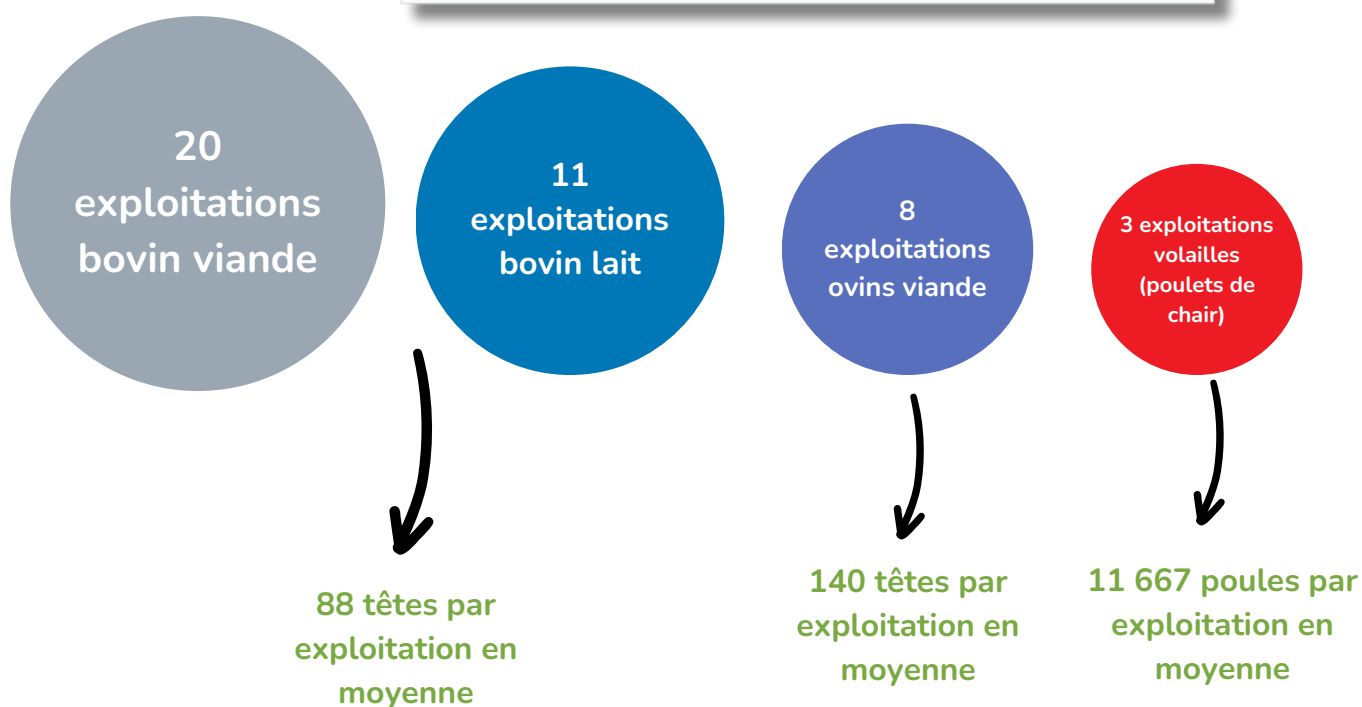
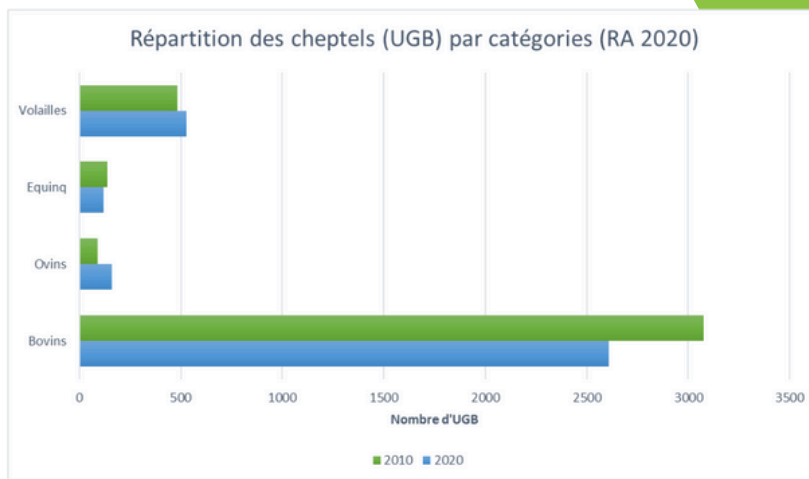
Une grande majorité des terres agricoles cultivées sont en **prairies** ou en **céréales**. Quelques surfaces sont spécialisées en **oléagineux** (tournesol et colza) ou **protéagineux** (lentilles).

Cependant, aucune terre n'est cultivée en **maraîchage (légumes)** et **très peu de cultures fruitières** sont présentes (moins de 3 exploitations en 2020). Cela peut s'expliquer par la technicité de la production maraîchère, rendant le métier difficile pour le porteur de projet mais aussi par un manque d'accès aux terres (cf Le foncier agricole) ou encore la topographie à certains endroits du territoire qui semble inadaptée à la culture maraîchère (exemple des coteaux, où la pente du terrain serait encore un défi à relever pour l'agriculteur). Le changement climatique peut également freiner les porteurs de projet, dans le sens où l'accès à l'eau et l'irrigation est de plus en plus difficile.



L'élevage sur la CCRAPC

(Source : RA 2020)



Remarque : le nombre d'exploitations correspond au nombre d'exploitations ayant un cheptel (mais pas forcément étant orientée vers cette spécialité. C'est le cas par exemple des élevages de volailles : aucune exploitation n'est spécialisée en élevage de volailles d'après le RA 2020).

Beaucoup d'élevages en plein air et une **bonne autoconsommation** de fourrages et céréales

(Enquête CCRAPC, 2021)

Plusieurs exploitants (dans les hauteurs du Bugey) n'ont pas les terrains adéquats pour cultiver et se retrouvent donc très dépendants des producteurs de la plaine. Aujourd'hui, c'est généralement sous forme de contrat entre éleveur et céréalier avec un échange de fourrage et de fumier.





L'agriculture biologique sur la CCRAPC

(Source : Agence Bio, 2022)

233 ha (14ème rang départemental sur 17 EPCI)

dont :

- 150 ha de cultures fourragères
- 61.2 ha de vigne

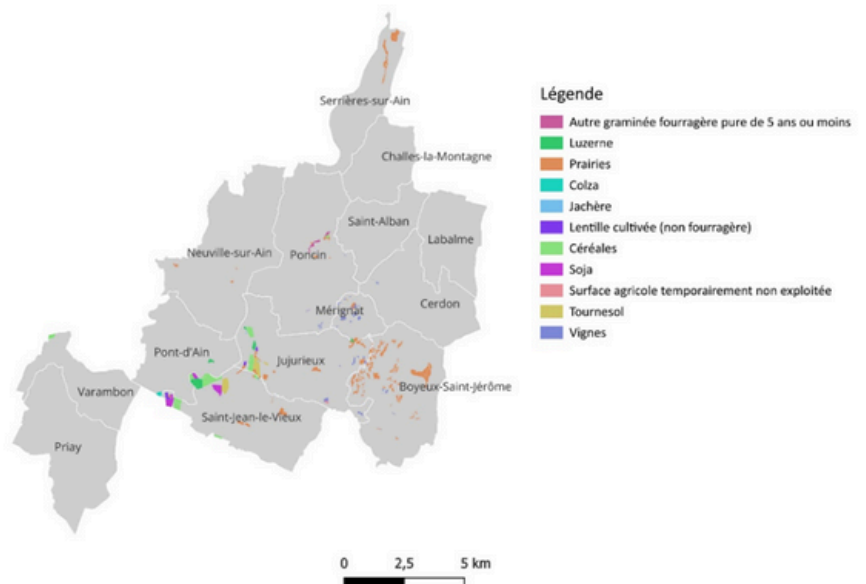
4.9 % de la SAU (11ème rang départemental)

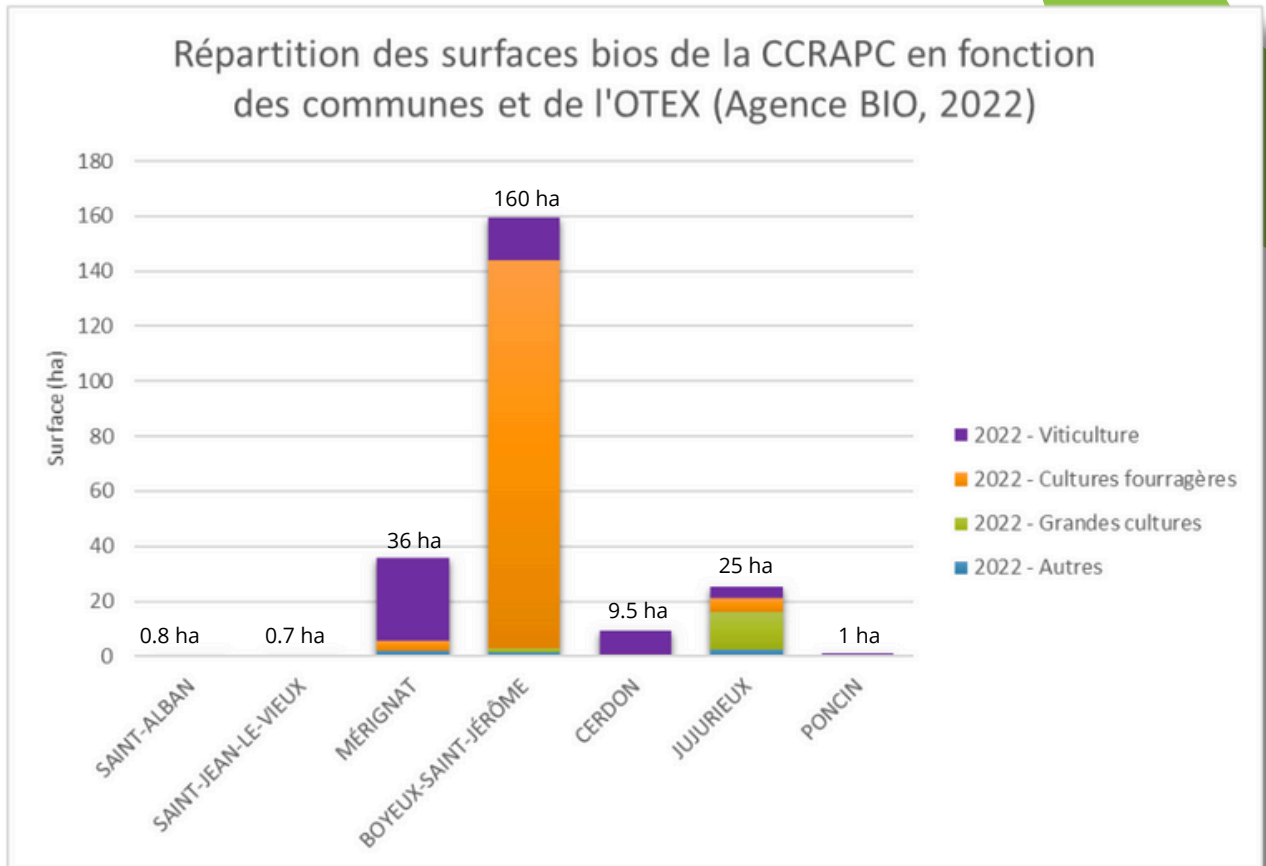
23 fermes bio recensées (7ème rang départemental) soit 24% des fermes (1er rang départemental)

En France, c'est 10.4% de la SAU qui est cultivée en bio

Surfaces agricoles certifiées biologiques (RPG BIO, 2022)

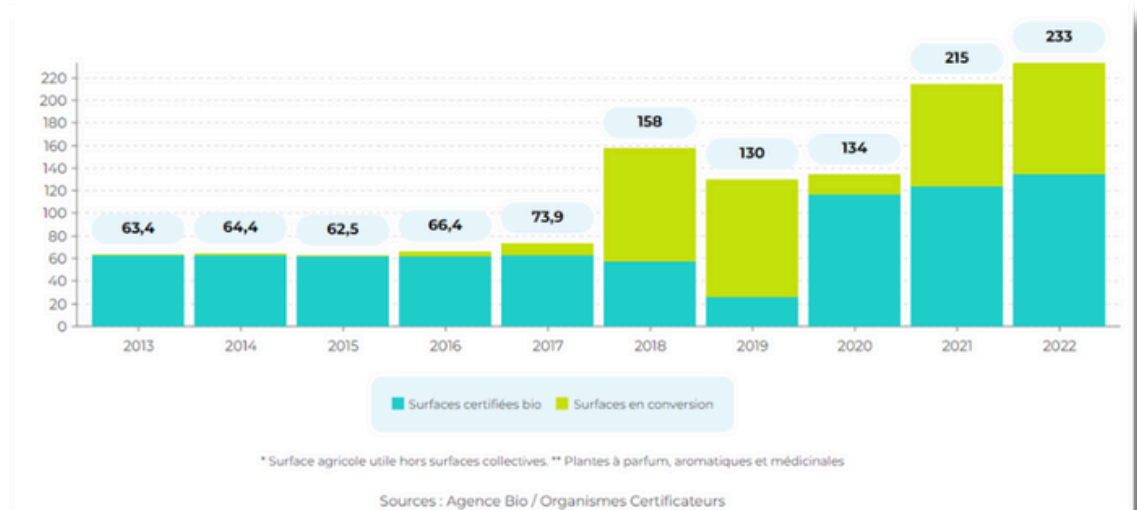
Les producteurs engagés en BIO se situent majoritairement sur **Boyeux-Saint-Jérôme (160 ha)** et **Mérignat (36ha)** pour 3 orientations principales : **cultures fourragères, vignes et apiculture.**





! Aucun élevage n'est certifié BIO sur la CCRAPC en 2022 (hors apiculture).

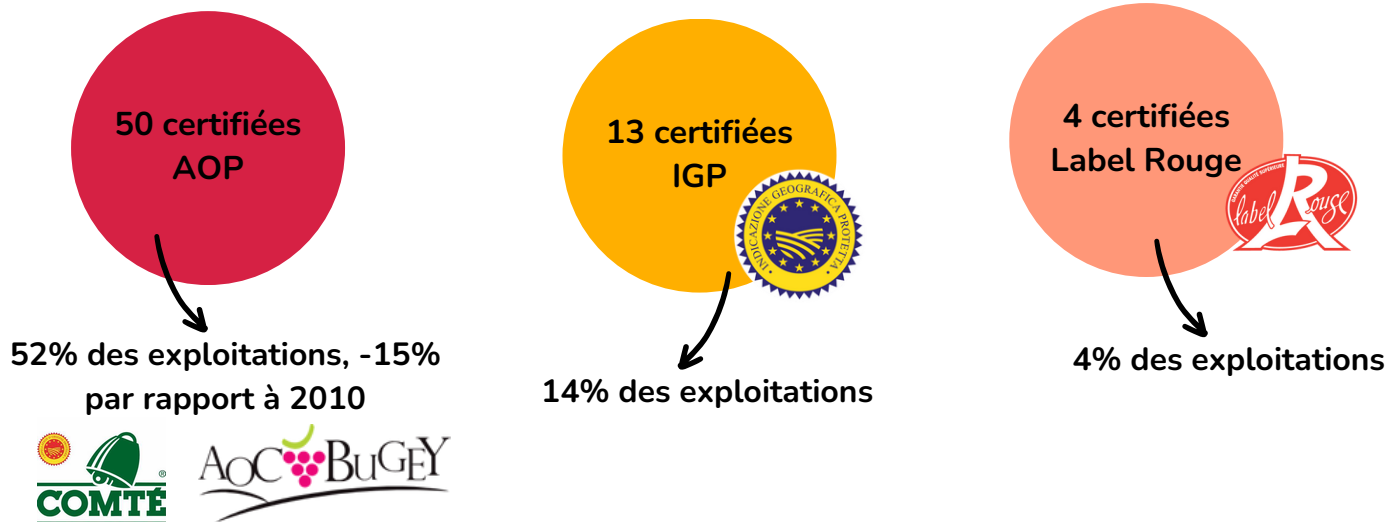
✓ Les surfaces bio et en conversion ont **augmenté de 75 ha** sur les 5 dernières années soit une **évolution de + 47.4 %**.



Évolution des surfaces bio ou en conversion sur la CCRAPC (Agence Bio, 2022)

Et les autres signes de qualité ?

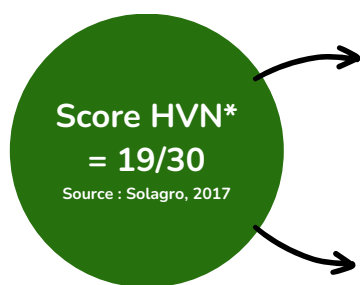
En 2020, 54 autres exploitations* été certifiées par un signe de qualité (SIQO)
*RA 2020



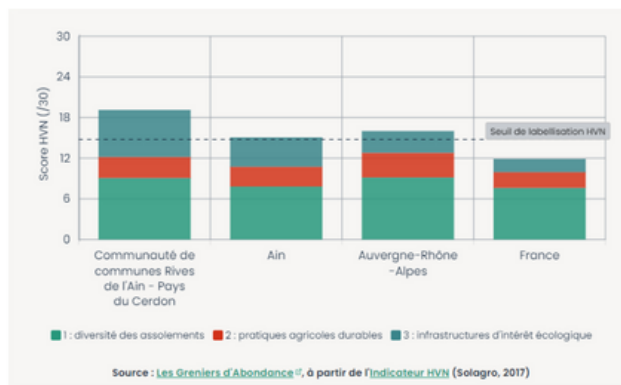
Et l'environnement dans tout ça ?

Au 1er janvier 2024, 8 exploitations sont certifiées HVE (niveau 3 de la certification environnementale) : 7 en viticulture et 1 en bovins viande + viticulture, principalement sur les communes de Boyeux-Saint-Jérôme et Poncin.

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2024



1. Diversité des assolements (9.09)
2. Infrastructures d'intérêt écologique (6.93)
3. Pratiques agricoles durables (3.1)



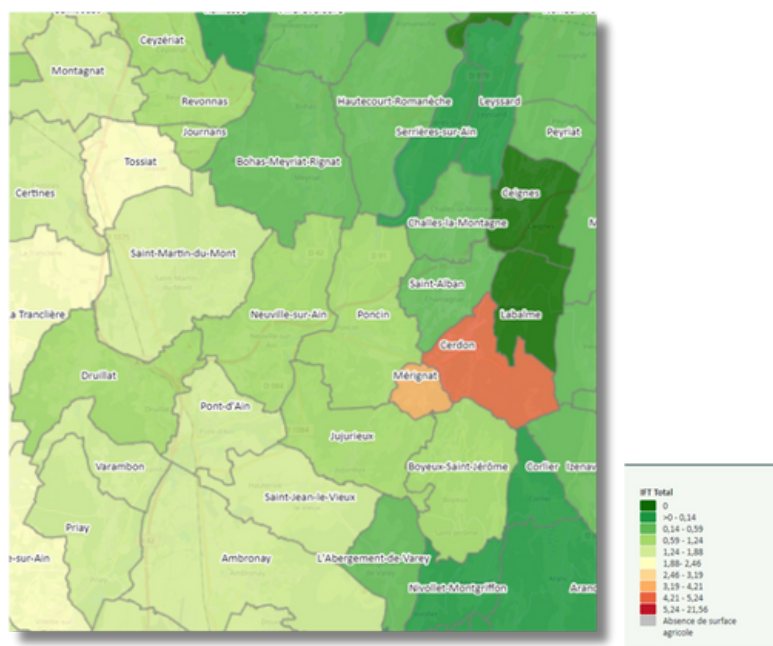
*Score Haute Valeur Naturelle : permet de caractériser les systèmes agricoles qui maintiennent un haut niveau de biodiversité

L'utilisation des produits phytosanitaires

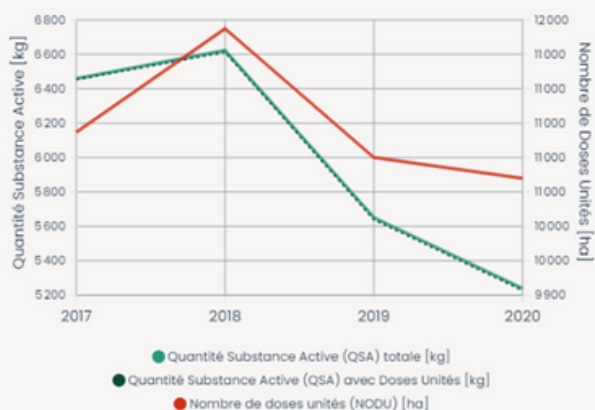
L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) correspond au nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare pendant une campagne culturale. L'IFT communal correspond à la moyenne des IFT par culture. L'IFT total (hors biocontrôle) concerne tous les types de produits de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides, traitements de semences, autres).



Les communes de Cerdon et Mérignat sont celles ayant l'IFT le plus élevé (entre 3 et 5), les produits phytosanitaires y sont majoritairement utilisés pour le **traitement de la vigne**. La commune de Mérignat observe toutefois une diminution de son IFT entre 2020 et 2021 suite à la part de la SAU en agriculture biologique qui a augmenté de 13%. Les communes « céréalières » du sud-ouest du territoire utilisent majoritairement des produits phytosanitaires pour la **culture du blé ou du maïs**.



© OpenStreetMap contributors; RPG 2021 (IGN)/Surfaces "bio" 2021 (Agence bio, Organismes certificateurs)/Casier viticole 2021 (Douanes)/RA 2010 (Ageste)/Enquêtes pratiques culturales en agriculture (Ageste)/Admin express 2020 (IGN)/© Solagro
 Indice de fréquence de traitement phytosanitaire des surfaces agricoles par commune (dernière mise à jour le 31 août 2023)



Source : [Les Greniers d'Abondance](#), à partir des [Quantités de Substances Actives achetées](#) (Office Français de la Biodiversité, 2015 à 2020) et des [Doses Unités des substances actives](#) (Ministère de l'Agriculture, 2017 et 2019)

✗ 5200 kg de substances actives achetées en 2020

✓ Diminution des quantités totales de substances actives achetées (-19%) et du nombre de doses unités (-2.5%) entre 2017 et 2020

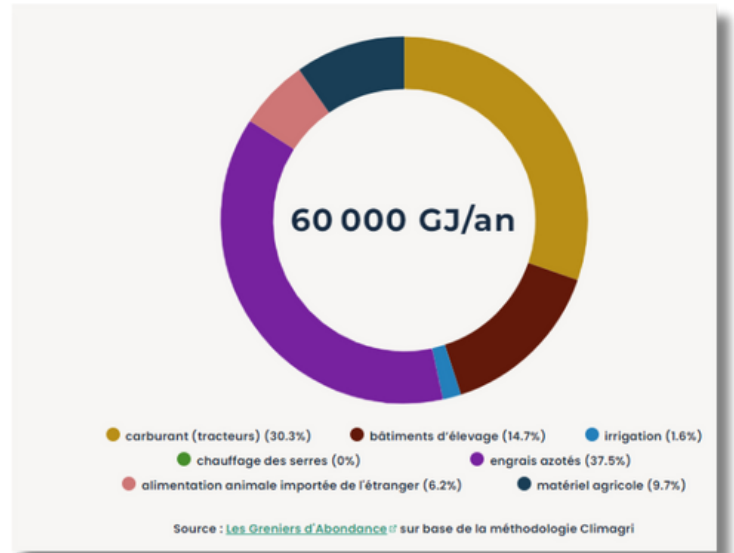
L'énergie utilisée par l'agriculture du territoire

60 000 GJ/an d'énergie primaire (=17 000 Mwh/an)

11.9 GJ/ha

(0.8 fois le chiffre moyen de la France)

37.5% pour la production d'engrais azotés de synthèse
30.3% pour le carburant (engins)



La consommation d'eau (Source : SR3A)

L'irrigation de la plaine de l'Ain est assurée par la mobilisation de deux ressources principales : la **nappe alluviale de l'Ain**, et le **Rhône** (eau superficielle et nappe alluviale)

Aucune commune ne recense de surfaces agricoles irriguées (sauf Priay : "Secret statistique"), d'après le Recensement Agricole de 2020. En effet, les principaux assolements de la CCRAPC (vignes, céréales...) ne nécessitent pas forcément une irrigation en supplément des pluies naturelles (contrairement au maïs par exemple).

La CCRAPC compte cependant de nombreux troupeaux ayant besoin d'être abreuvés (via les puits, les rivières...). Avec un total de **3925 UGB** (RA 2020) et pour une consommation moyenne journalière de **70 litres par UGB**, la consommation d'eau pour abreuver les bêtes de la CCRAPC reviendrait à environ **275000 L/jour (0.1Mm³ annuels)**.



Ces dernières années, des **difficultés d'approvisionnement en eau pour le bétail en raison de l'assèchement de sources et de tronçons de cours d'eau** ont été observées. D'après la Chambre Régionale d'Agriculture, **plus de la moitié des élevages ont été touchés par des problèmes d'abreuvement lors des récentes sécheresses**. Des initiatives de sécurisation de l'accès à la ressource sont en cours sur les départements de l'Ain et du Jura (projet ASSEC, projet RESYSTH).

Le foncier agricole

L'un des plus grands enjeux de la Communauté de Communes reste l'accès au foncier, tant pour les agriculteurs existants que pour les nouveaux arrivants. En effet, peu de terres semblent réellement disponibles pour l'agrandissement d'une exploitation à des fins de diversification ou l'acquisition d'un terrain agricole pour un nouvel arrivant. Plusieurs causes (non exhaustives) ont été identifiées lors de rencontres d'acteurs du territoire (élus, agents publics), et notamment de viticulteurs.

Manque d'informations sur le propriétaire

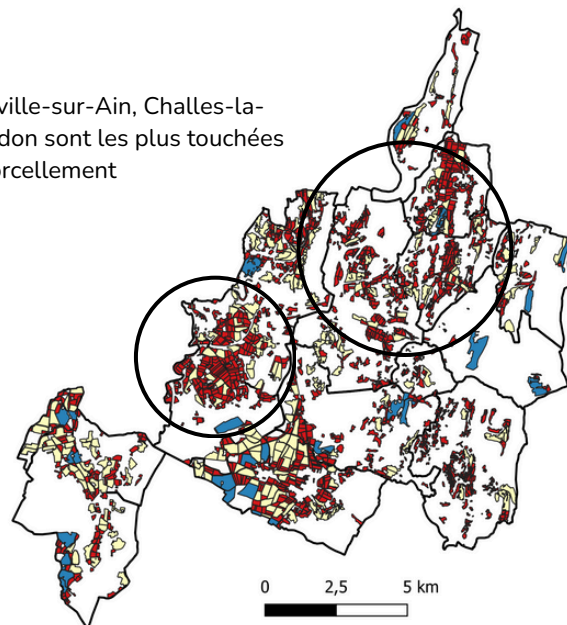
Fort morcellement

Nombreuses parcelles non exploitées

nombre total d'îlots déclarés = 9 593, impliquant un total de 5 292 parcelles cadastrales

Cartographie des surfaces agricoles de la CCRAPC (RPG, 2020)

Les communes de Neuville-sur-Ain, Challes-la-Montagne, Poncin et Cerdon sont les plus touchées par le morcellement

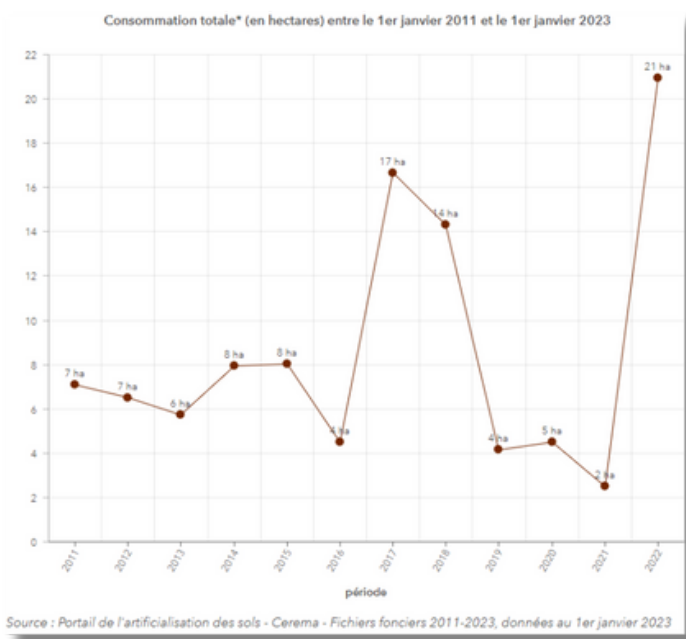


Difficultés (financières, logistiques...) pour acquérir des terres

Pertes des terres agricoles : enfrichement et artificialisation

Une des principales problématiques de la CCRAPC est **l'enfrichement**. Le passage progressif des terres à l'état de friche ne cesse d'être observé ces dernières années. Ce phénomène peut en parti être relié à la **difficulté de transmission des fermes**, pouvant être progressivement laissées à l'abandon. Le **prix élevé de la terre** n'est qu'un des freins à cette transmission. Cet enfrichement, si il n'est pas géré, cause une **perte de biodiversité et une uniformisation des paysages**, mais laisse aussi une terre potentiellement exploitable (en élevage ou maraichage par exemple), **inexploitée**.

La consommation d'espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers (NAF) a **fortement augmenté** en 2022, atteignant 21 ha. Cela s'explique en partie par la création de la **ZAC Ecosphère**. D'un point de vue plus global, l'artificialisation des espaces NAF est majoritairement à destination d'**habitats** (61% environ entre 2011 et 2023).



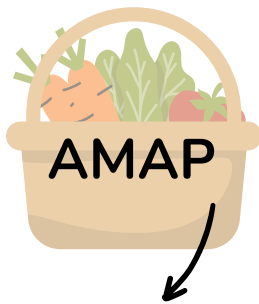
Supérieur à la moyenne
régionale,
départementale et
française



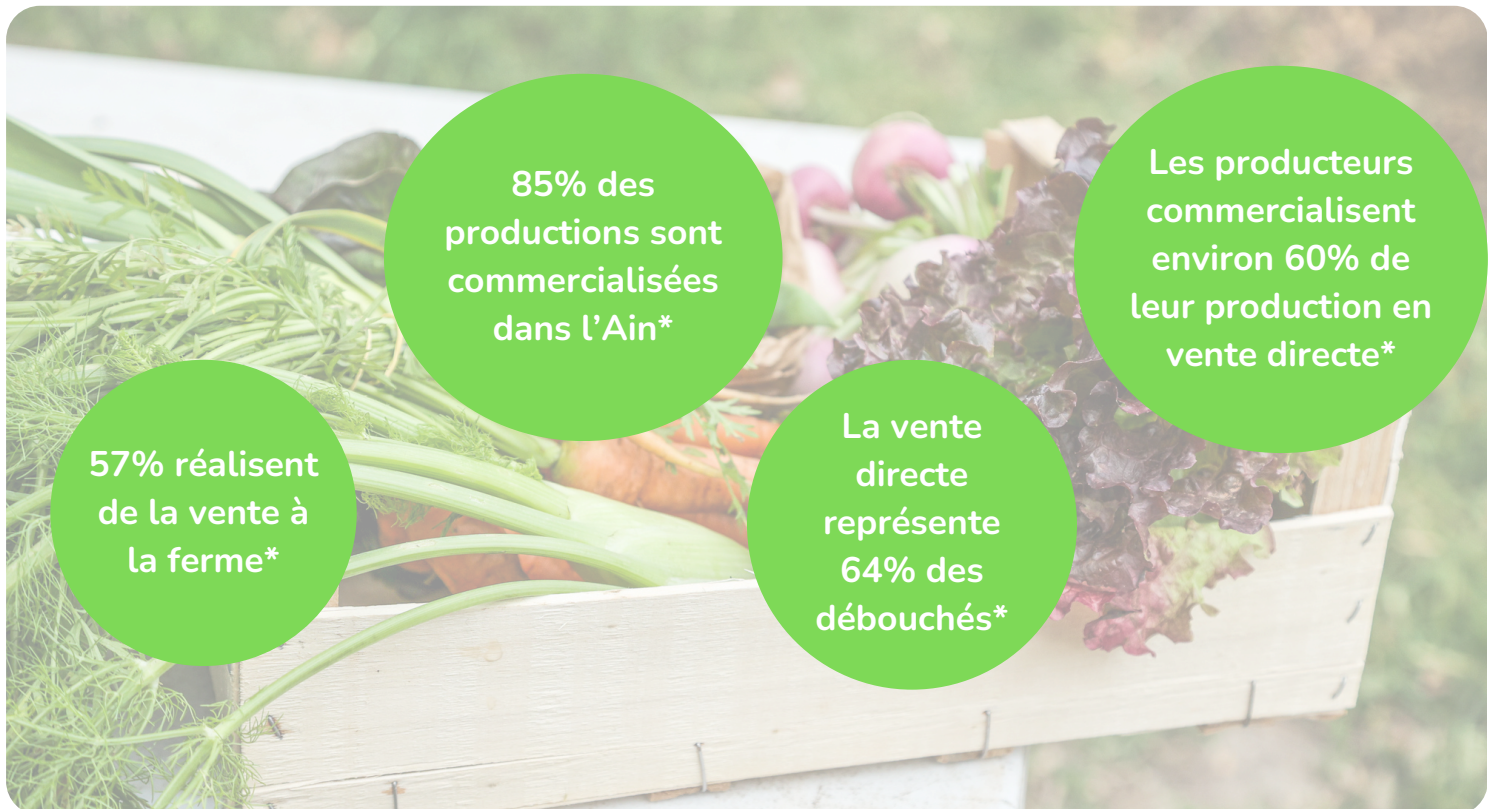
**L'équivalent de 0.9% de la surface agricole a été
artificialisée en 5 ans**

Source : Les Greniers d'Abondance, données CEREMA

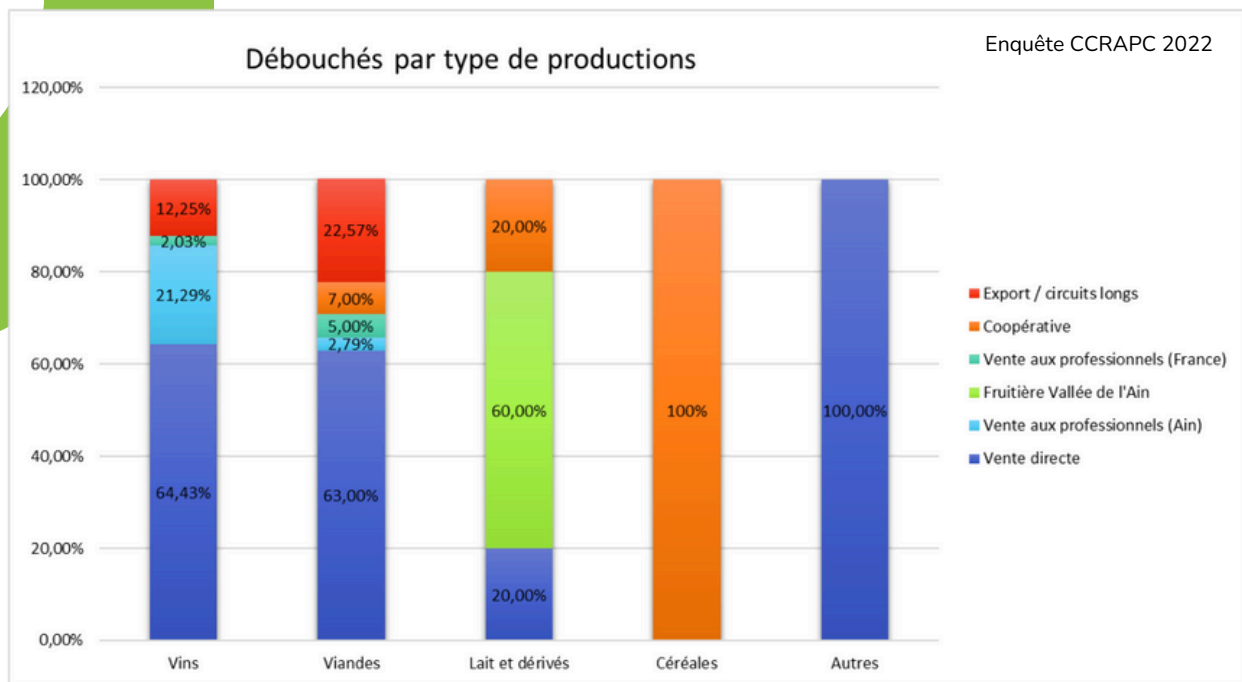
Débouchés des productions agricoles



5 agriculteurs font partis de l'AMAP de Jujurieux (vente de fromage, vins, viande, miel, tisanes, pesto)



*Enquête CCRAPC menée en 2022 auprès de 36 agriculteurs du territoire dont 50% de viticulteurs vendant principalement leur production en circuit-court.



Autres = miel, huile de noix, jus de pommes et pain.



Le **vin** comprend de nombreux débouchés, contrairement à d'autres produits comme le lait ou les céréales.

Les producteurs de viandes de la CCRAPC toutes espèces confondues (bovins, porcins, ovins, volailles) privilégient également les circuits courts avec 63 % des productions en vente directe. Néanmoins, les circuits longs, les coopératives et la vente aux professionnels en dehors du département comptent pour 35 % des productions. **Au vu de ce pourcentage non négligeable, des actions pour relocaliser la vente de ces produits carnés pourraient être envisagées.**



Circuit-court, késako ?

= 1 intermédiaire au maximum entre le producteur (agriculteur) et le consommateur

62% des exploitations de la CCRAPC soit 60 exploitations (hors vin) font de la vente en circuit court (dont **17%** font de la **vente directe** (hors vin)) (+329%)

- Ain = 28%
- AURA = 30%
- France = 23%

Source : RA 2020

Le circuit-court, pourquoi ?

Enquête CCRAPC, 2022

**Bonne
rémunération**

Local

**Se donner de la
visibilité auprès
des particuliers**

**Demande
importante**

**Contact avec les
clients (création de
lien dans le temps)**

Confiance

**Pratique pour
les petites
quantités**

De manière générale, les agriculteurs et agricultrices de la CCRAPC favorisent le circuit-court pour la vente de leurs produits. Cependant, les difficultés rencontrées sont nombreuses, notamment pour trouver un point de vente local qui correspond à leur production (en effet, certains recherchent principalement des produits de consommation réguliers comme les fruits et légumes qui sont quasiment absents du territoire aujourd'hui). La mise en relation entre commerçants, artisans, restaurateurs et agriculteurs est donc aujourd'hui un levier important.

RÉSILIENCE ALIMENTAIRE



5280 ha sont théoriquement nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires de la population du territoire de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon. Sur ce total, 4650 ha sont utilisés pour produire les aliments d'origine animale (fourrages, céréales, oléoprotéagineux, soit 88 %).*

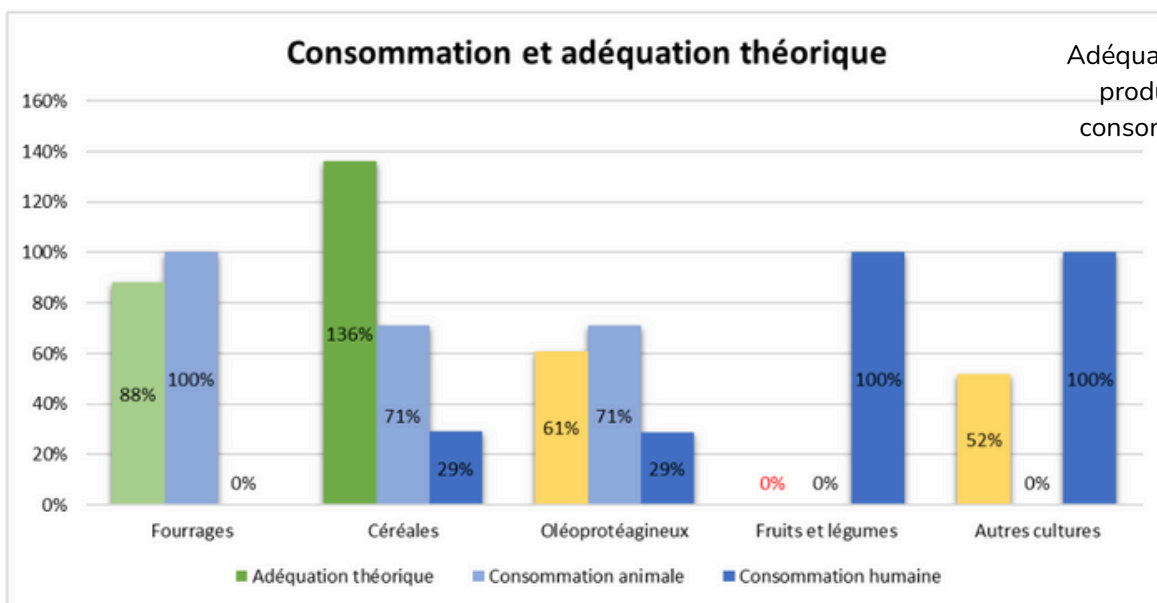
En 2019, la CCRAPC compte 4960 ha de terres agricoles dont 4283 ha pour l'élevage (soit 86%)*.

Potentiel nourricier = 94%*

85%* de la consommation actuelle pourrait, en théorie, être couverte par la production locale (soit 92%* de la population, voire 150%* si -50% de produits animaux)

C'est le rapport entre la surface agricole actuelle et la surface agricole à mobiliser. Cela traduit la capacité théorique des surfaces agricoles du territoire à répondre à la demande alimentaire de la population.

(à l'échelle départementale, c'est 102%, et 75% à l'échelle régionale)

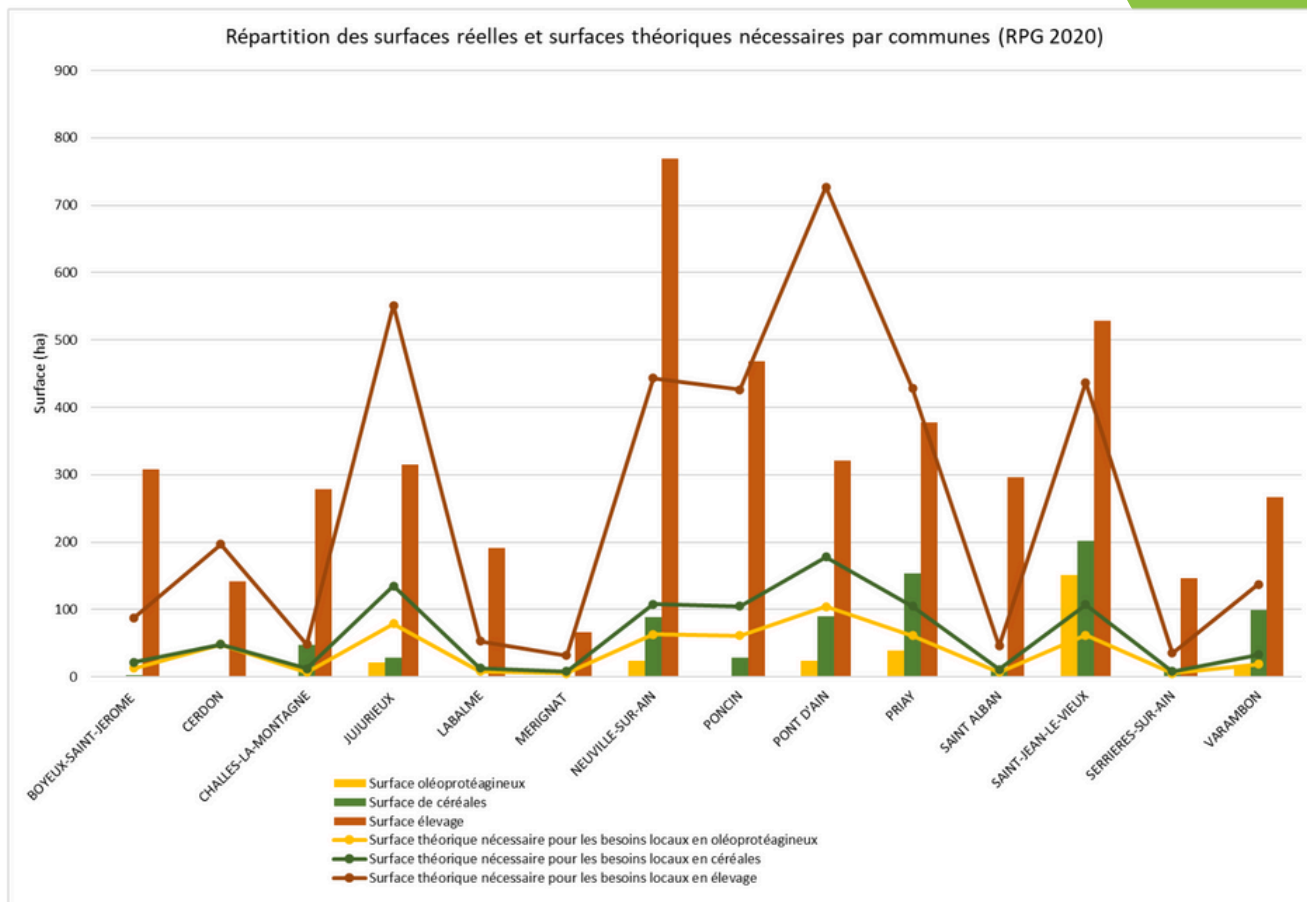


Adéquation théorique = production réelle / consommation réelle

Seule la production céréalière couvre en théorie les besoins de la population. La production de fruits et légumes et "autres cultures" (pommes de terre, betteraves sucrières...) sont insuffisantes. Toutefois, la CCRAPC a un bon potentiel nourricier et une bonne capacité théorique à nourrir sa population.

*Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population (Parcel, 2019)

Une inégalité est également à constater à l'échelle communale :



De nombreuses communes ont davantage de surfaces que les besoins théoriques des habitants. Au contraire, d'autres communes manquent de surfaces. Ainsi, cela met en avant la complémentarité des communes de la CCRAPC. De plus, on observe une différenciation entre plaines et montagnes : les communes situées en plaine (Saint-Jean-le-Vieux, Priay...) remplissent leurs besoins en céréales mais pas en production animale. À l'inverse, les communes situées en montagne (Boyeux-Saint-Jérôme, Saint-Alban...) remplissent leurs besoins en élevage mais pas en céréales.

Une coopération inter-communale est donc nécessaire afin de répondre aux besoins locaux. Une cohésion avec les territoires voisins est également nécessaire afin de subvenir aux besoins en fruits et légumes.



AGRICULTURE : À RETENIR !

4782 ha de
surface agricole
pour 96
exploitations

Productions
principales :
viticulture, grandes
cultures, bovins lait
et viande

4.9% de la SAU
est bio, soit 23
fermes

Nombreux signes de
qualité dont l'AOP
Comté et l'AOC
Bugey-Cerdon

85% de la
consommation actuelle
pourrait, en théorie,
être couverte par la
production locale

62% des
exploitations
vendent en
circuit-court

L'équivalent de
0.9% de la
surface agricole a
été artificialisée
en 5 ans



L'ÉTAT DES FILIÈRES DU TERRITOIRE



4 filières principales sur le territoire de la
CCRAPC :



La filière viande



La filière lait



La filière viticole



La filière céréales

1 filière en développement :



La filière légumineuses

1 filière fragile :



La filière fruits et légumes



La filière viande

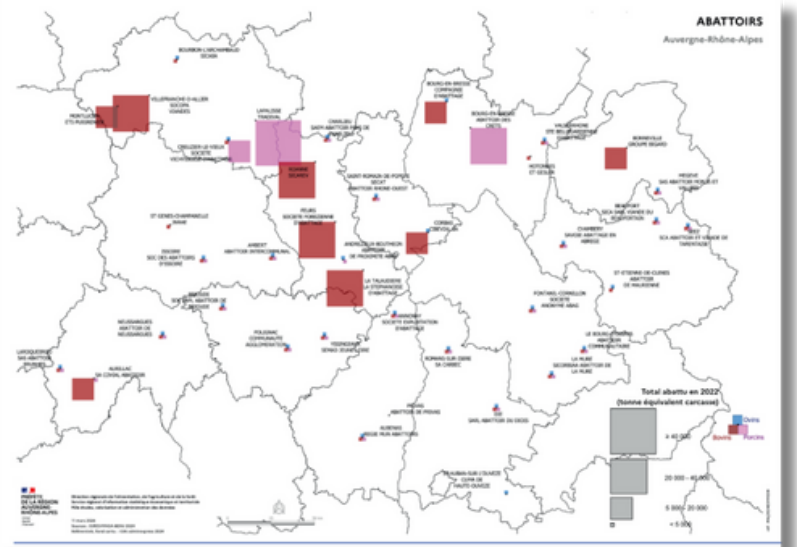
Au niveau du département de l'Ain :

- 3ème producteur de viande bovine en AURA
 - 1ère place des productions carnées (10% de la production agricole)
- 1er producteur de porcs (2 abattoirs principaux à Bourg-en-Bresse)
- 3ème département régional en termes de tonnage abattu (toutes espèces confondues), après l'Allier et la Loire.

Abattoirs principaux de l'Ain potentiellement utilisés par les producteurs de la CCRAPC :

- Compagnie d'abattage de Bourg-en-Bresse (entre 10000 et 20000 tonnes abattus/an)*
- Société bellegardienne d'abattage
- Établissement Gesler
- ORSAC ESAT DIENET

*DRAAF AURA, 2024



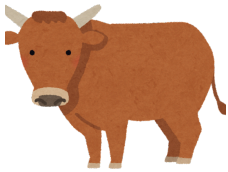
Carte des établissements d'abattage en 2022 (DRAAF AURA, 2024)

La part régionale des abattages augmente régulièrement depuis 2017 dans le total France :

- Augmentation très légère des abattages de bovins dans le total France (sinon stabilisation des tonnages depuis 2017)
- Tonnages abattus supérieurs à la production régionale
- Nombreux flux inter-régionaux (30% de la production est abattues hors région / 47% du tonnage abattu en région provient d'une autre région)

Source : DRAAF AURA, 2024

Sur la CCRAPC...



- 8 exploitations bovins viande (+3 par rapport à 2010) et 20 exploitations ayant des vaches allaitantes (-2 par rapport à 2010).
- 623 têtes au total (561 UGB)
- 31 têtes en moyenne par exploitation -> augmentation
- Élevage plutôt extensif
- 5 des 8 exploitations font de la vente directe à la ferme

Autres filières viande

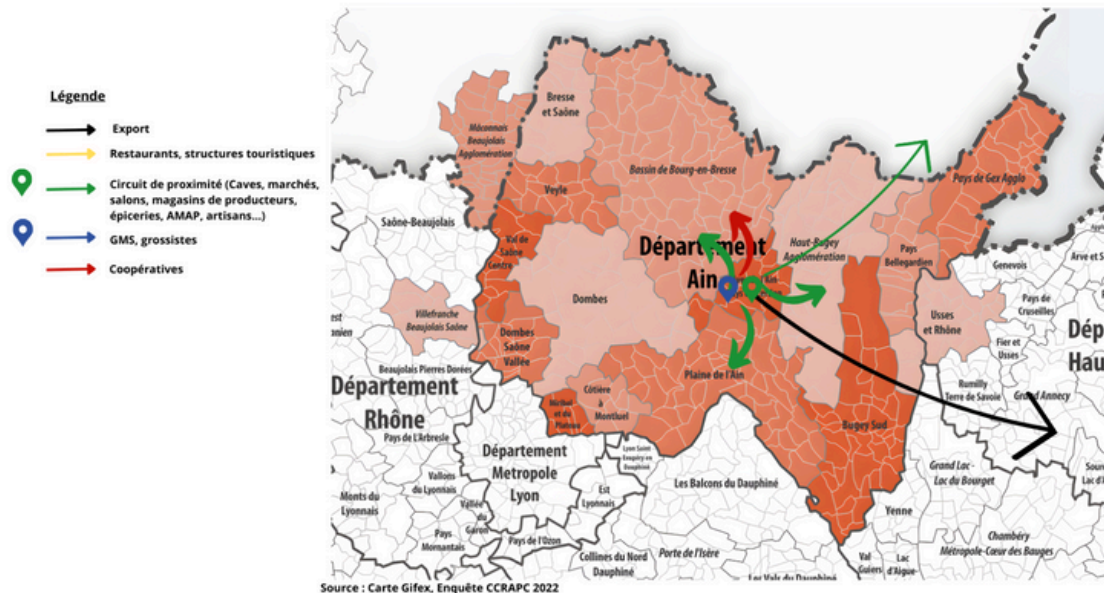
Filière	Production			Commercialisation
	Exploitations en ayant (2020//2010)	UGB	Têtes	
Viande ovine	8 // 10	111	652	<ul style="list-style-type: none"> • Magasins de producteurs (Bourg) • Coopérative (Coopérative Bergers réunis de l'Ain) • Livraisons aux particuliers • Vente directe
Viande porcine	s // s	388	s	<ul style="list-style-type: none"> • Vente à la ferme • Boucheries (Ambérieu) • Magasins de producteurs (Hauteville-Lompnes, le Plateau Fermier) • Vente directe aux consommateurs (livraisons)
Viande de volailles	3 // 19	529	35001	-

Données manquantes

s secret statistique

Source : RA 2020, Enquête CCRAPC 2022

Carte schématique des débouchés de la production de viande de la CCRAPC



Filière viande bovine bien développée, avec la présence de nombreux abattoirs dans le département et la vente directe. Les autres viandes sont moins présentes sur le territoire, l'absence d'abattoirs de proximité diminuant les débouchés pour les producteurs.



L'AOP COMTÉ

Le Comté est un **fromage au lait cru à pâte pressée cuite**. Son terroir est le **Massif du Jura**, une région de moyenne montagne qui s'étend sur le **Doubs, le Jura et l'Ain** et quelques communes de Saône-et-Loire. Les vaches de races **Montbéliarde et Simmental françaises** sont les seules autorisées pour la production du lait à Comté. Chaque jour, le Comté est élaboré artisanalement dans environ **140 fromageries de village**, aussi appelées « **fruitières** ».

(Source : Comte.com)

Un peu d'histoire...

Entre le massif Jurassien et les hauts plateaux, les reliefs abruptes et les sols peu profonds ont orienté les exploitations vers des systèmes de polyculture-élevage. Dès le Moyen-Age, dans un souci de conservation alimentaire pour lutter contre les hivers longs et froids des zones de montagne, les habitants du territoire ont créé des « *Fructières* ». Ces ateliers de transformation permettent de concentrer les produits laitiers (une meule est composée de 450 L de lait) pour les conserver sur de longues périodes. Au fil des ans, ce système très spécifique aux zones de montagnes progresse dans les plaines. Courant XIXème siècle, la construction des chemins de fer facilitant les échanges alimentaires entre territoire fait chuter le prix des céréales. Les paysans orientent donc leurs systèmes agricoles vers une production à l'herbe pour relocaliser leurs activités. C'est à partir de là que des territoires montagnards se créent, par leurs spécificités pédoclimatiques, une identité à partir d'un patrimoine alimentaire : Comté, Emmental, Morbier, Bleu de Gex.



Créé en 1958



2400
exploitations
agricoles




140 fruitières



14 maisons
d'affinage



1er fromage AOP
de France en
termes de volume
de production



680 millions de litres
de lait transformés en
2020 (5 à 6% du lait
produit en France)

Source : bureauveritas.fr

L'AOP COMTÉ



Le **cahier des charges** du comté AOP est strict afin de permettre le **bien-être animal et humain** et le **respect de l'environnement**. Voici quelques critères que les agriculteurs et agricultrices et transformateurs doivent respecter. L'entièreté des critères est à retrouver sur le site du comté AOP ([Révision Cdc Comté Maj au 1er mai 2024 \(calameo.com\)](https://calameo.com)).

1) Production

- Maximum 50 Vaches Laitières/UTA
- Productivité maximale de 8500L/vache et production limitée à 102 millions de L/an/exploitation
- 1,3 ha minimum de superficie herbagère par vache
- Les prairies permanentes représentent au moins 50% de la surface fourragère
- Minimum 70% d'autonomie fourragère
- Interdiction des ensilages et des OGM

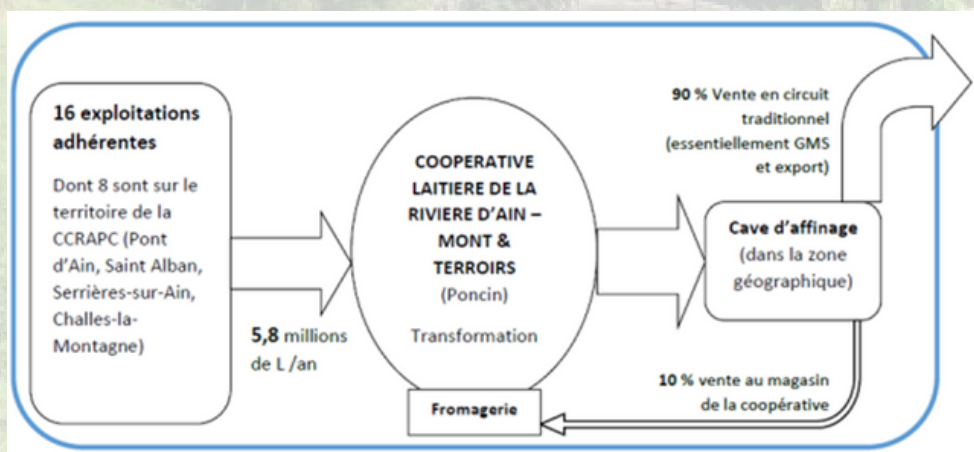
2) Transformation

- Filtration obligatoire du lait avant mise en cuve
- Temps de maturation de minimum 40 min
- Chauffage en cuve = 57°C max
- Conservation de la morge entre 10 et 13°C, pendant 14 jours maximum

Sur la CCRAPC...



La Coopérative Laitière de la Rivière d'Ain, située à Poncin, reçoit le lait de 16 exploitations dont 8 de la CCRAPC. Elle reçoit environ 5.8 millions de litres de lait par an et vend en GMS (pour 90% de ces ventes) et dans sa boutique directement sur place (Fromagerie de la Vallée de l'Ain à Poncin).



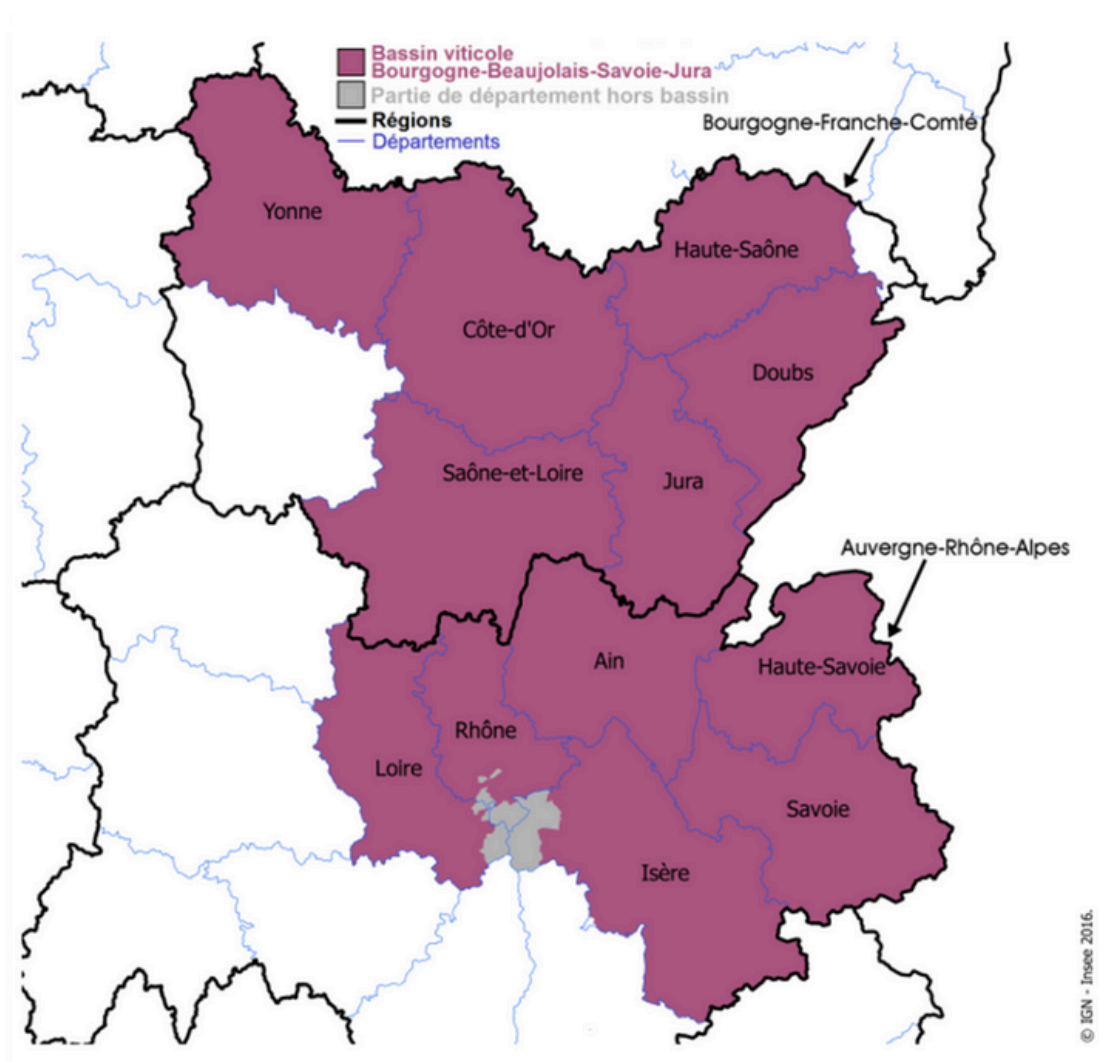
Valorisation du lait à Comté au sein de la CCRAPC (Source : CCRAPC)

La filière lait est bien ancrée sur le territoire grâce à l'AOP Comté. Très peu voire pas d'autres débouchés sont présents sur le territoire. La présence de la fromagerie à Poncin permet une transformation et une consommation locales.



La filière viticole

La CCRAPC fait partie du **Bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura**, réunissant 12 départements



Carte du bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (Insee, 2016)

Les vignobles de l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère forment la bordure orientale des vignobles du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ils sont caractérisés comme des vignobles de montagne, positionnés souvent à flanc de côteaux ou en bordure de hautes vallées. Leurs vins sont essentiellement commercialisés en circuit de proximité.

2500 ha de surfaces récoltées

103350hL

82% Blanc
11% Rouge
7% Rosé

5 AOP
1 IGP

799 établissements dont 603 exploitations agricoles (avec en moyenne 4.8 ha)

Source : INSEE, 2014

Dans l'Ain...

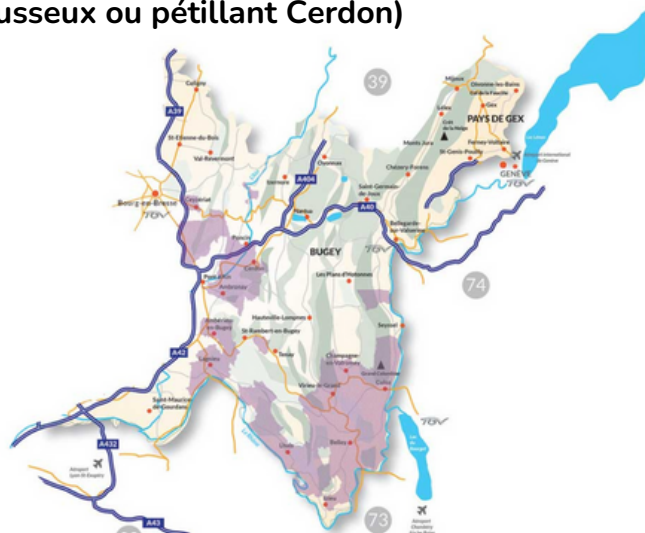


800 ha de vignes

Vins du Bugey (AOC en 2009)

- 500 ha
- 7745 hL
- 160 viticulteurs
- 3 terroirs : Cerdon, Montagnieu et Belley
- 2 Appellations AOC : Bugey (Blanc, Rouge et Rosé) et Roussette du Bugey (Blanc)
- 9 vins (dont le AOC Bugey mousseux ou pétillant Cerdon)

(Source : Douanes, CVI 2014)



Carte du vignoble du Bugey (source : Aintourisme)

Sur la CCARPC...



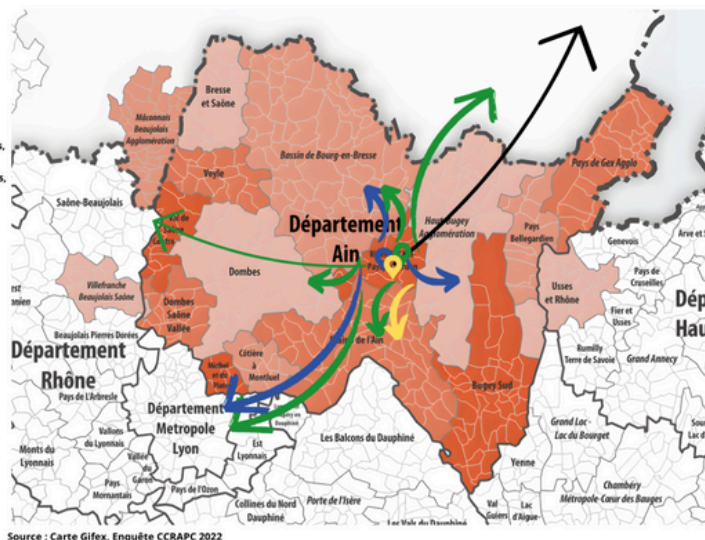
- 50 exploitations
- 231 ha de vignes cultivées (16% en AB)
- Presque toutes les exploitations pratiquent la vente à la ferme (caveaux, livraisons)

Carte schématique des débouchés de la production vinicole de la CCARPC en dehors du territoire

- Légende
- Export
 - Restaurants, structures touristiques, artisans
 - Circuit de proximité (Caves, marchés, salons, magasins de producteurs, épiceries)
 - GMS, grossistes

- 65% en vente directe
- 22% vente aux professionnels (Ain)
- 12% export
- 2% vente aux professionnels (France)

Enquête CCARPC, 2022



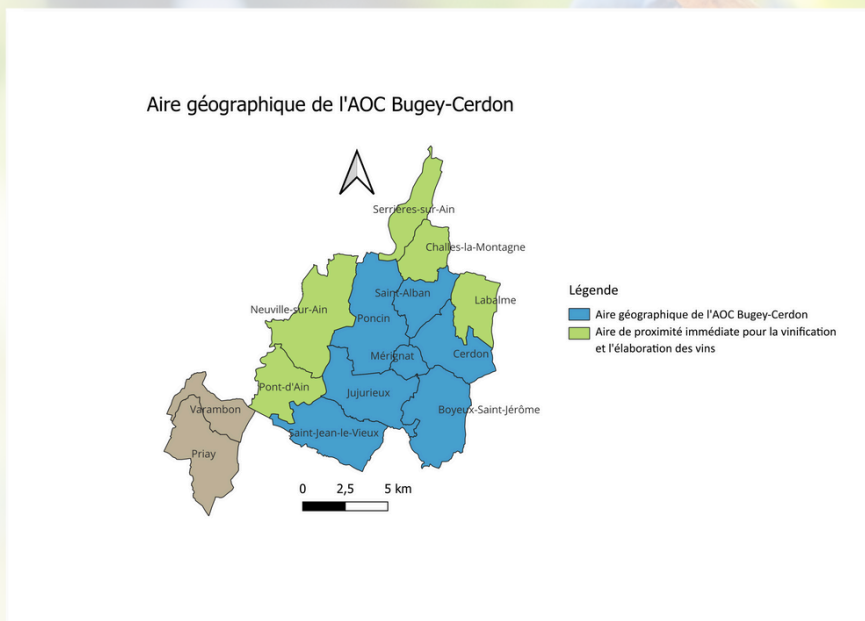
Source : Carte Gifex, Enquête CCARPC 2022



L'AOC BUGEY - CERDON

Issu des coteaux escarpés de **10 communes** de la zone d'AOC, sur près de **130 ha de vignoble**, le **Cerdon** est le résultat du mariage subtil entre les cépages **Poulsard et Gamay**, puis d'une **méthode ancestrale d'élaboration sans ajout de sucre ou de levure**.

7 communes de la CCRAPC font partie de l'aire géographique de l'AOC (+5 faisant partie de la proximité immédiate pour la vinification et l'élaboration des vins) :



Le **Cerdon** se définit par :

- un faible degré alcoolique (8%vol. en moyenne)
- une couleur rosée très flatteuse
- une mousse fine et légère
- une très forte expression aromatique des cépages avec une dominante de fruits rouges,
- un caractère demi-sec résultant d'un équilibre harmonieux de l'acidité et des sucres naturels du raisin.

Source : cerdonvalleedelain.fr

La **méthode ancestrale** correspond à l'élaboration d'un vin tranquille de façon classique tout en arrêtant sa fermentation alcoolique. Elle préserve au mieux les arômes et la fraîcheur des raisins

➔ La filière viticole permet de rendre le territoire de la CCRAPC unique et attractif. L'AOC Bugey-Cerdon correspond à la majorité des productions de vins du territoire, s'exportant dans de nombreuses autres régions.



La filière céréales



Au niveau du département de l'Ain :

- **1er producteur en grandes cultures de la région avec 115.000 ha de céréales (dont 55.000 ha de maïs) et représente un tiers de la production de la région**

(Source : AgriLocal01)

- **Les productions sont cependant peu diversifiées et très spécialisées.** De nombreuses **coopératives** sont présentes sur le territoire mais très peu de produits locaux sont à base de céréales locales.

Au niveau de la CCRAPC :



28 exploitations produisent des céréales pour une surface d'environ **1007 ha** (RA 2020). Certaines de ces exploitations sont des systèmes de **polyculture-élevage** et destinent donc leur production de céréales à leurs animaux (environ 7 exploitations ont été recensées en polyculture-polyélevage en 2020).

La vente des récoltes se fait aux **coopératives** pour la majorité des producteurs.



Un exemple d'initiative pour relocaliser la transformation céréalière :



Le Collectif Graine de l'Ain (GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental)

Groupement d'agriculteurs cultivant des variétés anciennes biologiques depuis 2014

- 55 ha de blé anciens semés en 2022, 6 ha de seigle et 18 ha de petit épeautre
- 87 t de blé récoltés en 2023
- 30 t de farine produite en 2022 (Le Progrès, 2023)
- 18 agriculteurs impliqués (aucun de la CCRAPC, majoritairement des agriculteurs de l'Ouest de l'Ain) : une dizaine de paysan boulanger et 5-6 éleveur-polyculteurs.
- Production de farines de blé paysan (blanche, semi-complète, complète et intégrale), seigle paysan (semi-complète) et petit épeautre (semi-complète)

But : développer une **meilleure autonomie** de leur exploitation, en **réduisant les intrants** et **optimisant l'alimentation animale**, via **l'expérimentation** de culture de céréales à pailles et d'associations légumineuses-céréales.

- Association avec une boulangerie artisanale locale.

Source : ADEAR01

Malgré une forte production céréalière sur le territoire, l'absence d'outils de transformation local et d'une commercialisation en circuit-court augmente la dépendance de cette filière aux marchés





La filière légumineuses

De plus en plus de producteurs de la CCRAPC incluent les Légumineuses (lentilles, pois chiches, fèves) dans leur rotation. Cependant, le **manque d'outils de transformation** (trilage/préparation) **et de débouchés** reste une difficulté rencontrée par les producteurs. La consommation et la demande de légumineuses a une tendance à la hausse et cette dynamique ne pourra qu'aider les acteurs du système alimentaire à en produire et ainsi diversifier leur production.

À ce jour, **2 agriculteurs produisent des légumineuses sur le territoire, et d'autres initient progressivement la démarche en agriculture biologique sur la plaine.**

La **filière Graine de Lyon** est un exemple de filière structurée et innovante présente dans la région AURA, autour de la Métropole de Lyon. Elle est composée d'agriculteurs et d'agricultrices produisant des légumineuses, graines, oléagineux en agriculture biologique, de transformateurs (huile, farine) et d'un distributeur (La Vie Claire), commercialisant les produits dans toute la région lyonnaise.



La filière légumineuses est prometteuse en raison de l'augmentation de la demande et des bienfaits que les légumineuses peuvent avoir sur la production agricole (diversification, apport d'azote etc).

Son développement est une opportunité à saisir pour la CCRAPC, via l'instauration de débouchés à l'échelle départementale (voire régionale).



Les autres filières...



La filière fruits et légumes

L'absence de productions maraîchères et arboricoles réelles sur le territoire ne permet pas un approvisionnement local. Des perspectives d'amélioration sont envisageables, comme la diversification des exploitations déjà existantes ou la coopération avec d'autres territoires (présence d'exploitations maraichères sur les communes alentours). L'absence d'outils de transformation est également un frein au développement des productions maraîchères.

La filière avicole

Cette filière est peu présente sur le territoire en raison du faible nombre d'exploitations élevant des poules pondeuses

Ici aussi, la diversification des exploitations agricoles déjà existantes peut être envisagée, les débouchés en circuit-court (AMAP) étant une réelle opportunité.



La filière apicole

Seulement quelques exploitations possèdent des ruches, vendant leurs productions en circuit-court (épiceries et boulangeries, AMAP).

La filière oléagineuse

Environ 13 exploitations produisaient des oléagineux (tournesol, colza, noix) en 2020 sur la CCRAPC. Ce sont, tout comme les céréales, des cultures étant vendues aux coopératives régionales. Très peu de transformation et de vente directe sont présentes sur le territoire. Ici aussi, le développement d'un outil de transformation local permettrait de relocaliser la production (moulin à huile etc).

Les filières du territoire semblent bien ancrées pour certaines, et sont plus fragiles pour d'autres. La CCRAPC étant un petit territoire avec une petite population, l'instauration d'outils de transformation et de commercialisation doit se faire à une échelle plus large, afin d'assurer des débouchés viables et pérennes aux producteurs.

AGRICULTURE ET FILIÈRES AGRICOLES, QUELS ENJEUX ?

Forces

- Agriculture diversifiée (viticulture, céréales, élevage)
- Présence de 2 Appellations d'Origine (signes de qualité permettant la renommée du territoire) : Filières AOP Comté et AOC Bugey-Cerdon bien structurées
- Intérêt et utilisation forte des circuits-courts (vente à la ferme)
- Surface agricole importante permettant une bonne captation du carbone
- Potentiel nourricier élevé voire suffisant
- Faible utilisation de l'irrigation pour les cultures

Faiblesses

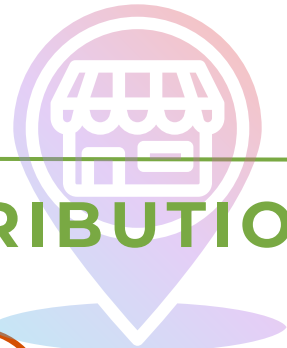
- Surface agricole hétérogène (plaine/côteaux)
- Absence de cultures maraîchères et arboricoles
- Faible part d'agriculture biologique
- Population agricole vieillissante et en diminution
- Parcellaire agricole morcelé
- Enfrichement et artificialisation importants (foncier agricole difficilement accessible)
- Agriculture très énergivore (en eau et engrais)
- Absence de filières structurées pour les légumineuses et les fruits-légumes
- Absence d'outils de transformation pour la viande, les céréales et les légumes

Opportunités

- Développement et intérêts croissants de la vente directe et des circuits-courts
- Possibilité de diversification des productions (légumineuses, arboriculture)
- Initiatives de sécurisation de l'eau pour l'abreuvement des troupeaux portées par la Chambre d'Agriculture régionale
- Évolution des pratiques conventionnelles vers des pratiques plus vertueuses (agriculture biologique notamment, avec débouchés vers la restauration collective : Loi EGalim)

Menaces

- Diminution du nombre d'exploitations et agrandissement des fermes
- Plusieurs exploitations sans projet de reprise
- Enfrichement progressif (terres à l'abandon)
- Artificialisation et extension urbaine (pression foncière)
- Sécheresses (manque d'eau) et fortes températures causées par le changement climatique



DISTRIBUTION

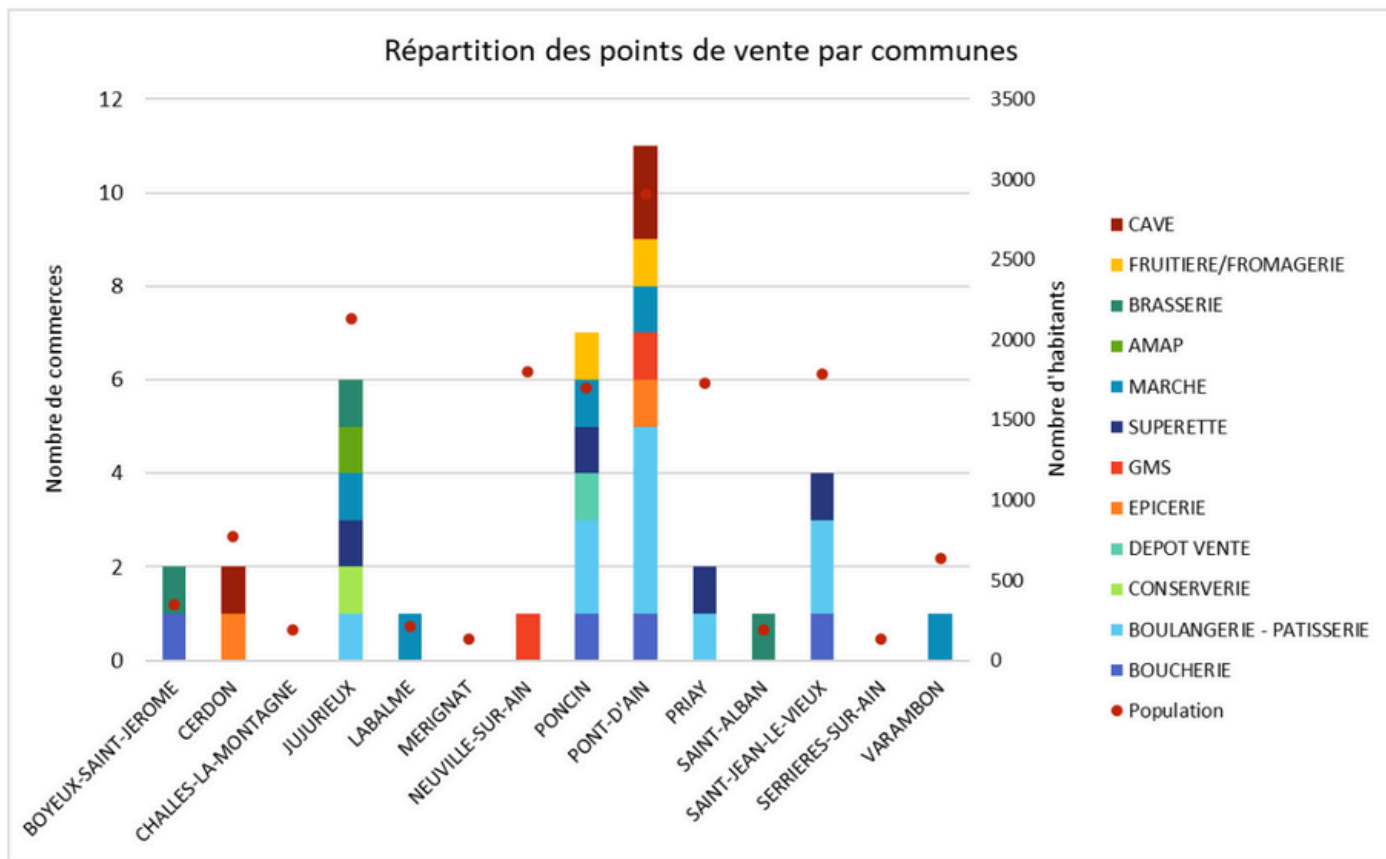
1 000 km : distance moyenne parcourue par notre nourriture*

*Source : Les Greniers d'Abondance, à partir de Barbier C. et al. (2019), figure 15, et des données sur les consommations alimentaires issues de l'étude INCA 3 de l'Anses (2017)

De **nombreux points de vente** sont présents sur le territoire de la CCRAPC (environ 40) mais **sont inégalement répartis sur le territoire**. Le nombre de points de vente alimentaire par commune est fortement corrélé avec le nombre d'habitants et l'accessibilité (infrastructures routières) de ces dernières (cf graphique ci-dessous). La localisation des points de vente alimentaire est bien évidemment liée à la topographie du territoire (forte densité dans les plaines et faible densité voire absence en zone de moyenne montagne). **2 grandes surfaces** sont recensées sur le territoire ainsi que de nombreux **commerces de proximité** (supérettes, épiceries) et de **bouche** (boulangeries et boucheries).

Quelques **petits commerces particuliers**, comme une conserverie, un dépôt vente et la Fromagerie Vallée de l'Ain, viennent alimenter localement les habitants de la CCRAPC. La présence de nombreux caveaux (27) et brasseries (4) est aussi une spécificité du territoire.

La **vente directe** (AMAP, marchés) **reste faible** mais se développe progressivement. De nombreux agriculteurs optent pour la vente de leurs produits à la ferme (voir [Débouchés des productions agricoles](#)).





Combien de commerces vendent des produits locaux ? (Enquête CCRAPC 2022, 22 points de vente interrogés)

83 % des commerçants proposent des produits provenant du territoire de la CCRAPC, qu'ils se procurent soit directement chez le producteur ou soit en centrale d'achats et 57 % continuent leur progression en proposant et/ou en utilisant davantage de produits locaux et souhaitent maintenir cette dynamique. Néanmoins, il faut noter que dans la plupart des cas, **les produits locaux ne représentent qu'une faible part des produits proposés dans les magasins**. La gamme de produits locaux proposée varie fortement selon la taille du point de vente et sa nature. Certains, comme les boulangeries, utilisent de nombreuses matières premières venant du territoire (lait, fromage, miel). Certaines boucheries s'approvisionnent en viande provenant de la CCRAPC. Les épicerie vendent principalement des bières et vins locaux, mais aussi du miel, du fromage et de la viande. Les grandes surfaces (GMS) proposent un large choix de produits locaux. Il faut également noter que ces commerces s'approvisionnent également avec des produits provenant des villes alentours à la CCRAPC, voire du département.

Plusieurs motivations à vendre et utiliser ce type de produits ont été recensées durant cette enquête. **Beaucoup souhaitent travailler avec les producteurs locaux pour faire vivre le territoire**, et la **qualité des produits** est fortement appréciée. La **demande** de la part des consommateurs amène aussi les commerçants à proposer des produits locaux.

Malgré une volonté accrue, les difficultés à s'approvisionner en produits locaux restent présentes. Des **prix plus élevés**, une **logistique plus fastidieuse ...** Le **manque d'informations** et de **communication** sur la disponibilité des produits est également un frein, tout comme le **manque de diversité ou d'offre sur le territoire** (particulièrement en fruits et légumes, farine, beurre et viande de porc et de volaille).

Selon une enquête de la CCRAPC menée en 2021, environ **70% des habitants du territoire sont satisfaits de l'offre alimentaire locale autour d'eux**.

MARQUE SAVEURS DE L'AIN



Saveurs de l'Ain est née d'une **démarche collective associative** pilotée par Ain tourisme, le département, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que la CCI de l'Ain. Elle vise à **promouvoir le patrimoine culinaire et la gastronomie propres au territoire de l'Ain**. Elle concerne les producteurs (agriculteurs, viticulteurs), les artisans des métiers de bouches, les entreprises artisanales de fabrication de produits du terroir, les restaurateurs ainsi que les commerçants et les organisateurs d'événements qui valorisent ces produits. C'est une adhésion gratuite d'une durée de 3 ans dont les conditions d'acceptation sont liées à la zone géographique et aux savoir-faire traditionnels. Elle rassemble **14 produits SIQO dont les 9 produits d'excellence de l'Ain (AOP/AOC)**.

505 adhérents au 3 janvier 2024 (+10% en 1 an) :

- 134 producteurs,
- 119 métiers de bouche,
- 153 restaurateurs / traiteurs / chefs à domicile,
- 90 revendeurs
- 9 évènements labellisés

Sur la CCRAPC :

- 3 brasseries
- 12 caveaux et exploitations viticoles
- 3 exploitations (hors viticulture)
- 4 commerces (épiceries, boulangeries, pâtisseries)
- 4 restaurants
- 1 fromagerie



Source : Département de l'Ain

RESTAURATION COMMERCIALE



23 lieux de restauration dont 4 fast-food, principalement sur les communes de Pont-d'Ain, Poncin et Cerdon.



4 labellisés Saveurs de l'Ain



90% des restaurateurs interrogés utilisent des produits locaux*



Produits issus de la CCRAPC ou du département de l'Ain : comté AOP, Beurre et Crème de Bresse, Bières, Vins du Bugey (Cerdon) ...

60% ne recherchent pas d'autres produits en local dans l'immédiat*



Trop cher, certains types de produits ne sont pas disponibles, ils ont déjà leurs fournisseurs habituels, les quantités sont trop petites...

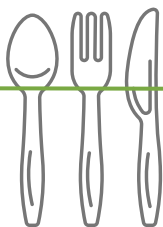
90%* sont intéressés par la recherche d'autres produits en local si une aide leur est apportée**



*D'après une enquête menée par la CCRAPC auprès de 10 restaurateurs en juillet 2024

**Via la création d'un catalogue des producteurs locaux par exemple

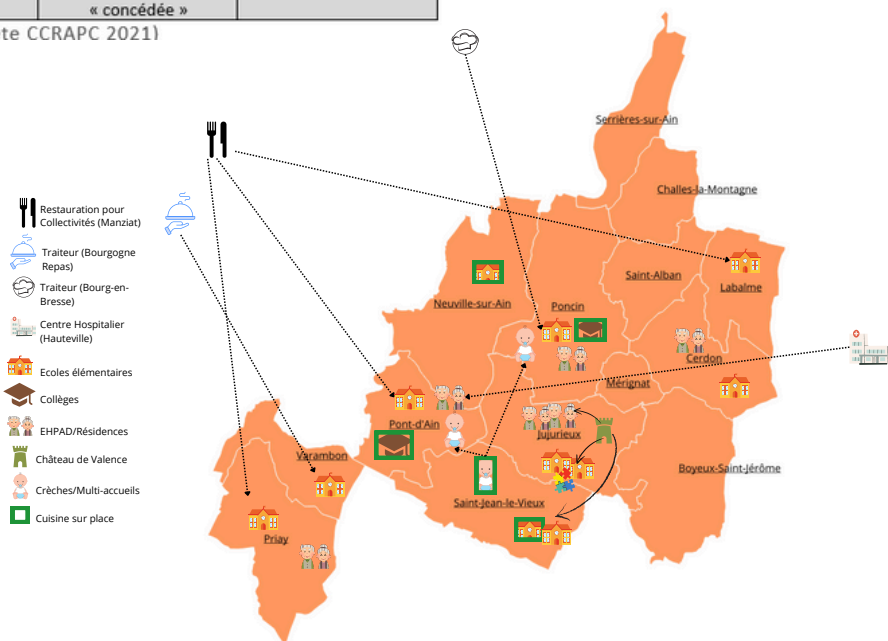
RESTAURATION COLLECTIVE



	Nombre de repas approximatif par jour	Prestataires/ Préparation	Type de Gestion	Sous responsabilité de
Collèges	900	Sur place	Directe	Département
Ecoles élémentaires	925	Cuisine du Château de Valence (3), Bourg Traiteur (1), Traiteur Bourgogne (1), Restauration pour collectivités de Manziat (3) / Sur place (2 écoles)	Directe (5) Concédée (6)	Communes
Centre aéré (été)	240	Cuisine du château de Valence	Directe	CCRAPC
Crèches	75	Sur place (Maison Frimousse)	Directe	CCRAPC
EHPAD, résidences	600	Cuisine du château de Valence (1), CSPH Hauteville (1)	Directe (3) Concédée (3)	Communes ou Privée
Portage de repas	41	La Conciergerie Tremplin	Concédée	CCRAPC
Total	2810		10 « directe », 10 « concédée »	

État des lieux des cantines de la CCRAPC (Enquête CCRAPC 2021)

20 restaurations collectives sur le territoire (9 écoles, 3 crèches, 6 EHPAD/résidences et 2 collèges)



Carte des cantines et leur approvisionnement

Focus Loi EGAlim (au 1er janvier 2024) :

- Au moins 50% de produits durables et de qualité*, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis
- Au moins 60% de produits durables et de qualité* pour la viande et le poisson
- Diversification des protéines (pour les cantines distribuant >200 repas/jour)
- Mis en œuvre de menus végétariens (un par semaine pour la restauration scolaire)
- Mis en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Interdiction des bouteilles d'eau en plastique en restauration scolaire

*issus de l'AB, ayant des signes officiels d'identification (AOP, AOC, IGP, Label Rouge, Spécialité traditionnelle garantie, HVE, mention « fermier », « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »), bénéficiant de l'Ecolabel Pêche durable, bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique »

CAS DES CANTINES

La gestion des repas est diverse au sein des cantines de la CCRAPC. Le Château de Valence, à Jujurieux, permet la préparation des repas sur place pour 3 écoles du territoire. Les autres écoles font appel à divers traiteurs présents en dehors de la CCRAPC (voire du département). Les plus petites (comme à Labalme) reçoivent les repas tout prêts via la Restauration Pour Collectivités (RPC). **Peu de produits sont locaux, par manque de temps, de fournisseurs et d'informations.**

CAS DES CRÈCHES ET MULTI-ACCUEILS (GÉRÉS PAR LA CCRAPC)

3 crèches sont présentes sur le territoire (à Pont-d'Ain, Poncin et Saint-Jean-le-Vieux). En 2021, un nouveau bâtiment a été construit (la Maison Frimousse à Saint-Jean-le-Vieux) afin de pouvoir **préparer les repas sur place, avec des produits locaux, de saison et de qualité**. Depuis janvier 2024, les repas ont commencé à être préparés pour les enfants de la crèche Frimousse. Le prochain objectif est de préparer également ces repas pour les deux autres crèches du territoire.

CAS DES EHPAD ET RÉSIDENCES

La gestion des repas en EHPAD est là aussi diverse. L'EHPAD du Château de Valence à Jujurieux prépare leurs repas sur place (cantine du Château), un autre se fournit via la Cantine du Centre Hospitalier d'Hauteville-Lompnes, avec des produits locaux et bio au maximum.



La préparation des repas et l'approvisionnement fluctuent selon les structures, leur type et leur taille. L'approvisionnement en produits locaux et bio restent tout de même une volonté forte des cantines, mais de nombreuses difficultés sont rencontrées. Un accompagnement structuré, stable et coordonné pour aider les cantines sur cet enjeu là est donc nécessaire.

Enjeux côté acheteurs

- Peu d'approvisionnement local (respect Loi EGalim)
 - Manque de temps et d'informations (« On ne sait pas vers qui se tourner et on n'a pas le temps de démarcher »)
 - « Un manque de personnel pour gérer le surplus d'organisation »
 - Problème de volumes pour les petites écoles
 - Le prix peut être élevé
 - « En produit, il manque essentiellement fruits, légumes et légumineuses »
- Nombreuses gestions concédées en dehors de la CCRAPC

Enjeux côté fournisseurs

- « La demande est trop spécifique. Comment je vends les autres morceaux de ma bête ? »
- « Le marché de la restauration collective demande trop d'organisation alors qu'on a déjà du mal à répondre à la demande locale »
- « Les volumes demandés sont trop important. Il faudrait qu'on regroupe à plusieurs pour répondre à une seule demande »

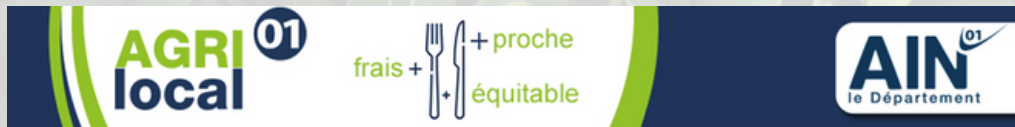
FOCUS SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

D'après une enquête de l'ALEC menée en 2023 sur 6 cantines scolaires de la CCRAPC

- **83 kg de nourritures jetés par jour** en moyenne (pour environ 750 enfants) soit **191 € de pertes économiques par jour**
- La quantité de gaspillage alimentaire la plus importante est celle produite par les **plats préparés non servis**
- **Grandes disparités entre les cantines** (dans les moyens mis à disposition, l'aménagement des locaux, l'organisation générale...) et donc sur la quantité jetée et les moyens adaptés pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



INITIATIVE TERRITORIALE POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



AgriLocal est un outil en ligne de mise en relation directe entre les établissements de restauration collective publics ou privés et les producteurs du même bassin de vie (collèges, lycées, écoles, maisons de retraite, hôpitaux...). Aujourd'hui présent dans 36 départements, cette initiative a émergé dans les départements de la Drôme et du Puy de Dôme, territoire moteur de la relocalisation alimentaire. Dans l'Ain, la plateforme a vu le jour en 2015. Essentiellement développée au niveau des collèges (étant donné que cette mission est pilotée par le département), elle regroupe aujourd'hui environ 200 acheteurs et 250 fournisseurs. En 2020, le département de l'Ain est le 1er contributeur au niveau national en comptabilisant 350 000 repas 100% Agrilocal01 servis.

Aire géographique d'approvisionnement : les limites administratives de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le sud du département du Jura et l'Est du Val de Saône.

Son fonctionnement :

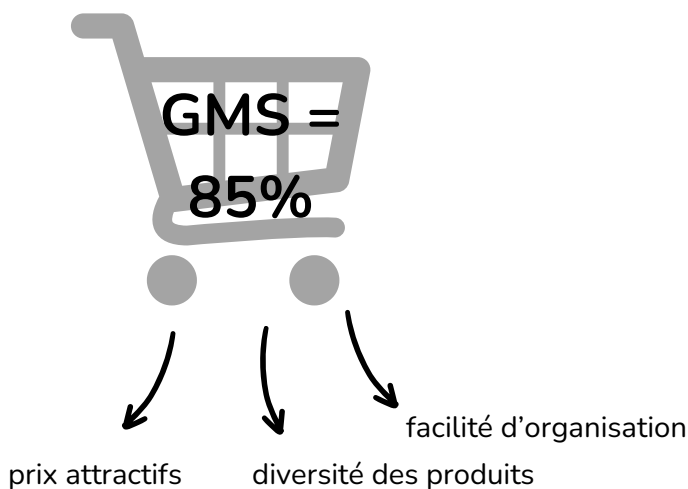


Au niveau de la CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon, il y a les deux collèges de Poncin et Pont-d'Ain qui sont déjà inscrits sur la plateforme. Il est beaucoup plus difficile d'engager les écoles primaires car les volumes sont souvent trop faibles pour pouvoir attirer des fournisseurs et les EHPAD pour des raisons budgétaires. Toutefois, certaines s'y lancent progressivement, comme l'école primaire de Neuville-sur-Ain. Il serait intéressant de travailler sur une mutualisation des commandes afin de demander des plus gros volumes. Il est également primordial de développer la formation pour les cuisiniers.

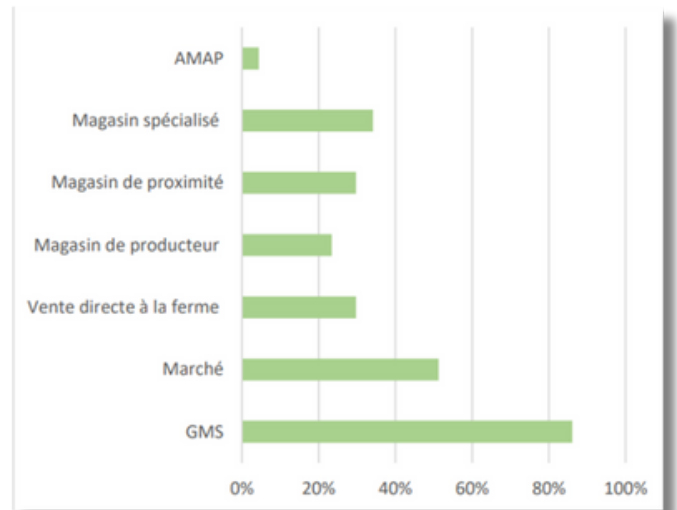


Comportements d'achat des habitants de la CCRAPC : enquête CCRAPC menée en 2021 (158 réponses obtenues)

1°) Lieux d'achats



Lieux d'achats des habitants de la CCRAPC



La fréquentation relativement importante **des circuits courts** disponibles sur le territoire et les alentours :

- 50 % font leurs achats sur les marchés,
- 30 % en vente directe chez le producteur
- 24 % dans des magasins de producteurs.

Les magasins spécialisés sont également bien fréquentés (36 % des personnes interrogées). Ils ciblent essentiellement les magasins d'Ambérieu-en-Bugey (LaVieClaire et BioCoop).

Les **AMAP** sont **peu représentées** étant donné le **manque d'offre sur le territoire et le volume de vente** de ces dernières (1 à Jujurieux et 1 à Ambérieu-en-Bugey).

Les principales raisons qui incitent les consommateurs interrogés à s'approvisionner par le biais de ces circuits courts sont « la qualité des produits », « soutenir l'agriculture locale » et « la transparence sur l'origine et les pratiques agricoles ».

2°) Critères d'achat

Origine du produit (86%)

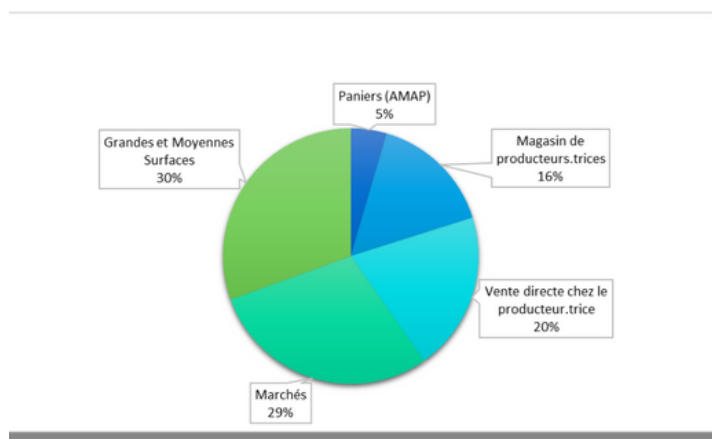
Saisonnalité (76%)

Prix (62%)

Présence d'un signe de qualité (36%)

3°) Habitudes de consommation (SIQO/Local)

- 60% des habitants de la CCRAPC achètent fréquemment voire très fréquemment des produits sous signe de qualité (AB, AOP, AOC, IGP...)
- 62% disent acheter fréquemment des produits locaux, pour 30% en GMS et pour 30% au marché.
- Les produits locaux ou de qualité les plus achetés :



Lieux de vente utilisés par les habitants de la CCRAPC pour acheter des produits locaux



Freins à la consommation de :

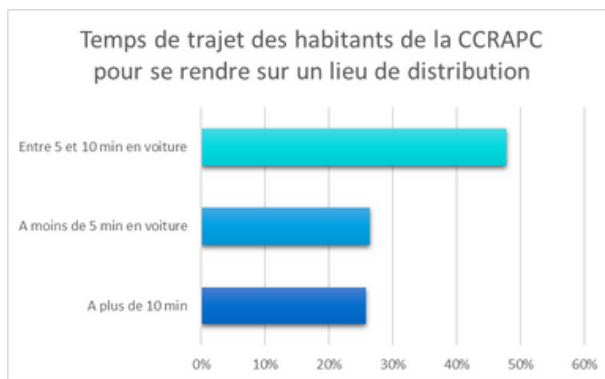
Produits bio

- Prix élevé
- Préférence pour le local (25%)
- Doutes sur la qualité
- Difficulté à trouver

Produits locaux

- Manque de points d'achat
- Demande trop d'organisation
- Prix élevé
- Manque de choix

4°) Temps de trajet

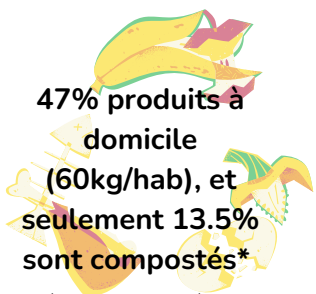


Moyenne française = 15min en voiture (INSEE, 2010)

90% utilisent la voiture, 10% la marche à pied et seulement 4% le vélo (certains habitants utilisent plusieurs moyens). Environ 30% des sondés disent faire leurs courses sur **la route entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail**.

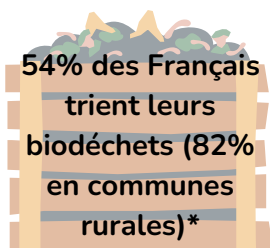
5°) Déchets alimentaires

« En 2021, 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits en France sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Parmi ces déchets, 4,5 millions de tonnes sont considérés comme non comestibles (os, épluchures...). Les autres déchets s'apparentent au gaspillage alimentaire. Ils représentent 4,3 millions de tonnes, soit près de la moitié des déchets alimentaires totaux. Avec 129 kg/habitant de déchets alimentaires, la France se situe juste en dessous de la moyenne européenne de 131 kg/habitant. »
(Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2024)




47% produits à domicile (60kg/hab), et seulement 13.5% sont compostés*

*Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2024



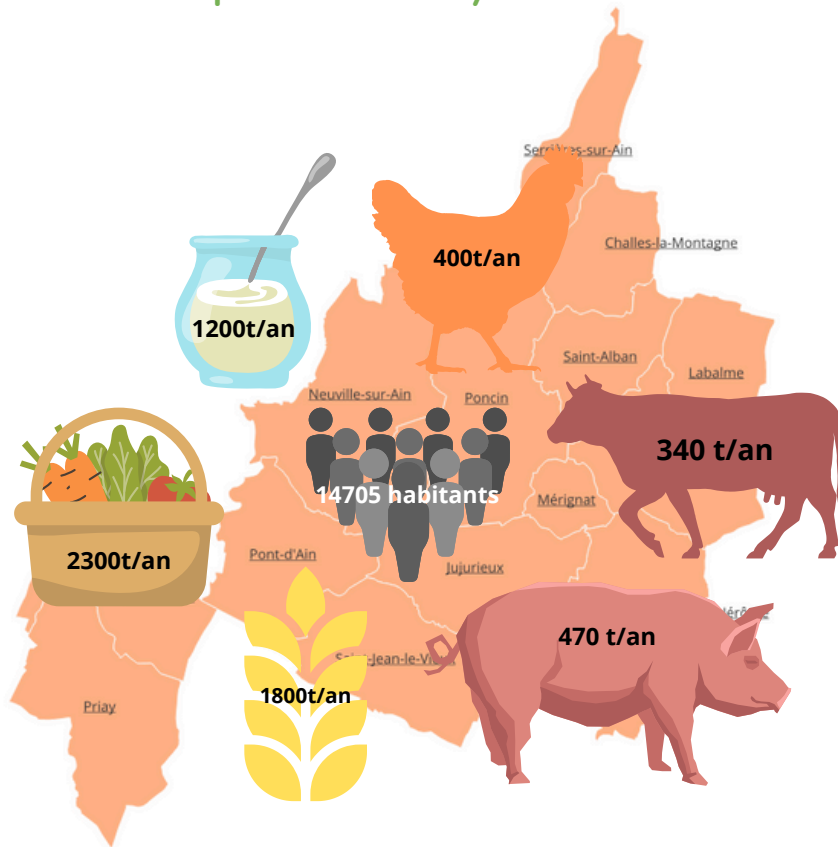
54% des Français trient leurs biodéchets (82% en communes rurales)*

*IFOP, 2023

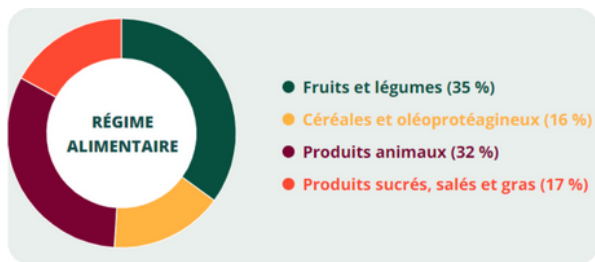


52% des habitants de la CCRAPC considèrent qu'ils produisent beaucoup de déchets alimentaires (emballages, déchets organiques) et 71% revalorisent leurs déchets via le compost

Consommation théorique annuelle de la population de la CCRAPC à partir de la moyenne nationale



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, données issues de l'Agreste, 2020-2021



Régime alimentaire actuel des Français

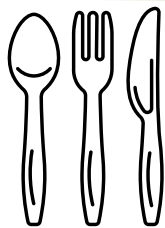


Régime alimentaire soutenable

(Source : Outil Territoires Fertiles, chiffres issus de l'étude « Comment concilier nutrition et climat ? » du Réseau Action Climat et de la Société Française de Nutrition)



Le régime alimentaire actuel nécessite près de deux fois plus de terres agricoles qu'un régime omnivore moins riche en viande, œufs et produits laitiers. Les produits ultra-transformés sont par ailleurs à l'origine de nombreux problèmes de santé. Le surpoids et l'obésité ont explosé en une vingtaine d'années et touchent aujourd'hui en France respectivement une personne sur deux et une personne sur six (Santé Publique France, 2017). Ainsi, un régime alimentaire plus vrai (produits bruts ou peu transformés), plus végétal et plus varié permettrait d'améliorer notre santé et la durabilité des systèmes agricoles (Territoires Fertiles, 2024).



DISTRIBUTION ET CONSOMMATION : À RETENIR !

L'origine du produit
est le critère d'achat
principal de la
population

Les achats se font
principalement en GMS
(85%) et en voiture
(90%)

20 lieux de restaurations
collectives, dont 50% en
gestion concédée

Nombreux points de
vente inégalement
répartis sur le territoire



La vente et la
consommation de
produits locaux
sont dynamiques

Le régime
alimentaire des
habitants reste
encore très carné et
peu diversifié

DISTRIBUTION & CONSOMMATION, QUELS ENJEUX ?

Forces

- Nombreux commerces diversifiés
- Beaucoup de ventes à la ferme
- Implication de nombreux commerçants et restaurateurs dans la vente et l'utilisation de produits locaux
- Achats fréquents de produits bio et locaux et augmentation de la demande

Faiblesses

- Répartition inégale des commerces sur le territoire
- Manque d'une offre diverse en produits locaux
- Majorité de la consommation en GMS
- Manque de connaissances, de temps, pour acheter local
- Utilisation forte de la voiture
- Forte consommation de produits animaux
- Restauration collective en gestion concédée : manque d'approvisionnement local et en produits durables et gaspillage alimentaire élevé et inégal entre les cantines

Opportunités

- Développement des points de vente de produits locaux (visibilité, accessibilité...)
- Évolution des comportements alimentaires (vers plus de végétal notamment)
- Développement de la vente directe
- Intérêt marqué des habitants par la valorisation des déchets alimentaires
- Centralisation des achats pour la restauration collective (pour les petites cantines)
- La loi EGalim et le projet Coopératif Familles pour une alimentation durable et de qualité dans les cantines

Menaces

- Inflation générale
- Augmentation des coûts des produits alimentaires (produits bio et locaux inclus)

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



“Absence d'accès garanti à une alimentation suffisante, de qualité et durable, dans le respect des préférences alimentaires et besoins nutritionnels. Peut entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.”

(Labo de l'ESS, 2020)

16% de la population française est touchée par la précarité alimentaire
(Vie Publique, 2023)

60% des personnes accueillies par les banques alimentaires vivent en zones périurbaines ou à la campagne
(Chiche par makesense, 2024)

1/4 de la population a des difficultés pour se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour
(IPSOS et SPF, 2019)

7 millions de personnes en France sont concernées par l'aide alimentaire
(Cocolupa, 2021)

2.4 millions de personnes ont été accueillies par la Banque Alimentaire fin 2022
(Banques alimentaires, 2023)

Dans l'Ain, un réseau d'aide alimentaire en développement

~60000 personnes aidées en 2020 (sous formes de colis alimentaire, repas, aide en chèques, tickets, bons ou aides financières)
(ANSA 2021)

1300 T distribués (hors Banque Alimentaire)
(Collectif l'Ain pour l'Autre, 2023)

33 965 € d'aides financières associatives (chèques services)

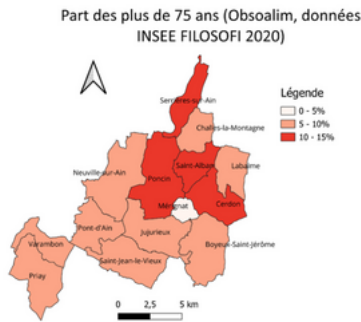
77 points d'aide recensés (épicerie, associations, centres, sites...)

2 grands opérateurs : La Croix-Rouge et Les Restos du Cœur

Dans la CCRAPC, une situation socio-économique à ne pas ignorer

26% de retraités
(Ain : 25.3%, France : 26.9%)
(INSEE 2020)

Part des plus de 75 ans = 8.7%
(Ain : 8.03%, France : 9.5%)



14% de familles monoparentales
(chiffre de 2021, INSEE, 2024)

33.6% de ménages d'une seule personne
(femmes : 17.3% ; hommes = 16.3%)
(INSEE, 2020)

2% de la pop touche le RSA
(1.9% dans l'Ain)
(CNAF-DSER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), 2021)

Taux de chômage 15-64 ans = 9.1%
(INSEE 2024)

13.8% des salariés en emploi précaire*
(femmes = 14.4% // Hommes=13.2%)
(INSEE 2020)

*Emploi précaire : contrat à durée déterminée, apprentissage, intérim, saisonniers, vacataires etc...

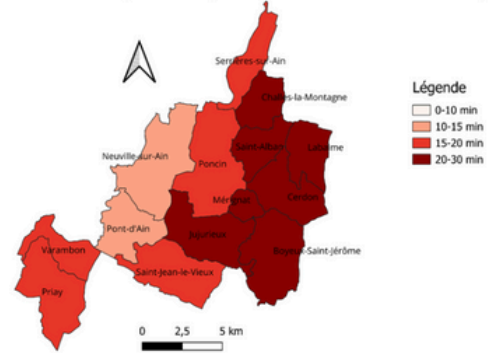
Taux de chômage 15-24 ans = 19%
(INSEE, 2024)

57.3% des salariés de 15-24 ans ont un emploi précaire en 2020

! *Les jeunes sont particulièrement touchés*

L'accessibilité physique à l'alimentation des habitants de la CCRAPC

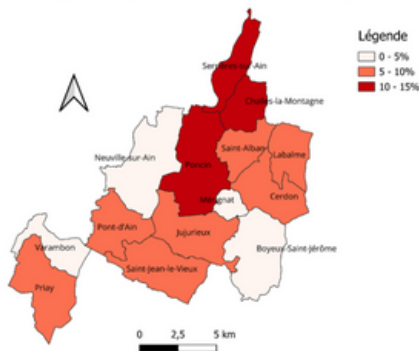
Temps d'accès à une GMS par communes (Obsoalim, données INSEE FILOSOFI 2020)



	CCRAPC	Ain	France
Temps de trajet moyen (en voiture)	20.3 min	9.8 min	5.7 min
% de la population n'ayant pas de commerces dans sa commune (% des communes)	10.7% (43%)	30%	15.5% de la population totale et 26.6% de la population rurale (62%)

Accès à une GMS à différentes échelles (INSEE, 2018, 2023)

Taux de non motorisation des ménages (Obsoalim, données INSEE FILOSOFI 2020)



CCRAPC = 7.26%

Ain = 8.7%

France = 16%

Ces chiffres montrent un isolement et une plus grande prévalence à l'insécurité alimentaire sur les communes situées en montagne. En effet, plus de 75% des personnes du territoire de plus de 75 ans vivent seul (INSEE, 2024). Cet isolement social participe à l'insécurité alimentaire des personnes âgées, en pouvant enlever le caractère social du repas (vecteur de partage et de convivialité) et influençant sa qualité (manque d'envie de cuisiner, incapacité de le faire...). D'autre part, la difficulté d'accès physique à un commerce alimentaire, en raison du manque de disponibilité d'offre alimentaire autour de soi et d'autant plus l'absence de moyen pour se déplacer, renforce la précarité alimentaire en zone de montagne.

48,4 % des habitants sont théoriquement dépendant de la voiture pour accéder aux commerces alimentaires (CRATer, 2022).

Même si le territoire de la CCRAPC semble moins impacté qu'à l'échelle départementale et nationale, tous ces facteurs rendent la population de la CCRAPC vulnérable face à l'insécurité alimentaire. L'isolement géographique, le manque de revenus, le chômage,... sont des enjeux à intégrer pleinement dans le PAT, afin d'assurer une alimentation saine, de qualité et en quantité suffisante à toute la population.

Initiatives locales d'aide alimentaire et d'accompagnement socio-économique sur le territoire de la CCRAPC




- 2 épiceries solidaires (dont 1 en projet) : Pont-d'Ain et Neuville-sur-Ain
- 1 Service Départemental de Proximité (SDP : les travailleurs sociaux du Département peuvent accueillir sur RDV) à Pont-d'Ain



- Centres Communaux d'Action Social (CCAS) dans 11 communes de la CCRAPC :
 - Accompagnement social et budgétaire, aux démarches de la vie quotidienne et aide alimentaire



- Portage des repas à domicile (gestion par la CCRAPC), à destination des personnes âgées isolées
 - 75 personnes bénéficiaires* en 2024
 - 20 651 repas distribués
 - Nouvel organisme de préparation des repas en 2024 : l'association 
 - Prix = 9.90€/repas (entrée + plat + laitage + dessert + pain)
 - Produits certifiés Bio et fait maison

*de + 70 ans, atteintes d'un handicap et/ou ayant des difficultés momentanées par le fait de la maladie

- Centre social Le Cocon à Neuville-sur-Ain : structure d'animation de la vie locale
 - Accueil inconditionnel de tous et toutes sans distinction
 - Association loi 1901 créée le 3 septembre 2022
 - Projets :
 - Accompagnement des enfants de 11 à 25 ans (programmes d'activités, présence dans les collèges, sur des questions de santé, de mobilité, d'orientation...)
 - Informer, accompagner et orienter la population dans leurs démarches et l'accès aux droits (**camion itinérant**)
 - Accompagner les familles dans leur fonction parentale
 - Développer du lien social à travers l'animation de la vie locale et la citoyenneté

- Mission locale Bugey Plaine de l'Ain (19350€* d'aides en 2023 : tickets services distribués aux jeunes via le Fonds d'Aide aux Jeunes = pour acheter des produits de première nécessité, alimentaire, d'hygiène ou d'entretien)

◦ Permanences possibles sur 3 communes de la CCRAPC (Pont-d'Ain, Jujurieux et Poncin)
*Collectif l'Ain pour l'autre, 2024

- Les Liens poncinois : association valorisant le patrimoine, la culture et l'environnement du territoire (adhérente au Patrimoine du Pays de l'Ain)
 - randonnées à thèmes
 - rencontres et ateliers
 - jardins partagés à Poncin en permaculture (12 jardiniers, 1000 m²)
 - création de lien social intergénérationnel

- Les Jardins Pondinois : Association Jardin de type ouvrier où chaque adhérent gère sa parcelle de manière indépendante
 - 1700 m², 10 parcelles

- La Clic à Balme : Association visant à dynamiser la vie locale par des événements culturels et créer un lieu d'échange et d'expérimentation pour promouvoir la permaculture
 - jardins partagés en permaculture (3000 m²)





24.3% des habitants sont licenciés dans un club de sport (moyenne française = 22.1%)

Observatoire des territoires, 2019

Accès aux soins

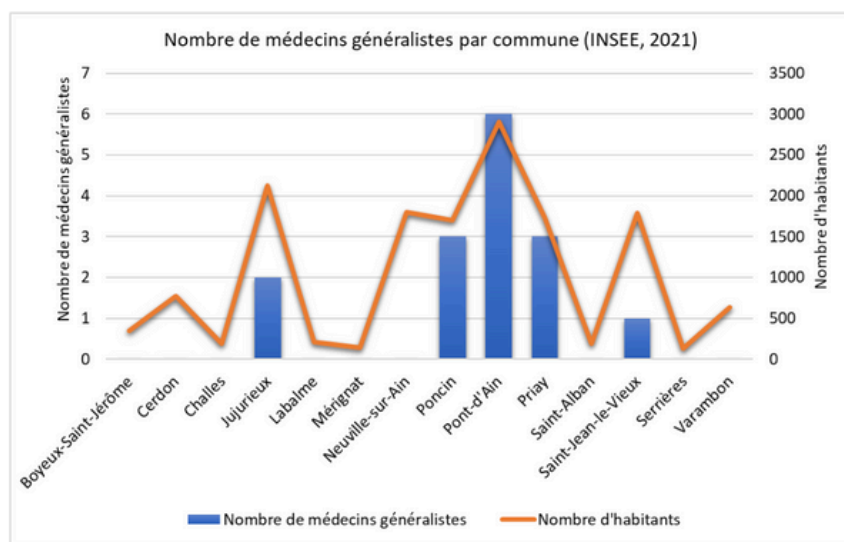


3 consultations par an par habitant. En France, c'est 3,9

(Canton de Pont-d'Ain, Observatoire des territoires, 2018).

81.8 médecins pour 100.000 habitants contre 68.2 au niveau départemental et 90.4 au niveau national.

(canton de Pont-d'Ain, Observatoire des territoires, 2020)



+ 3 EHPAD, 2 résidences séniors et 2 maisons pluriprofessionnelles de santé

Répartition inégale sur le territoire, les médecins généralistes étant représentés surtout dans les communes les plus peuplées (se situant dans la plaine).

La Communauté de Communes étant au carrefour de villes plus importantes (Ambérieu et Bourg-en-Bresse), les services se voient délocaliser vers ces villes, nécessitant ainsi pour les personnes un moyen de transport pour s'y rendre. Les centres hospitaliers les plus proches se trouvent sur Ambérieu (Hôpital privé d'Ambérieu), sur Nantua (Hôpital hospitalier du Haut Bugéy) et sur Bourg-en-Bresse.

Santé



Du point de vue de la santé, l'alimentation peut être un facteur de risque (perturbateurs endocriniens, apports élevés en gras, sucre, additifs, produits ultra-transformés...) ou au contraire être bénéfique. Il est reconnu aujourd'hui qu'elle joue un rôle déterminant dans le développement du surpoids, de l'obésité et de nombreuses autres pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers ou encore ostéoporose). Or, ces maladies sont les premières causes de mortalité à l'échelle de la planète.

(Inserm, 2017)

20 à 25% des cancers sont attribuables à des facteurs nutritionnels en France

(Ministère de la Santé, 2017)

L'obésité



Prévalence de l'obésité : 17% de la pop française >18 ans (8.5 millions de personnes).

En AURA = 16.9% (INSERM, 2020)

L'obésité ne cesse d'augmenter en France ces dernières années. Définie comme un excès de masse grasse et à une modification du tissu adipeux (INSERM, 2019), l'obésité a de grandes conséquences sur la santé de la personne : diminution de l'espérance de vie, diabète, maladies cardio-vasculaires, ... Ses causes sont complexes et multiples et résultent souvent de **plusieurs facteurs** : régime alimentaire, manque d'activité physique, génétique, environnementaux... Le facteur social est également de plus en plus marqué. En effet, **les personnes en situation de pauvreté sont beaucoup plus touchées par l'obésité que la moyenne. Par exemple, 30% des femmes dont le revenu est inférieur à 450 euros mensuels sont en situation d'obésité, contre seulement 7% des femmes dont le revenu est supérieur à 4200 euros par mois.**

(youmatter, issue d'une enquête de Santé Publique France et de la DREES, 2023)

Les jeunes sont également plus touchés (l'obésité des 18-24 ans a presque doublé selon une enquête de la Ligue contre l'obésité datant de 2021), en raison de revenus économiques faibles mais aussi par une plus mauvaise hygiène de vie que le reste de la population (repas pris devant un écran, absence d'activité sportive, grignotage...).

L'accès à une alimentation saine et de qualité est donc un des objectifs du PAT, via la sensibilisation mais aussi la mise en place de moyens pour permettre à la population d'opter pour un régime sain et diversifié, peu importe les revenus, la situation professionnelle, le lieu d'habitat et le sexe.

Substances nocives pour la santé : les produits phytosanitaires



La présence de produits chimiques (herbicides, pesticides, antibiotiques...) dans notre environnement est un élément à ne pas négliger. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classe un grand nombre de ces substances comme cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques et peuvent donc avoir des effets à long terme sur la santé (augmentation du risque de maladies comme les cancers, les maladies neurodégénératives, troubles de la fertilité et de la grossesse, autisme). Les principales personnes exposées à ces risques sont les agriculteurs et agricultrices et les riverains, mais de nombreuses substances se retrouvent également dans nos **nappes phréatiques** (en 2017, des pesticides sont retrouvés dans 80 % des masses d'eaux souterraines, avec environ un quart d'entre elles dépassant le seuil réglementaire*), **dans l'air et dans notre alimentation** (80 pesticides différents ont été retrouvés par l'agence de l'EFSA (European Food Safety Authority) sur un échantillon de pêches vendues en Europe, et 84 sur un échantillon de fraises*).



- **Augmentation du risque de développer la maladie d'Alzheimer chez les agriculteurs : x2.3***
- **Augmentation du risque de développer la maladie de Parkinson chez les agriculteurs : x5.6***
- **5200 kg de substances actives considérées comme dangereuses pour les humains ou l'environnement achetées en 2020 sur le territoire de la CCRAPC (en baisse de 19%)****

*France Nature Environnement, 2019

**OFB, 2020

- **100% de la population est alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité pour les nitrates (seuil = 50mg/L)***

*Ne concerne que les réseaux de distribution d'eau public. Source : Outil BALISES de l'ARS AURA et CEREMA, 2023

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE & SANTÉ, QUELS ENJEUX ?

Forces

- 1 initiative de portage des repas aux personnes âgées isolées
- 2 nouvelles initiatives sociales en émergence sur le territoire : le Cocon et une épicerie solidaire
- De nombreuses initiatives citoyennes
- Bonne qualité de l'eau potable

Faiblesses

- Une population vulnérable à la précarité alimentaire (jeunes et personnes âgées en particulier)
- Augmentation de l'obésité
- Faible présence de l'aide alimentaire sur le territoire
- Dépendance à la voiture élevée
- Nombreuse population isolée (personnes âgées notamment)

Opportunités

- Développement de portage de repas/de produits alimentaires aux habitants les plus isolés
- Itinérance du centre social
- Politique de mobilité solidaire portée par la CCRAPC

Menaces

- Délocalisation des centres médicaux vers les grandes villes
- Risque de contaminations par les pesticides
- Baisse des dons et donc du nombre de gens bénéficiaires de l'aide alimentaire

VISION STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTIIONS



Rives de l'Ain
Pays du Cerdon

Communauté de communes

Un plan d'actions façonné grâce à un engagement fort des acteurs du territoire

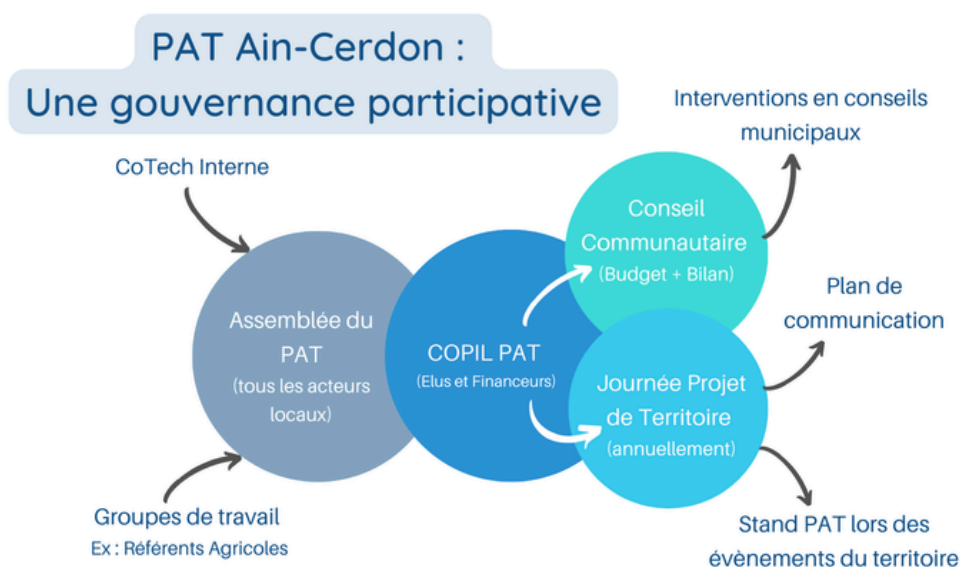
Afin d'établir une **vision commune** à donner au PAT à l'image du territoire, de ses acteurs et de ses habitants, plusieurs **concertations** ont été organisées en 2022, 2023 et 2024 (cf Historique du PAT). Durant celles-ci, les grands **axes stratégiques** permettant d'orienter les futures actions du PAT ont été construits.

Un **plan d'actions** s'en est suivi afin de répondre aux grands enjeux du territoire. La participation des acteurs du système alimentaire et du PAT mais aussi d'habitants a permis de récolter divers avis et solutions afin d'établir une feuille de route collective.

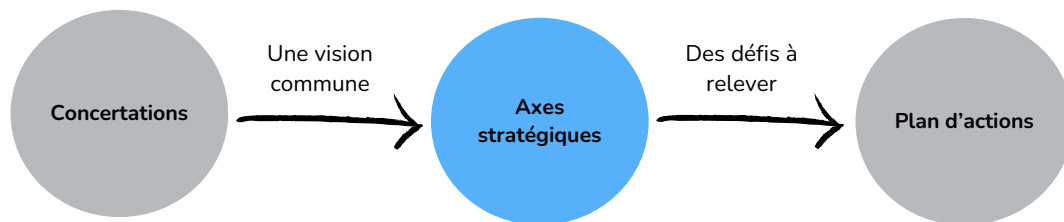


Pour différents projets, plusieurs **groupes de travail** ont été formés (ou vont prochainement l'être) afin d'intégrer au mieux les acteurs concernés et de pouvoir échanger sur les différentes problématiques rencontrées.

D'autre part, la forte **coopération entre les différents services et compétences de la CCRAPC** (mobilité, déchets, petite enfance, petite ville de demain, communication...) permet de répondre de manière globale et systémique aux enjeux du territoire, de nombreux objectifs alimentaires et agricoles étant couplés à toutes ces autres thématiques.



Les orientations du PAT voulues par les acteurs et les citoyens



But : Rendre les cantines plus vertueuses et apporter aux enfants une alimentation saine et de qualité

Axe 2 : Outiller les acteurs de la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi

Egalim

Axe 1 : Sensibiliser à l'alimentation durable et faciliter les connexions agriculteurs/consommateurs

But : Lutter contre la malnutrition et permettre aux citoyens de consommer plus responsable en les incluant dans le projet de territoire

Axe 3 : Favoriser l'échange et la solidarité à travers l'agriculture et l'alimentation

But : lutter contre la précarité alimentaire et développer les circuits-courts

Les grandes orientations du PAT Ain - Cerdon

Axe 5 : Encourager l'innovation dans nos systèmes agroalimentaires

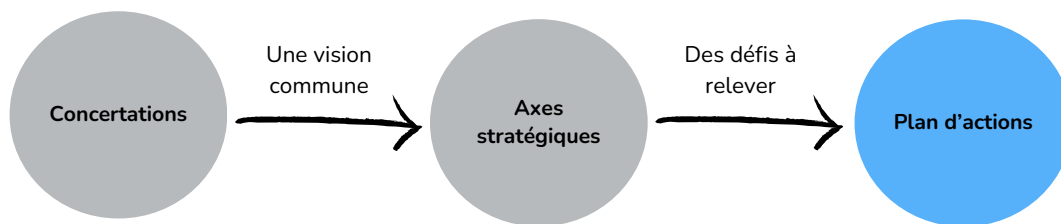
But : relocaliser notre alimentation et développer des débouchés viables pour les productions agricoles.

Axe 4 : Promouvoir l'agroécologie et accompagner les porteurs de projets agricoles et durables

But : pérenniser la production agricole sur le territoire, en le rendant attractif, accessible et durable aux nouveaux agriculteurs et agricultrices, tout en préservant l'environnement.

PLAN D' ACTIONS

2024 - 2028





Défi n°1 : Des cantines vertueuses



- Cuisine sur place à base de produits locaux dans nos 3 crèches
- Lancement d'une réflexion sur une Cuisine Centrale Intercommunale approvisionnée en produits locaux et gérée par une structure d'insertion
- Formation annuelle aux menus végétariens pour les chefs des cantines en gestion directe (*inter-PAT*)
- Programme Anti-gaspi dans les cantines : formation des agents, semaine de sensibilisation auprès des enfants et mise en place de solutions
- Sensibiliser les communes pour un taux de réponse de 100% à la plateforme "ma cantine"

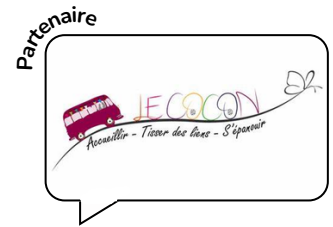












MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ma cantine

Défi n°2 : Une alimentation de qualité accessible à tous



- **Accompagnement des communes** éligibles au dispositif "**Cantine à 1€**" de l'État 
- **Travail avec la Banque Alimentaire de l'Ain** pour ses achats de légumineuses chez les producteurs locaux 
- **Livraison de paniers repas solidaires** grâce au camion itinérant du Centre Social
- Créer un système de **transport solidaire** pour notamment permettre à la population en précarité de faire ses courses 
- Maintenir le **portage de repas à domicile pour les personnes âgées** 
- Réflexion de la création d'un **restaurant solidaire** par le Centre Social Le Cocon (tiers-lieu)
- **100% de goûters sains** pour les enfants des structures enfances de la CCRAPC en régie (Centre de loisirs et périscolaire, crèches) 
- **Animation d'agriculteurs/diététiciens ou visites de fermes pour les enfants** des structures enfances de la CCRAPC en régie (périscolaire, centre de loisirs, crèches)
- Construire un **potager pour** pour tous les établissements volontaires (crèches, écoles,...) et financer leur lancement 
- Travailler avec les comités de fleurissement locaux pour **mixer fleurs et légumes dans les massifs communaux**
- Création de **vergers participatifs** animés par le Centre Social sur les terrains des communes volontaires 
- Organisation d'un **achat collectif de légumineuses locales** 
- Animation d'**ateliers cuisines intergénérationnels** pour des plats sains, locaux et à petits prix 

Défi n°3 : Développement de partenariats entre producteurs et distributeurs & promotion collective de nos produits locaux



- Implantation de **casiers connectés** approvisionnés par un collectif de **producteurs locaux**



- Création d'un **calendrier des producteurs locaux** (à destination des citoyens)



- Création d'une **carte touristique** avec un **"circuits des saveurs"** (à destination des touristes)



- Création d'un **sticker** pour valoriser les **points de vente vendant des produits locaux** en collaboration avec la **marque Saveurs de l'Ain**



- Organisation de **visites des lieux de transformation alimentaire locaux** (fromagerie, brasserie...)



- Organisation d'**interventions de viticulteurs directement auprès des groupes dans les lieux touristiques du territoire** & de l'évènement **"Les vendredis vitis"** chaque été qui permet de mettre en valeur le patrimoine architectural (châteaux) et alimentaire local (vins)



- **Recensement des besoins de l'aval** et mise en relation pour favoriser l'approvisionnement local



- Création d'un **catalogue des produits locaux pour les pros**

- Organisation d'un **Forum de l'alimentation annuel (projet inter-PAT)** : Rencontres et mises en relation d'acteurs de la filière de la restauration (collective et commerciale) et de producteurs/artisans



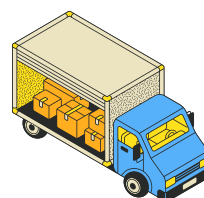
Défi n°4 : Accompagnement des exploitants dans leurs projets & favoriser l'installation des jeunes exploitants

- Projet **ADAPT'AGRI** : accompagnement des éleveurs et viticulteurs à l'adaptation au dérèglement climatique 
- **Soutien** aux éleveurs engagés dans les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** 
- Création d'un **guide** en ligne des **aides et des accompagnements** proposés par les différentes structures départementales
- **Accompagnement du collectif Pastoral des Rives de l'Ain** 
- Mise en place et entretien de **panneaux de signalétique pastorale** pour expliquer aux promeneurs les règles à respecter au contact des troupeaux
- Imaginer de nouvelles interactions entre les producteurs locaux et la collectivité sur la **valorisation des déchets** à intégrer au projet de futur centre de valorisation des déchets (lombricompost, broyeur...) 
- **Promouvoir et mettre** en avant les **bonnes pratiques** de nos exploitants et leur impact significatif sur la **biodiversité** et les **paysages** auprès des citoyens, candidater à l'**Appel à Projets ABC de la Biodiversité en 2025** et participation du PAT au **Plan de Paysage** lancé à l'automne 2024 
- Animer le groupe des **Référents agricoles** qui débouchera sur une **stratégie foncière intercommunale** pour favoriser l'**installation transmission** des exploitations

Défi n°5 : Développement de filières locales



- Aide pour la **création d'un abattoir pour petits ruminants** aindinois
- **Concours culinaires (inter-PAT)** pour les chefs de la restauration collective. But : **promouvoir une filière** (ex : légumineuses)
- Expérimentations de **mutualisation logistique (inter-PAT)** : développement d'une plateforme numérique



Méthode d'évaluation et indicateurs de suivi

Afin d'évaluer la pertinence des actions du PAT et d'observer l'atteinte des objectifs fixés, une méthode d'évaluation et de suivi adaptée a été définie. Des **indicateurs globaux**, classés selon les thématiques de la SNANC ont été sélectionnés. Les indicateurs seront évalués tous les ans (ou tous les 5 ou 10 ans pour certains) afin d'observer l'évolution du système alimentaire de la CCRAPC. Des objectifs sur 5 ans ont également été définis.

Chaque action sera également contrôlée individuellement (pour connaître leur réussite ou non), par l'établissement d'indicateurs quantitatifs plus précis en fonction de chaque action menée.

Ce suivi sera permis par différents **outils d'analyse**, notamment les outils **CRATer** (développé par l'association Les Greniers d'Abondance) et **PARCEL** (développé par la FNAB, Terre de Liens et BASIC) et par l'analyse de données recueillies par différents organismes (L'Agence Bio, La Chambre d'Agriculture, la SAFER, ...) et particulièrement les données issues du **Recensement Agricole** (réalisé tous les 10 ans).

Afin de connaître l'engagement des acteurs du territoire sur 7 grands axes, un système **d'autodiagnostic** leur est proposé. Chaque acteur note les critères sur 5 (1 : faible engagement ; 5 : fort engagement). Un schéma sous forme de **fleur** (voir photo ci-contre) est ensuite créé avec les valeurs moyennes par type d'acteurs (viticulteurs, éleveurs et professionnels de la transformation et de la distribution), permettant d'avoir une vue d'ensemble.



CONTACT



Chef de projet PAT

Thibaut ROBIN

pat@ain-cerdon.fr

07.78.39.37.20

Pour en savoir plus sur les PAT



→ Portail national des PAT : france-pat.fr

→ Fiche du PAT Ain - Cerdon :
france-pat.fr/pat/pat-des-rives-de-lain-pays-du-cerdon/



ain-cerdon.fr